LA LIBERTÉ ET LE PATRIOTE

Vol ... SAINT-BONIFACE, MANITOBA, MERCREDI 9 JUILLET 1969 PRIX 10c

D'une semaine à l'autre

Prêt de $5 millions à la Turquie

OTTAWA — Le Canada a consenti à la Turquie un prêt de $5 millions pour le financement de divers projets prioritaires de développement prévus par le second Plan quinquennal de ce pays.

C'est la deuxième fois que le Canada contribue de cette façon au développement de la Turquie. Le nouveau prêt de 30 ans s'inscrit dans le cadre d'action d'un consortium spécial opérant sous les auspices de l'Organisation de coopération et de développement économique.

Le concours du Canada au développement de la Turquie se manifeste actuellement par la fourniture de matériel pour l'expansion et la modernisation des communications téléphoniques, fourniture financée par un prêt de $24.5 millions consenti en 1967.

La planification économique de la Turquie, qui en est à sa septième année, a déjà eu pour résultat une expansion importante de la production industrielle et agricole de ce pays. La Turquie a fourni elle-même la majeure partie des ressources requises pour cet effort de développement et les auteurs du Plan ont bon espoir que le pays pourra se passer d'aide extérieure vers la fin de la prochaine décennie.

☆ ☆ ☆

Au revenu national le bilinguisme est préférable

OTTAWA — Le ministre du Revenu national, M. Jean-Pierre Côté, a conseillé récemment, à ses fonctionnaires unilingues qui convoitent certains postes de s'inscrire à un cours de langue seconde.

Sans cela, a dit en substance le ministre, il leur sera difficile d'atteindre leurs objectifs au sein du ministère du Revenu national.

M. Côté qui s'adressait aux membres du Syndicat de la division de l'impôt de l'Alliance de la Fonction publique, à Ottawa, a fait la remarque suivante:

"Permettez-moi d'abord de vous dire que si vous désirez devenir un cadre dans la catégorie de la direction ou dans la catégorie administrative et du service extérieur, il conviendrait de songer à vous inscrire à un cours de langue. Toutefois, si c'est le poste de ministre que vous briguez, il ne vous sera qu'un peu moins difficile d'y parvenir, comme unilingue".

Exigences

M. Côté a rappelé les intentions du gouvernement fédéral en matière de bilinguisme au sein de la Fonction publique. Les fonctionnaires occupant les cadres devront, en 1975, connaître suffisamment les deux langues officielles du pays, l'anglais et le français.

Le ministre a souligné qu'à cette date s'il n'y a pas de candidats bilingues compétents, les promotions seront données aux personnes unilingues, mais à la condition qu'elles s'engagent à se prévaloir des moyens de formation linguistique mis à leur disposition.

M. Côté a noté que la plupart des postes dans les catégories de direction et d'administration exigeaient la connaissance d'une deuxième langue.

L'Action, 13-6-69

Dossier C-120

Adoption de la loi sur les langues officielles

— Gérald Backeland

Le lundi 7 juillet, le bill C-120, soit la loi sur les langues officielles, a été approuvé par les députés de la Chambre des Communes à Ottawa. La décision d'envoyer le bill au Sénat fut prise sans qu'il y ait eu de vote formel. Toutefois, les députés conservateurs de l'Ouest ont manifesté leur mécontentement en soulignant que la décision serait prise sans qu'il y ait unanimité de la part de tous les députés de la Chambre.

L'histoire du bill C-120 s'est déroulée depuis plusieurs mois à l'intérieur et à l'extérieur des immeubles de la colline parlementaire d'Ottawa. Dès la première lecture du projet de loi, les critiques ont été nombreuses. Les députés de l'Ouest qui venaient de régions où vivaient plusieurs groupes ethniques étaient peut-être plus conscients des problèmes qu'un tel projet de loi pourrait occasionner. Pour eux, il ne s'agissait pas d'assurer les droits des deux groupes officiels du Canada, mais bel et bien de tenir compte de tous les groupes ethniques de leur circonscription et du pays. Dans l'Est par ailleurs, où le caractère multi-ethnique est plutôt un phénomène des grandes villes et non des régions rurales, le problème des autres minorités ethniques ne se posait pas avec autant d'acuité. Les députés de l'Ouest se sont donc opposés très violemment au projet de loi.

Les premières mésententes

Le premier ministre, M. Pierre Elliott-Trudeau, avait envoyé des copies du projet aux provinces en octobre dernier afin d'éviter la confusion qui commençait à naître autour du projet. Au même moment, M. Turner, ministre de la Justice, envoyait des textes explicatifs aux procureurs généraux provinciaux. Mais cela n'empêcha pas la mauvaise interprétation du document, notamment dans les Prairies.

Nombreux furent ceux qui crurent en effet que la méconnaissance du français — et l'absence de toute racine culturelle française pour l'apprendre — les placeraient en état d'infériorité s'ils voulaient faire une demande d'emploi dans un service fédéral bilingue, dans les forces armées ou encore dans les sociétés de la Couronne, comme Air Canada. On semblait oublier que les services publics avait commencé à devenir bilingues depuis plusieurs années au cours desquelles l'engagement de Canadiens anglais avait plutôt augmenté. En outre, les gouvernements de l'Ouest avaient souligné que le projet pouvait être inconstitutionnel parce qu'il obligeait les tribunaux à utiliser le français — ou l'anglais dans les régions francophones.

Par conséquent, le gouvernement avait dû amender son projet de loi avant qu'il passe en deuxième lecture à la Chambre des Communes. Les nouveaux amendements prévoyaient la garantie que la compétence générale, et non pas la connaissance du français, serait toujours le critère pour l'obtention d'un emploi dans les services publics. En outre, le gouvernement verrait à l'établissement d'une limite quant à l'usage du français dans les tribunaux provinciaux.

Toutefois, en deuxième lecture, les critiques des députés de l'Ouest ont été aussi nombreuses. Un groupe de l'Ouest mené par l'ancien premier ministre, M. John Diefenbaker, s'était formé à l'intérieur du parti conservateur pour tenter de rejeter le projet de loi. Indépendamment de l'appui manifeste de leur chef, M. Robert Stanfield, les députés voulaient s'opposer au projet. A un moment donné, certains observateurs politiques croyaient voir un démembrement à l'intérieur du parti et peut-être à la limite une division qui durerait plusieurs années à l'intérieur du parti de l'opposition.

Les objections majeures

Selon le ministre de la Justice, M. John Turner, quatre objections majeures résumaient en somme toutes les critiques qui étaient portées contre le projet de loi. La première objection avait la forme d'une question: pourquoi nous contraindre au bilinguisme en vertu d'une loi, puisque nous y parviendrons en temps opportun, par un consentement progressif? A cette objection, M. Turner avait déclaré qu'on devrait viser à concrétiser nos symboles. "Si nos paroles sont sincères, avait-il déclaré le 20 mai dernier, nous les consigne-

(Suite à la quatorzième page)

Premier Cabinet Néo-Démocratique

Le premier ministre-désigné Ed Schreyer a annoncé aujourd'hui la formation de son Cabinet, composé de 13 membres.

M. Schreyer assumera lui-même le Portefeuille de l'Industrie et du Commerce.

Voici, selon l'ordre de préséance, la composition du premier Cabinet Néo-Démacratique au Manitoba:

Edward Richard Schreyer (MAL, Rossmere), Président du Conseil exécutif, ministre des Relations fédérales-provinciales, ministre du Décret pour le développement du Manitoba, ministre de l'Industrie et du Commerce; **Saul M. Cherniak, C.R.** (MAL, St. John's), ministre des Finances; **A. R. (Russ) Paulley** (MAL, Transcona), ministre du Travail; **Alvin Henry (Al) Mackling** (MAL, St. James), Procureur-Général; **Sidney Green** (MAL, Inkster), ministre de la Santé et du Bien-être, commissaire des Affaires du Nord; **Samuel Uskiw** (MAL, Lac-du-Bonnet), ministre de l'Agriculture; **René Toupin** (MAL, Springfield), ministre de la Consommation et des Compagnies; **Rév. Phillip Petursson** (MAL, Wellington), ministre sans portefeuille, responsable de l'administration de la Loi du Centenaire du Manitoba et des Affaires culturelles; **Prof. Leonard Evans** (MAL, Brandon-est), ministre des Mines et des Ressources naturelles; **Peter Burtniak** (MAL, Dauphin), ministre du Tourisme et des Loisirs; **Saul A. Miller** (MAL, Seven Oaks), ministre de la Jeunesse et de l'Education, ministre responsable de la Bibliothèque de la Législature et de la Loi des Bibliothèques provinciales; **Joseph P. (Joe) Borowski** (MAL, Thompson), ministre du Transport; **Howard Pawley** (MAL, Selkirk), ministre des Affaires municipales, ministre des Services gouvernementaux.

Comme on le voit, le Cabinet Néo-Démocrate est surtout régional et très représentatif de la vie manitobaine. C'est aussi, croit-on, le cabinet le plus jeune dans l'histoire du Manitoba, étant donné que la moyenne d'âge de ses membres est de 43 ans.

Selon le Premier Ministre, M. Ed Schreyer, une session de l'Assemblée législative pourrait être convoquée vers la fin du mois pour régler certaines lois qui sont actuellement devant la Chambre. Il y serait aussi question de réduire le coût des primes de l'assurance-santé et de créer deux comités de recherche dans les problèmes régionaux et ethniques de la province.

Le nouveau Cabinet sera assermenté par le Lieutenant-gouverneur du Manitoba, le 15 juillet prochain.

M. Edward Schreyer
premier ministre — ministre de l'Industrie et du Commerce

M. Sidney Green
ministre de la Santé et du Bien-être

M. Russ Paulley
ministre du Travail

M. René Toupin
ministre de la Consommation et des Compagnies

Le prochain congrès de l'ACELF à Edmonton promet d'être très intéressant

EDMONTON — L'Association Canadienne d'Education de Langue Française (ACELF) tiendra son 22e congrès annuel à Edmonton les 18, 19, 20 et 21 août, et le thème en sera "La technologie en éducation". Ce sera la deuxième fois que cet organisme tient ses assises à Edmonton, la première ayant eu lieu en 1957.

M. Claude Frémont, directeur du Service de l'Enseignement télévisé à l'université Laval, sera le responsable de toute l'organisation technique de ce prochain congrès de l'ACELF à Edmonton. Selon un communiqué de M. Frémont, ce sera en effet la première fois que l'on utilisera sur une aussi haute échelle autant de techniques nouvelles pour assurer la bonne marche d'un congrès. Non seulement parlera-t-on de technologie au service de l'enseignement mais on fera en même temps la preuve de toutes les possibilités qu'elle offre. Ce prochain congrès de l'ACELF sera donc différent de tous les autres et voici comment:

Il n'y aura pas de conférence magistrale à l'ouverture des assises, mais l'explication du thème du congrès au moyen de diapositives et d'un film réalisé par le ministère de l'Education de l'Ontario.

Le lendemain, mardi 19 août, commencera la véritable utilisation des techniques les plus modernes. Ainsi, il y aura tout d'abord utilisation du téléphone pour réaliser des entrevues un peu partout dans le monde avec des célébrités du domaine technologique pour leur demander leurs commentaires sur les sous-thèmes du congrès: la technologie au service de l'enfant, au service du maître, au service de l'école et au service de l'éducation permanente.

Au nombre des personnes interrogées, il s'en trouve en France, en Angleterre, en Belgique, en Suisse, aux Etats-Unis, au Japon, etc. Alors que l'on entendra la retransmission des voix dans la salle du congrès, une immense carte du monde indiquera d'où vient la voix de l'expert que l'on entend et son portrait sera projeté sur un écran.

L'organisation du congrès se fait en collaboration avec l'université de l'Alberta, la compagnie IBM et le Centre de Traitement de l'Information de Laval. Il est fort probable que l'on utilisera aussi la télévision par satellite pour une entrevue avec M. Dieusaide, responsable de la télévision éducative de l'Unesco, à Paris. Si la chose s'avère impossible, il y aura tout de même entrevue mais réalisée en collaboration avec l'ORTF et réalisée sur bande magnétoscopique.

En guise d'amorce aux discussions des sous-thèmes, l'on utilisera un film réalisé par l'Office National du Film mais dont le montage spécial permettra aux congressistes de ne discuter que du sous-thème qu'ils auront eux-mêmes choisi.

Il est également question que l'on utilise la télévision commerciale (probablement Radio-Canada) pour une démonstration d'un cours par ordinateur. Dans ce cas, le programme serait présenté aux congressistes le matin, avant la reprise des discussions, et ils pourraient le voir de leurs chambres d'hôtel!

Encore une autre possibilité, offerte par l'ordinateur celle-là, dont on étudie présentement la mise en application: l'évaluation immédiate du congrès. La chose serait ainsi réalisée: d'abord l'on remettrait un questionnaire aux congressistes dès leur inscription, puis un autre durant le congrès et possiblement un autre encore à la toute fin. Selon les données recueillies au départ et par la suite, l'ordinateur pourrait évaluer l'évolution de pensée des participants entre les premier et dernier jours et même catégoriser ces données par groupes d'individus, professeurs, responsables de commissions scolaires, etc., etc.

Voilà donc pourquoi M. Frémont croit que ce congrès, unique en son genre, fera époque.

Communiqué de presse

La SFM appuie M. Laurent Desjardins

La situation politique manitobaine actuelle étant confuse et incertaine, la Société Franco-Manitobaine croit son devoir d'y prendre position. Ce faisant, la Société ne fait que répondre aux désirs exprimés par les délégués au Congrès-Rallye de décembre dernier. Après mûre réflexion, l'exécutif de la Société Franco-Manitobaine annonce qu'il appuie la décision du député de St-Boniface, M. Laurent Desjardins, de supporter le parti de M. Schreyer.

Pendant ses onze années à la Législature manitobaine, M. Desjardins a toujours fait preuve d'honnêteté, d'intégrité et de sincérité. Ses convictions, ses principes ne se sont jamais contredits.

— Les Manitobains ont droit à un gouvernement stable, immédiatement, sans recourir à une autre élection.

— M. Schreyer, au cours de sa campagne électorale, s'est prononcé sans équivoque sur l'importance de l'unité nationale. Il s'est aussi déclaré favorable au développement de la mosaïque manitobaine. Il a promis de mettre sur pied une commission pour étudier ces problèmes, et M. Desjardins en sera le président.

Voilà les raisons qui ont amené l'exécutif de la Société Franco-Manitobaine à poser ce geste d'appui pour M. Desjardins. En prenant cette position, la Société Franco-Manitobaine ne devient pas organe politique. Elle conserve sa liberté d'appuyer ou de dénoncer les hommes ou les partis selon qu'ils répondront ou nuiront aux intérêts des citoyens en général et des Franco-Manitobains en particulier.

Maurice Gauthier,
président général.

Après son investiture comme Prince de Galles au château de Caernavon, le prince Charles est devenu l'héritier officiel de la couronne britannique, porteur des titres suivants: Son Altesse royale Charles, Philip Arthur George, Prince du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et de l'Irlande du nord, Duc de Cornwall et de Rothesay, Comte de Carrick, Baron de Renfrew, Lord des Iles, Grand Intendant d'Ecosse, Prince de Galles, Comte de Chester et Chevalier de l'ordre de la Jarretière. La cérémonie médiévale d'un faste incroyable de nos jours s'est déroulée comme un spectacle de conte de fée mais quelque peu tendue à la suite d'incidents fâcheux provoqués par des séparatistes gallois.

(Photo TTS)

Voyage France-Canada

Sept jeunes Manitobains, âgés de 17 à 20 ans, tous étudiants des 11e et 12e années et de l'université réaliseront un rêve très cher le 12 juillet prochain alors qu'ils s'envoleront vers la France. Ce sont: Evelyne et Marilyn Martel et Louise Dion, toutes trois de St-Claude, Michelle Turenne, de St-Boniface, Georges Ronceray, de Somerset, Jocelyne Vielfaure, de La Broquerie, et Suzette Roy, de La Rochelle. Le Frère Aimé-Onil Dépôt, C.S.V., de l'Institut Collégial de St-Claude, accompagnera les jeunes.

Le groupe quittera Winnipeg à 12 h 45 de l'après-midi, samedi. Ils seront accueillis le lendemain à l'aéroport de Paris par M. L. Bertin, délégué général de l'Association France-Canada. Ils resteront dans la Ville Lumière pour les grandes fêtes de l'anniversaire de la prise de la Bastille le lendemain. Du 15 au 22 juillet, ils seront à Amiens où ils seront reçus dans des familles. Du 23 au 26 juillet, ils visiteront Orléans où, encore une fois, des familles françaises les accueilleront. Puis ils fileront vers Paris où ils séjourneront à partir du 27 juillet jusqu'au jour du retour, soit le 2 août, alors qu'ils rentreront à Winnipeg à 19 h 30 p.m.

Le voyage a lieu sous les auspices de l'Association France-Canada, avec laquelle, comme on le sait, la Société Franco-Manitobaine entretient des relations très cordiales, surtout depuis la visite de son président, M. Maurice Gauthier, en France au printemps dernier. Il s'y était rendu pour assister au 30e congrès annuel de l'Association, à Amiens, en Picardie, accompagné de M. F. Lavergne, maire de St-Pierre et président de la section manitobaine de l'Association France-Canada, et de M. Fernand, un membre, aussi de St-Pierre. L'hon. Gérard Pelletier, secrétaire d'Etat, ainsi que des fonctionnaires fédéraux, étaient aussi présents à cette occasion.

Rapport de la Commission B-B

Le régionalisme pèse lourd sur les opinions des jeunes Canadiens

OTAWA — Les hommes politiques et les spécialistes de l'optimisme devront peut-être reviser les données des discours dans lesquels ils se disent assurés que la jeunesse est plus compréhensive et qu'elle résoudra demain les problèmes de relations culturelles et politiques qui se posent au Canada.

C'est la conclusion qu'on doit tirer d'une lecture rapide et provisoire d'un document publié vendredi par la commission royale sur le bilinguisme et le biculturalisme: Le Canada vu par les jeunes de 13 à 20 ans.

L'étude a été faite en 1963 par M. John C. Johnstone pour le compte de la commission à partir d'un échantillonnage de 1,365 questionnaires remis à des Canadiens de 13 à 20 ans.

Le rapport de ce travail publié vendredi porte sur trois thèmes: "Les sentiments sur le Canada en tant que pays; les attitudes devant la structure interne de la société et les espoirs et les aspirations des jeunes".

L'auteur a constaté un faible degré de solidarité entre les groupes au sein de la génération montante. "Dans l'ordre social et culturel, écrit-il, la jeunesse anglophone semblerait tournée vers l'extérieur plutôt que vers les autres groupes culturels du Canada, contrairement aux francophones".

Tout au long du rapport on peut se rendre compte du poids extrêmement lourd que fait peser le phénomène du régionalisme sur les opinions des jeunes Canadiens, opinions dont on doit tenir compte en prenant connaissance qu'elles datent déjà de 1965 et que par conséquent elles ont pu être modifiées par des événements politiques qui se sont produits depuis.

Voici, détachés des principales conclusions de l'enquête, des extraits de ce rapport:

"Il semblerait que les francophones s'éveillent très tôt aux aspects politiques de leur pays, que les anglophones y voient davantage une entité économique... (les francophones) sont plus enclins à attacher de l'importance au milieu d'origine et moins à admettre que l'effort aboutit au succès. Pour les francophones, être bilingue est le facteur primordial de réussite au Canada."

"Les années d'adolescence semblent agir différemment sur les sentiments des jeunes en matière de bilinguisme; du côté français, elles renforcent l'opinion favorable à son importance; du côté anglais, elles amènent nombre de jeunes à penser que l'aptitude à parler français est moins importante qu'ils ne l'avaient cru."

"Les jeunes Canadiens définissent leur pays selon une optique plutôt contemporaine qu'historique... C'est le groupe de langue française qui rejette le plus radicalement les symboles du passé."

"Les attitudes positives à l'égard de l'Etat fédéral sont les plus marquées chez les anglophones du Québec et des provinces Atlantiques, mais là encore ces appréciations prennent une signification différente d'un groupe à l'autre: dans le cas des anglophones du Québec, le penchant pour le pouvoir central procéderait du manque de confiance envers les administrations municipales et provinciales, alors que pour ceux des provinces Atlantiques, il s'accompagne uniquement d'impressions négatives quant à l'efficacité des administrations municipales."

Dans le document publié vendredi, la commission laisse entendre que le prochain de cette série serait un travail de M. Gilles Lalande sur "le ministère des Affaires extérieures et la qualité culturelle-personnel diplomatique, emploi des langues".

Un vote de confiance écrasant

Hier soir, au gymnase Notre-Dame de Saint-Boniface, environ mille personnes de la circonscription ont appuyé le geste de M. Laurent Desjardins de siéger en tant que libéral démocrate appuyant le gouvernement de M. Ed Schreyer. Dès l'arrivée du député, la foule l'a applaudi chaleureusement pour manifester dès le début de la réunion qu'elle acceptait la récente décision politique de M. Desjardins. Dans son discours, M. Desjardins expliqua brièvement les raisons qui avaient motivé cette décision. Il a souligné que tout en étant dans le caucus néo-démocrate, il pourrait servir la cause du libéralisme. Il a précisé que sans doute certains membres gauchistes du caucus essayeraient de le convertir au socialisme radical. Toutefois, a-t-il ajouté, ces membres peuvent être convaincus que je travaillerai de mon côté à les convertir à ma façon de voir les choses. Quand le vote fut pris, moins de trente personnes de l'assemblée populaire ont refusé le geste de M. Desjardins, tandis que l'ensemble de la foule lui accorda le vote de confiance qu'il cherchait.

ÉDITORIAL

Pour reconnaître un effort honnête

Indépendamment des liaisons ou des attaches politiques individuelles, tout Manitobain peut sans difficulté admirer la décision du NPD de mettre sur pied deux comités de recherche dans les problèmes régionaux et ethniques du Manitoba. Le premier comité établira des organismes régionaux qui tâcheront de stimuler le développement économique de la province, tandis que l'autre comité aura comme champ d'étude la mosaïque culturelle et linguistique du Manitoba.

Par l'établissement de ces deux comités, on a décidé pour une fois de reconnaître la mosaïque culturelle de la province à un moment de l'année autre que celui des élections. On a accepté que la province soit ainsi constituée et que ce caractère multiethnique soit une richesse et non une situation qu'il faille éviter de résoudre ou de transformer.

Evidemment certaines personnes diront qu'on cherche à donner plein statut de droits aux autres langues et aux autres groupes et que par conséquent le prochain gouvernement est en train d'ajouter à la confusion qui a toujours existé par le passé. Mais, en ce moment, car seul l'avenir en sera le juge, il semble que le prochain gouvernement cherche à assurer les droits fondamentaux de chaque groupe minoritaire. Peut-être qu'en essayant d'aider les différents groupes du Manitoba à l'intérieur d'une structure telle que la loi sur les langues officielles, une certaine communication sera établie entre les groupes. En évitant une politique de sourd-muet au sujet de la mosaïque culturelle, les différents groupes pourront peut-être s'épanouir. Depuis trop longtemps, l'absence d'une politique claire au sujet des groupes ethniques a placé tous les groupes sur un même pied d'égalité. Combien de fois a-t-on entendu des critiques portées contre le groupe francophone où l'on soulignait l'impossibilité de respecter leurs droits. On ne peut pas donner les droits aux Canadiens français, disait-on, car il faudrait alors donner les mêmes droits aux Belges, aux Ukrainiens, aux Polonais, aux Allemands, etc.

Mais dans ces critiques, on a oublié qu'une démocratie est d'abord un système fonctionnel pour l'individu et pour le groupe dont fait partie l'individu. Si un groupe a besoin de sa langue pour s'exprimer, il lui faut sa langue pour fonctionner, tandis qu'un autre groupe qui a perdu sa langue en émigrant a peut-être besoin d'autre chose. Les besoins d'un groupe ethnique ne sont pas absolument identiques aux besoins d'un autre groupe. Car, en fin de compte, les besoins d'un groupe ethnique sont conformes à la situation qu'il est appelé à remplir dans la société. Si la société exige un état de bilinguisme, elle doit voir à créer cet état. C'est en somme l'esprit de la loi sur les langues officielles et des comités de recherche du Nouveau Parti Démocratique.

Un effort a été porté par un gouvernement qui a tout à perdre dans ce geste, car s'il ne parvient pas à secourir de façon efficace les groupes ethniques de la province, eh bien! les groupes ethniques se tourneront contre lui.

Gérald Backeland

14 juillet: 180e anniversaire de la prise de la Bastille

L'effervescence politique qui, le 14 juillet 1789, amena la prise de la Bastille (vieille forteresse servant de prison d'Etat) tenait à de multiples causes.

Depuis quelques semaines, le bruit courait que des "brigands" menaçaient les populations. La disette qui sévissait faisait croire à un complot des aristocrates pour affamer le peuple. La concentration des troupes royales près de Versailles inquiétait en outre les Parisiens. Le 12 juillet, on connut à Paris le renvoi de Necker; le départ du ministre, pourtant très discret, provoqua l'inquiétude des épargnants et une agitation, qui fut savamment attisée par les meneurs révolutionnaires. Au Palais-Royal, Camille Desmoulins prépara la prise de la Bastille en ameutant les populations par ses discours qui annonçaient une "Saint-Barthélemy des patriotes". On racontait également que le "Royal-Allemand" du prince de Lambesc chargeait la foule aux jardins des Tuileries. Des bandes de manifestants se répandirent à travers la ville, les Gardes françaises se joignant à elles. Le 13 juillet, les électeurs du Tiers Etat, réunis à l'Hôtel de Ville, créèrent un comité permanent qui décida la formation d'une milice civique, mais il fallait trouver des armes.

Dès le lendemain matin, 14 juillet, la foule alla s'emparer de 3,000 fusils et de quelques canons aux Invalides, puis elle se dirigea sur la Bastille dans l'idée d'y prendre d'autres armes. Le gouverneur Launay, à la tête d'une faible garnison (30 Suisses et 25 Invalides), tenta de parlementer, tout en laissant imprudemment pénétrer les émeutiers dans les cours avancées. D'où partit le premier coup de feu? Sans doute de la forteresse, où Launay, affolé, "perdit la tête avant qu'on la lui coupât" (Rivarol).

Ce fut en tout cas le signal de la ruée. Les Gardes françaises, que menaient Hulin et Elie, braquèrent leurs canons contre les grosses tours. Au bout de quatre heures de combat, au cours duquel les assaillants perdirent une centaine d'hommes, le gouverneur capitula, sous promesse de vie sauve. Traîné jusqu'à l'Hôtel de Ville, il fut massacré avec six des siens, ainsi que le prévôt des marchands, Flesselles. Les têtes furent promenées en triomphe au bout de piques, tandis que les vainqueurs tiraient de prison les "victimes du despotisme": deux fous, un jeune débauché, quatre faussaires.

Evénement de médiocre importance en soi, la prise de la Bastille devait être saluée comme le symbole de la victoire du peuple sur la tyrannie. Les conséquences en furent immédiates. Le roi céda sur tous les points: le 15 juillet, il annonça le renvoi des troupes; le 16, il rappela Necker; le 17, il alla en personne à l'Hôtel de Ville recevoir la cocarde tricolore. Il avait accepté la Révolution.

(Extrait du "Dictionnaire de la Révolution et de l'Empire", collection des "Dictionnaires de l'homme du XXe siècle", Larousse éditeur.)

La Liberté et le Patriote

Membre de l'A.B.C. et de la C.W.N.A.

Tirage ABC Certifié

Journal hebdomadaire publié le mercredi, à Winnipeg, Man. 619, avenue McDermot, par la Canadian Publishers Limited.

Toute correspondance relative aux chroniques, articles et nouvelles doit être adressée à **La Rédaction**, 619, avenue McDermot, Winnipeg 2, Man. **(Tél.: 775-8443)**.

Toute correspondance relative aux abonnements et à la publicité doit être adressée à **L'Administration**, 619, avenue McDermot, Winnipeg 2, Man. **(Tél.: 774-3415)**.

ABONNEMENT ANNUEL
Canada: $5.00

Ajouter $1.00 par année pour abonnement aux Etats-Unis et $2.00 par année pour abonnement aux autres pays.

Les abonnements partent du premier numéro du mois qui suit la réception de l'abonnement.

Courrier de la deuxième classe— Enregistrement no 0477.

A Montréal, le premier ministre Trudeau, du Canada, et le président Nixon, des Etats-Unis, discutent amicalement avec M. Don Davidson, ministre des Transports, après avoir prononcé leur discours à la Place des Nations de Terre des Hommes. L'occasion était le 10e anniversaire de l'ouverture de la Voie maritime du Saint-Laurent. Selon les deux chefs d'état, le destin des grands fleuves n'est pas de diviser, mais d'unir. (Photo TTS)

Les dix provinces canadiennes ont commencé à réduire leurs déficits

Les dix provinces canadiennes ont commencé à réduire leurs déficits, peut-être pour se rendre aux désirs des hommes d'affaires, du fédéral et d'une partie importante de leur électorat.

Cinq provinces prévoient des surplus budgétaires cette année, au regard de quatre en 1968; dans les provinces déficitaires, toutes sauf le Québec devraient enregistrer des déséquilibres moindres que ceux de l'an dernier.

L'Ontario entend transformer son déficit de $267 millions en 1968-69, en un surplus de $1.9 millions au printemps de 1970, grâce notamment à de nouveaux impôts sur les revenus des sociétés et sur les ventes.

L'Alberta, le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve se préparent à des déficits beaucoup moins élevés qu'en 1968.

Les dépenses provinciales totales augmenteront de 10.2 pour cent, ou $970,584,850, pour atteindre $10,009,166,550, par rapport à $9,038,581,700 l'an dernier, tandis que le fédéral se prépare à dépenser $11,670,000.000.

La hausse budgétaire provinciale est beaucoup moins élevée que celle de 15 pour cent l'an dernier.

Nouveaux impôts

Toutes les provinces dépenseront plus que l'an dernier. Cependant, toutes, sauf le Québec, le Manitoba et la Colombie-Britannique, prélèveront de nouveaux impôts pour payer leurs factures. La principale différence dans le financement provincial par rapport aux années précédentes est que les fonds supplémentaires requis doivent être prélevés par les provinces mêmes; Ottawa a presque mis un terme à l'augmentation de ses versements pour aider les provinces à défrayer leurs coûts.

Comme par les années passées, les provinces dépenseront la plus grande partie de leurs deniers — un peu plus de 55 pour cent — à l'éducation, à la voirie, au bien-être social et aux octrois municipaux.

L'éducation, principal article au budget de chacune, totalisera des dépenses provinciales de $2,933,900,000 cette année, soit environ 16 pour cent de plus que les dépenses prévues pour 1968-69.

La construction et l'entretien des routes accapareront $1,139,863,000, soit 3.5 pour cent de plus que l'an dernier.

Les dépenses de bien-être, de 16.5 pour cent plus élevées que l'an dernier, se rapprochent rapidement de celles de routes, au deuxième rang. Le bien-être social tirera $1,024,823,000 des coffres provinciaux cette année, au regard de quelque $879,720,000 en 1968.

Les provinces paieront également $538,400,000 en octrois aux municipalités, huit pour cent de plus qu'en 1968.

Les recettes totales attendues des nouveaux impôts sont de $282,200,000, soit environ trois pour cent de toutes les dépenses provinciales.

Coûts accrus

Les nouveaux revenus de l'Ontario en impôts, soit $181 millions, seront de loin les plus importants de toutes les provinces. Ils proviendront d'une hausse de l'impôt sur les sociétés, sur les compagnies minières, sur les cigarettes; un accroissement du nombre d'articles touchés par la taxe de vente de cinq pour cent, et l'augmentation à 10 pour cent de l'impôt sur les repas et boissons alcooliques.

L'Ontario a besoin des fonds supplémentaires, notamment, pour défrayer les coûts de l'éducation qui totalisent $1,276,000,000, soit 12 pour cent de plus que l'an dernier, et une hausse de $18 millions des octrois aux municipalités, qui portera les dépenses à ce poste à $203 millions.

Le Québec, qui doublera presque son déficit cette année, soit de $116,784,300 à $218,523,600, entend emprunter. Comme pour l'Ontario, la principale augmentation québécoise des dépenses est au chapitre de l'éducation, qui accaparera près de 30 pour cent des fonds provinciaux, son coût augmentant de $178,700,000 pour atteindre $886,546,000.

La province a également entrepris de contribuer au financement du prolongement du métro de Montréal et d'un réseau de transports publics pour l'agglomération de Québec.

A l'exception de l'Ontario et de l'Alberta, les plus fortes hausses d'impôt se présentent dans les provinces les moins capables de les subir. Les paiements fédéraux de péréquation, basés sur la taxation des provinces "riches" au profit des pauvres, a fourni l'an dernier aux Maritimes environ 40 pour cent de leurs revenus totaux.

Lettre de Genève

Une offensive de grande envergure

par Jean R. de Ziegler

On ne saura jamais si c'est parce qu'il comptait utiliser la Suisse comme centre d'une action de propagande de grande envergure que le "Front Populaire de Libération de la Palestine" (FPLP) organisa son attaque terroriste à l'aéroport de Zurich-Kloten. L'inverse peut en effet se concevoir: trois terroristes attendent dans une prison zuricoise le moment de rendre des comptes à la justice suisse, il est en effet de bonne tactique de chauffer l'opinion helvétique et mondiale avant un procès qui se promet d'être retentissant.

Une opinion publique mise en condition

Toujours est-il que la Suisse est l'objet, ces temps-ci, d'une offensive de grande envergure. Et pour la première fois, la guerre d'Algérie et les autres affaires du Maghreb exceptées, la cause arabe trouve dans ce pays des défenseurs habiles, actifs, efficaces. Des organisations ont été constituées qui ont nom "Comité de soutien au peuple Palestinien", "Groupe d'étude sur le Moyen-Orient", "Comité pour la Palestine".

Les murs des grandes villes suisses se couvrent d'affiches, des tracts circulent, les conférences se multiplient sur la Palestine, ses organisations au combat, sur le sort de la Cisjordanie occupée. Les journaux sont harcelés par des lecteurs ombrageux qui les harcèlent de lettres, de protestations pour chaque information ou le moindre commentaire qui pourraient sembler favorables à Israël. On réédite des livres favorables à la cause, dont celui de cet envoyé de la Croix-Rouge Internationale en Palestine, Jacques de Reynier, et qui fut l'un des témoins de la tragédie de Der-Yassin. Der-Yassin, cet "Ouradour" palestinien et dont on s'efforce de tirer le maximum pour noircir l'ennemi.

Des irrégularités dans l'instruction

La grande affaire du "lobby" palestinien de Suisse, c'est de dénoncer ce qu'il appelle les "irrégularités" et les "anomalies" de l'instruction de l'affaire de Kloten. Selon les avocats suisse et algérien des trois détenus palestiniens et qui ne sont pas avares de conférences de presse, le juge instructeur de Bulach, dans le canton de Zurich, n'a pas toujours été impartial. Il a accepté de libérer sous caution l'agent israélien Mordechai Rachamin, pourtant inculpé du meurtre de l'un des membres du commando palestinien, alors qu'il s'est refusé à toute mesure identique à l'égard des trois Palestiniens. Ceux-ci, au début de l'enquête, n'auraient pas bénéficié des mêmes facilités que le policier dont le premier interrogatoire se serait déroulé en présence d'un fonctionnaire de l'ambassade israélienne à Berne venu assister ce compatriote en difficulté.

Plus grave est le fait, dit un "livre blanc" publié sur cette affaire par le secrétaire général du "Comité de soutien au peuple palestinien", que l'avion d'El Al, qui avait fait escale à Zurich, transportant des armes et des munitions. On voit d'ailleurs où la défense des Palestiniens veut en venir. Vrai ou faux, ce détail permettrait d'étayer la thèse selon laquelle les Palestiniens ne se sont pas livrés à un attentat terroriste sur un courrier ordinaire, mais à un acte de guerre.

Alors, bien que la jurisprudence ne soit pas du tout claire à ce sujet, on pourrait demander à ce que les inculpés soient renvoyés devant une Cour criminelle fédérale. Toujours le souci du grand procès avec l'espoir qu'il pourra être d'autant plus politisé durant

(Suite à la huitième page)

Gérin-Lajoie, à la commission des prix et revenus

OTTAWA — Au cours des deux prochaines années, M. Paul Gérin-Lajoie, sera au service du gouvernement fédéral, en qualité de vice-président de la commission des prix et des revenus, un organisme dont la création a été annoncée il y a six mois et qui aura pour tâche de faire la guerre à l'inflation.

L'ancien ministre de l'Education du Québec et député de Vaudreuil-Soulangese a par la suite confié à quelques journalistes qu'il n'a aucunement quitté la politique provinciale par dépit; il faut, selon lui, interpréter son entrée dans un organisme fédéral comme un signe d'un intérêt nouveau qu'il porte aux problèmes économiques.

On sait d'ailleurs que M. Gérin-Lajoie est revenu récemment d'une mission de six mois à l'OCDE, une organisation internationale qui s'intéresse au développement économique dans plus de 20 pays.

L'ex-ministre n'a pas caché non plus qu'il a été chaleureusement invité à accepter ce poste par les autorités fédérales, notamment par le premier ministre, M. Trudeau.

En quittant la politique active, celui qui a aspiré jusqu'à tout récemment à la direction du parti libéral québécois entend bien garder ouvertes toutes les portes de l'avenir.

M. Gérin-Lajoie a mentionné qu'il est très difficile de planifier la vie d'un homme politique plus de deux ans à l'avance.

Les Franco-Ontariens rencontrent le secrétaire d'Etat

Le gouvernement fédéral promet d'aider les Franco-Ontariens

OTTAWA — "Le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire du Secrétariat d'Etat, va vous soutenir de façon importante". Telle fut la déclaration que le secrétaire d'Etat, l'honorable Gérard Pelletier, faisait le 25 juin dernier à une délégation représentant plusieurs organismes franco-ontariens.

La délégation franco-ontarienne, présidée par Me Roger-N. Séguin, président général de l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO), se composait de M. Roger Charbonneau, secrétaire de l'ACFO, Mme L. Bigras, de l'Union des Fermières franco-ontariennes, Jacques de Courville Nicol, de l'Association de la Jeunesse franco-ontarienne, M. Roger Saint-Denis, de la Fédération des Associations de Parents et Instituteurs de langue française d'Ontario, et M. Lucien Bradet, de l'Assemblée provinciale des Mouvements de jeunes de l'Ontario français. Elle rencontrait le secrétaire d'Etat en vue de lui demander une aide financière pour l'épanouissement de la population francophone de l'Ontario. M. René Préfontaine, directeur de la division de l'action sociale du secrétariat d'Etat, assistait également à l'entrevue.

Le secrétaire d'Etat reprenait en somme la promesse que le Premier ministre du Canada a déjà faite à une délégation franco-manitobaine à l'effet que le gouvernement fédéral est à mettre sur pied une politique d'aide culturelle qui aidera concrètement et substantiellement les minorités, non seulement à préserver leur langue et leur culture, mais également à l'enrichir.

On a bien précisé cependant qu'il doit y avoir une indication nette que la population franco-ontarienne est prête à faire sa part et c'est l'un des critères qui déterminera la participation du fédéral en vue de compléter les budgets des associations.

Le mémoire qui a été présenté au Secrétariat d'Etat souligne la récente restructuration des cadres de l'ACFO en vue d'obtenir une plus grande démocratisation au sein de celle-ci et pour donner aux membres constituants et aux régions une voix plus prépondérante dans les organismes qui la dirigent, à savoir le Bureau de direction et le Comité exécutif. Des seize membres constituants, onze se financent par eux-mêmes et cinq doivent être subventionnés à cause de revenus insuffisants. Ces derniers ont donc décidé en principe de centraliser leurs secrétariats dans la Maison Franco-Ontarienne à Ottawa. Cette centralisation est devenue nécessaire pour améliorer l'administration et le rendement des secrétariats et le projet est réalisable à la condition de recevoir l'aide du gouvernement fédéral. Il en est de même pour l'établissement des bureaux régionaux centralisés qui serviront aux organismes franco-ontariens.

La troisième partie du mémoire fait état des budgets-programmes de chaque organisme. La plupart de ces projets sont à l'étude depuis de nombreuses années mais leur réalisation en a été empêchée par un manque de finances.

Selon M. Pelletier, les experts de son ministère sont au travail depuis assez longtemps déjà et ils devraient être en mesure de faire savoir très bientôt aux Franco-Ontariens ce que le fédéral entend faire pour leur aider à s'épanouir.

Certaines conséquences de l'usage de la cigarette, Canada, 1966

A. Coût résultant de l'usage du tabac exprimé en milliers de dollars

Article	Cancer du poumon (C.I.M.@ 162,163)	Maladies coronariennes (C.I.M.@ 420.1)	Bronchite chronique (C.I.M.@ 502)	Emphysème (C.I.M.@ 527.1)	Diagnostic Indéterminé	Total
1. Services des médecins pour maladie	394	1,402	228	54	—	2,078
2. Services des médecins pour brûlures	—	—	—	—	14	14
3. Soins hospitaliers pour les maladies	5,642	14,309	6,407	950	—	27,308
4. Soins hospitaliers pour brûlures	—	—	—	—	60	60
5. Perte de revenu due à l'hospitalisation en raison de maladie	1,179	3,972	1,029	104	—	6,284
6. Perte de revenu due à l'hospitalisation en raison de brûlures	—	—	—	—	négligeable	négligeable
7. Perte de revenu en raison d'autres maladies	—	—	—	—	96,186	96,186
8. Perte potentielle de revenu en raison du décès	48,657	181,455	6,609	5,499	—	242,219
9. Perte potentielle de revenu en raison du décès causé par des incendies dus aux fumeurs	—	—	—	—	3,975	3,975
10. Perte de biens, autres que les forêts, causée par l'incendie allumé par des fumeurs	—	—	—	—	9,538(b)	9,538
Total attribuable à l'habitude de fumer	55,872	201,138	14,273	6,607	109,773	387,663

@ Classification Internationale des Maladies
(b) Rapport annuel du Commissaire fédéral des incendies, 1966

B. Pertes exprimées en nombre d'événements attribuables à l'habitude de fumer

Arti.	Cancer du poumon (C.I.M.@ 162,163)	Maladies coronariennes (C.I.M.@ 420.1)	Bronchite chronique (C.I.M.@ 502)	Emphysème (C.I.M.@ 527.1)	Total
Cas traités par des médecins	5,875	14,443	6,715	1,602	28,635
Nombre de jours à l'hôpital	155,930	395,490	177,090	26,250	754,760
Décès avant 65 ans (b)	1,295	4,251	210	164	5,920

@ Classification Internationale des Maladies
(b) On estime qu'il y a eu au Canada, en 1966, 4,000 autres décès après 64 ans attribuables au tabac, pour les seules maladies considérées ici, et 3,900 pour d'autres causes également imputables au tabac. Cela fait un total d'environ 13,800 décès imputables au tabac.

Voyage au Marco II —

Péripéties de voyage d'un Canadien errant

LA VIE MAROCAINE

Le vêtement

C'est la première chose qui frappe le voyageur dès son arrivée au Maroc: les marocains ne sont pas vêtus de la même façon que les européens ou les "occidentaux". De fait, il semblerait que les costumes ici n'ont guère changé depuis l'antiquité! Bien entendu, certains marocains ont adopté le vêtement "occidental", surtout ceux qui habitent les grandes villes telles Casablanca et Rabat. A l'université de Rabat, j'ai même vu de jolies jeunes marocaines qui portaient la mini-jupe. Mais c'est là une exception remarquable, car la femme marocaine est vêtue de telle façon que tout autre costume serait un bris trop radical avec le passé.

Ordinairement, la femme marocaine est vêtue d'une longue robe sans ceinture qui lui retombe sur les chevilles. La tête est toujours recouverte par une sorte de capuchon ample attaché à la robe. De plus, elle porte un voile de soie devant le visage qui lui recouvre toute la figure sauf le front et les yeux. Chez certaines tribus Berbères, les femmes ne portent pas le voile sur le visage: on remarque cependant un tatouage sur le menton. Malgré ce costume étrange, on constate que la femme marocaine a souvent une élégance qui ferait l'envie de n'importe quelle femme de l'Europe. De plus, j'ai constaté qu'elles ont la démarche extrêmement gracieuse. Et le voile du visage ne fait qu'accentuer leurs yeux, et ce, sans "eye-liner" ou autres peintures du genre...

Pour ce qui est de l'homme, il est vêtu d'une longue robe, très ample, appelée "djellabah". Ce vêtement se porte sans ceinture et est fabriqué dans une variété d'étoffes, telles les tissus industriels modernes ou les laines de chameau ou de mouton. Un grand capuchon attaché à la djellabah peut se rabattre pour recouvrir non seulement la tête mais tout le visage, selon le rôle qu'il doit jouer, c'est-à-dire qu'il peut protéger la tête contre les ardeurs du soleil marocain aussi bien que servir de couverture pour dormir, écartant ainsi le vent, le froid et un réveil trop brutal... Un autre vêtement, porté surtout par les hommes qui habitent les régions montagneuses, ou par les bergers qui doivnt veiller sur leurs troupeaux dans la nuit froide, est le "burnous". Il s'agit d'une grande cape à capuchon. La plupart des hommes portent quelque chose sur la tête à cause du soleil, soit un genre de turban en coton blanc, ou encore une simple calotte de laine. D'autres portent le "fez".

Le boire et le manger

Le touriste qui visite le Maroc n'est pas à plaindre lorsqu'il s'agit de prendre un repas. De nombreux plats sont offerts dans les restaurants qu'on retrouve dans les vieux quartiers (médinas). Par exemple, un grand bol de soupe aux légumes s'achète pour 15 francs, soit 3 cents! Un repas aux couscous (plat de diverses viandes en ragoût avec semoule) pour environ un dirham, soit 22 cents. Ou encore, il y a les brochettes (shish-kébabs), à 25 francs. Pour un dirham et quelques francs, on se paie quatre brochettes, un demi pain et de la sauce piquante. Les brochettes sont cuites sur commande sur les braises ardentes. Que de repas au Maroc ne m'ont coûté que 40 cents! Et avec tout ce que je mangeais pendant un repas, je pouvais me promener dans les marchés pour tout l'après-midi et une partie de la soirée!

Au Maroc, le pain est rond. Il y en a deux variétés, le pain blanc et le pain noir. Tous deux sont délicieux, un peu sucrés, je crois... Un pain blanc s'achète moyennant 30 francs, soit 6 cents. Il est frais à tous les jours, sept jours par semaine, et meilleur que tous les pains canadiens! Pour dessert, il y a les oranges, et les oranges du Maroc sont les plus délicieuses que j'ai goûtées jusqu'à ce jour. Un kilogramme d'oranges s'achète pour 60

(Suite à la sixième page)

Opinion libre

Les conditions de la vie moderne (23) —

Les raisons de la déraison

L'esprit de notre temps est fasciné par les progrès techniques qui s'accomplissent sous nos yeux. Ce qui relevait de la pure fiction hier, est réalité aujourd'hui. Et comme, pour la plupart, nous ignorons les lois qui oeuvrent dans les productions des hommes de science et des techniciens, nous ne discernons plus tellement le difficile de l'impossible, l'étonnant de l'absurde, la science de la fiction. Rappelons-nous cependant qu'un voyage lunaire est le fruit de calculs précis, d'une science et d'une technique très avancées mais solidement édifiées et conséquentes avec elles-mêmes. Il ne suffit pas de rêver béatement à ce voyage ou de contempler d'un oeil mystique un tableau couvert de symboles mathématiques plus étranges les uns que les autres. Lors donc que le Saint-Père notera que "l'homme a accompli d'étonnants progrès dans la maitrise et l'organisation rationnelle des forces de la nature" (2c), sachons reconnaitre l'effort et la logique qui sont la source de ces progrès. Loin d'être dans l'imaginaire et la gratuité, nous sommes au contraire dans le domaine du raisonnable et du nécessaire: le technicien qui refuserait de reconnaitre les lois de la nature physique serait voué au plus lamentable échec.

L'homme, par suite de sa maitrise de la nature physique, "tend à étendre cette maitrise, nous dit le Saint-Père, à son être lui-même pris dans son ensemble: au corps, à la vie physique, à la vie sociale et jusqu'aux lois qui règlent la transmission de la vie" (2c). La popularité de la science fiction due à la méconnaissance de la science a pour conséquence la popularité de la morale fiction due à la méconnaissance de l'homme. Et cette morale fiction permet, entre autres, la destruction de la fécondité féminine pour l'unique raison que la "pilule" est issue d'un laboratoire et que les hommes en jaquette blanche nous impressionnent. Ce sont des hommes de science, nous dit-on. Or la science a connu de grands succès dans le monde physique; en conséquence, la "pilule" est un progrès. Pourtant peut-on oublier que la chaise électrique est le fruit d'une technique avancée et qu'elle n'est pas pour autant appelée à remplacer nos fauteuils de salon?

Nous devons reconnaitre les apports que la science nous a valus et nous vaut. Mais voilà précisément que ces richesses sont telles parce qu'elles s'insèrent dans la ligne de notre bien et non de notre mal. La maitrise de notre être est excellente, s'il s'agit de son amélioration et non de sa détérioration. Sachons donc reconnaitre les lois de la nature humaine de la même façon que le véritable homme de science sait reconnaitre les lois de la nature physique. Alors nous pourrons maitriser notre être comme les techniciens maitrisent le monde physique, c'est-à-dire correctement et non au hasard d'une imagination puérile. Or, nous avons vu que l'emploi de la pilule anovulante comme contraceptif va à l'encontre du caractère naturel des actes conjugaux et de l'amour conjugal. Il ne saurait donc y avoir de progrès dans un tel emploi.

Pourtant, "ne pourrait-on admettre que l'intention d'une fécondité moins abondante, mais plus rationalisée, transforme l'intervention matériellement stérilisante en un licite et sage contrôle des naissances?" (3b). Voilà l'objection que relève le Pape. En d'autres mots, s'il est nécessaire d'avoir des enfants, ne suffit-il pas d'en avoir selon notre bon jugement, puis de faire ce que l'on veut par la suite? On ne peut pourtant pas dissocier la fécondité de l'amour conjugal. Nous avons déjà vu dans le détail combien l'un et l'autre vont de pair. S'il faut user de son bon jugement quant au nombre des enfants que l'on aura, il faut aussi respecter la réalité profonde des rapports entre conjoints. Que dirait-on du fiancé qui, une fois marié, cesserait ses attentions à l'égard de son épouse sous le prétexte qu'elles ont atteint leur but qui était de conquérir une épouse? De la même façon, l'époux ne peut déformer la nature même des actes conjugaux pour l'unique raison qu'il a l'enfant qu'il voulait.

Ou nous sommes-nous mépris sur la signification de l'objection? Il est vrai que le médecin est autorisé à amputer un membre pour enrayer les progrès d'une maladie qui met en danger la vie du patient. Pour sauver le tout, on sacrifie la partie. De même, ne pourrait-on pas sacrifier la fécondité momentanée lorsque les circonstances exigent une natalité limitée.

Le parallèle ne tient pourtant pas. Le médecin n'ampute pas un membre qu'il peut préserver. Le médecin n'a recours à cette solution qu'en tout dernier lieu pour la bonne raison qu'il recherche la santé et non la mutilation de son patient. Or dans le cas de la fécondité, il n'y a absolument aucune nécessité de faire usage des facultés génératrices lorsque les circonstances demandent la prévention des naissances. Aucune natalité n'est spontanée et gratuite. Elle est la suite d'un acte libre. Rien donc n'exige la destruction de la fécondité; il suffit d'en bien user.

En dernier lieu, le Saint-Père note l'argument suivant: "On demande encore si, étant donné le sens accru de responsabilité de l'homme moderne, le moment n'est pas venu de confier à sa raison et à sa volonté plutôt qu'aux rythmes biologiques de son organisme le soin de régler la natalité?" (3c). Si l'homme moderne est vraiment responsable, il reconnaitra que l'usage responsable des rapports conjugaux s'inscrit dans le respect de leur réalité profonde en harmonie avec l'amour conjugal. Et nous avons vu que la stérilisation ne pouvait être une base acceptable ni pour l'amour conjugal ni pour les actes conjugaux. Nous ne nions pas la primauté de la raison chez l'homme. Au contraire nous préférons la raison partant des données saines à une raison arbitraire, l'avocat vénal des passions déréglées.

Georges Allaire

☆ ☆ ☆

Des petits mots d'humour

Minced Onion — oignon émincé

Nous vivons dans le seul pays du monde où les étiquettes de boites de conserves sont de véritables témoignages historiques du statut du français au Canada. Une étiquette d'épices telle que "Minced Onion" — oignon émincé — révèle tout ce qu'il faut savoir au sujet du Canada.

D'abord, en lisant l'étiquette, il est très clair que la langue française n'est pas aussi importante ou populaire que la langue anglaise. La disposition de l'étiquette, la couleur, le caractère typographique, bref tout souligne que la langue française est nettement inférieure à la langue anglaise. En outre, cette simple étiquette est un témoignage vivant du rôle commercial de la langue française. Evidemment lorsqu'il s'agit de donner un petit cachet spécial à un produit, les agences de publicité n'hésitent pas à utiliser un libellé dans une langue étrangère. Toutefois, il ne faut pas croire qu'il s'agit d'annonce bilingue ou que les agences de publicité sont sympathiques au projet sur les langues officielles. Indépendamment de la valeur des produits, une annonce telle que "Bain de soleil suntan oil" est un exemple de redondance monumentale.

Mais les étiquettes révèlent encore plus. Sans consultation préalable des documents du bureau des statistiques, nous savons, par les étiquettes, que les Canadiens français sont moins nombreux que les Canadiens de langue anglaise. En tenant compte de la grosseur du caractère typographique de l'étiquette, nous pouvons même dire que les Canadiens français sont dans une proportion de 1 à 5 dans le pays. En outre, tout Canadien qui suit l'évolution des étiquettes au Canada sait que le statut du Canada français n'a pas changé depuis plusieurs années. Les étiquettes changent de couleurs, les slogans sont modifiés selon les besoins de l'heure, mais le français demeure toujours statique, fier et fort dans la partie inférieure de l'étiquette.

Evidemment il y a aussi la question des étiquettes ambulantes, c'est-à-dire des panneaux-réclame qui sont peinturés sur les camions de la ville. Dans ce dernier cas, la réclame française n'existe pas. Faut-il conclure en tenant compte de cette situation que les Canadiens français ne voyagent pas ou qu'ils sont limités à perpétuité aux réclames qui ne dépassent pas les dimension de un pouce et demi. C'est sans doute la deuxième raison qu'il faut invoquer, car, traditionnellement, on a toujours dit que le peuple canadien-français était un petit peuple.

Les entrepreneurs canadiens-français en sont sans doute pour quelque chose dans cette question de panneaux-réclame ambulants. Comme toujours, ils sont extrêmement discrets dans leurs annonces françaises, mais malheureusement leur discrétion se limite trop souvent au nom de l'entrepreneur. Sans doute, leur discrétion est très bien motivée. Il y a très certainement une foule de raisons très valables pour expliquer cette situation: on ne peut pas être identifié à un groupe, on ne peut pas se limiter dans notre commerce au groupe canadien-français ou enfin nos camions sont trop petits pour une réclame dans les deux langues!

Evidemment il faut toujours tenir compte du côté esthétique, de l'efficacité et du prix de la réclame. Une annonce bilingue nécessite évidemment deux couleurs différentes, deux slogans différents, deux caractères typographiques différents et enfin deux fois plus de temps pour la lire... En effet, les conséquences sont multiples. Si les camions affichaient des annonces bilingues, les camionneurs seraient obligés de conduire à une vitesse plus lente pour permettre aux piétons de lire les deux versions de l'annonce. Une telle politique occasionnerait des embouteillages et des problèmes de circulation routière. Evidemment on ne peut pas placer du français sur un côté de la boite d'un camion et de l'autre côté, de l'anglais, car on ne peut pas prévoir de quel côté de la rue les Canadiens français vont marcher. On pourrait toujours par la législature obligé les Canadiens français à circuler uniquement sur le côté gauche de la rue, mais il faudrait tout recommencer quand le camion changerait de direction. Le mieux, c'est de laisser la situation telle qu'elle se présente actuellement. Maintenons les annonces en anglais, car elles sont en somme les seules véritables annonces bilingues. Maintenons ces annonces bilingues, car les Canadiens français comprennent les deux langues officielles et parce que les autres bilingues comprennent l'anglais.

Gérald Backeland

C'est au mois de juillet 1858 que la "Wells, Fargo & Co." a inauguré un service par exprès entre San Francisco et Victoria en Colombie-Britannique. Cette compagnie a exercé un véritable monopole en ce qui a trait à l'envoi de l'or et du courrier.

Assemblée d'urgence à l'Hôtel de ville au sujet du problèmes des égouts

A la suite des orages survenus aux petites heures du 27 juin, qu' ont causé des dégâts considérables dans les sous-sols de nombreuses maisons du Grand Winnipeg, surtout dans St-Boniface, une réunion d'urgence du Conseil de ville eut lieu à 5 h le même jour, à laquelle assistaient l'ingénieur-suppléant de la ville, les ingénieurs-consultants, le surintendant des travaux publics, le trésorier municipal et le solliciteur.

Quoiqu'il fut révélé que des parties de la ville n'étaient affectées que rarement et uniquement par des orages exceptionnels, d'autres subissent des dégâts causés par des orages bien ordinaires.

Le Conseil a demandé une enquête immédiate sur la possibilité d'automatiser les stations-pompes. On a de plus demandé au département du génie de faire un résumé de toutes les études existantes concernant les égouts de grandeur insuffisante qui seraient peut-être responsables des présents ennuis.

Pour ce qui est de la région nouvelle de Southdale, qui a déjà subi des dommages considérables, on fera pression auprès de la Metropolitan Corporation of Greater Winnipeg afin qu'elle étende son égout principal de Beaverhill Road vers le nord pour le relier à la station-pompe à l'angle de Cottonwood Road et d'Autumnwood Drive.

Le maire et les membres du Conseil regrettent infiniment les inconvénients soufferts par les citoyens et feront tout en leur pouvoir pour résoudre le problème.

L'avenue Taché

Suite à un communiqué en provenance du bureau du maire, le 25 juin, Son Honneur, l'ingénieur de la ville et un représentant du département fédéral des Travaux publics ont examiné les oords de la rivière Rouge sur l'avenue Taché, des ponts Provencher et Norwood. On croit savoir que le représentant fera maintenant son rapport au ministre Arthur Laing et lui indiquera ce qui devrait être fait en vue d'enrayer la détérioration et les éboulis le long de la rivière.

Le maire a l'intention de tenir les citoyens au courant des progrès qui se feront.

PETITE NOTE

Nous apprenons en dernière heure que, lors des élections qui eurent lieu le mardi 8 juillet à la Maison générale des Soeurs Missionnaires Oblates du Sacré-Coeur et de Marie Immaculée, rue Aulneau, St-Boniface, la Rév. Sr Jeanne Boucher fut réélue supérieure générale pour un nouveau mandat.

FILMS à l'écran

• Les chiffres placés après le troisième alinéa réfèrent à la valeur artistique: (1) chef-d'oeuvre, (2) remarquaquable, (3) très bon, (4) bon, (5) moyen, (6) médiocre, (7) minable.

• A la fin du texte est indiquée, quand il y a lieu, la convenance pour les jeunes: (e) enfants, (a) adolescents.

• • •

CHITTY CHITTY BANG BANG

Britannique. 1968. 142 minutes. Super Panavision. Technicolor. Comédie musicale réalisée par Ken Hughes d'après le roman d'Ian Fleming. Interprètes: Dick Van Dyke, Sally Ann Howes, Gert Frobe, Lionel Jeffries.

Scénario: Les enfants de l'inventeur Caractacus Potts se prennent d'affection pour une vieille auto de course mise au rancart. Leur père trouve moyen de se procurer l'argent nécessaire à l'achat de la carcasse mécanique, puis se met en frais de la transformer en voiture ultra-moderne. Pour le plaisir de ses bambins, il leur raconte un jour une histoire où le chef d'un petit état balkanique cherche à s'emparer de la merveilleuse auto.

Commentaires: Tiré d'un livre écrit pour les enfants par le père de James Bond, ce film se situe d'emblée dans un monde de joyeux et fantaisiste, animé de couleurs vives et orné de décors excentriques. Le décorateur Ken Adam a conçu des gadgets d'allure désuète qui cadrent bien avec l'époque début de siècle où se déroule l'histoire. Quelques trucages trop apparents dans la photographie ne gâtent pas pour la peine le plaisir pris au déroulement de l'aventure. Les interprètes jouent avec entrain.

Cette agréable comédie musicale constitue un sain divertissement où l'affection qui unit un père et ses jeunes enfants est bien mise en relief.

• • •

POPI

Comédie réalisée par Arthur Hiller. Principaux interprètes: Alan Arkin, Rita Moreno, Miguel Alejandro, Ruben Figueroa.

Scénario: Un veuf portoricain vit dans un quartier de New York avec ses deux petits garçons. Il gagne péniblement sa vie mais ne peut se faire à l'idée que ses enfants connaitront un sort semblable au sien. Dans l'espoir de les faire adopter par des familles riches il se rend avec eux à Miami, les met dans une chaloupe et leur dit que, lorsqu'ils seront secourus, ils devront se faire passer pour deux jeunes Cubains fugitifs. Les enfants jouent le jeu du mieux qu'ils peuvent, mais, ne pouvant plus se passer de leur père, font échouer toute l'affaire.

Commentaires: Ce film repose avant tout sur le talent indéniable et versatile du comédien Alan Arkin. Le scénario, où s'entremêlent habilement réalisme et humour, aborde, sous des dehors comiques, un problème social d'envergure. Il le fait avec une sympathie et une tendresse humaine qui empêchent l'ensemble de verser dans le mélo. Le réalisateur brosse un tableau pittoresque d'un quartier populaire et sa mise en scène est vivante et décontractée.

Sur le ton de la comédie, ce film bien fait aborde le problème d'immigrants défavorisés. L'ensemble comporte quelques éléments délicats.

Adultes et adolescents. Durée 115 minutes.

• • •

THE LEGEND OF

Metrocolor. Drame réalisé par Robert Aldrich, avec Kim Novak, Peter Finch et Milton Selzer.

Scénario: Une jeune vedette d'Hollywood, Lylah Clare, est morte de façon mystérieuse et son mari, le metteur en scène Lewis Zarkan, n'a rien produit depuis vingt ans. Un jour, un des anciens collaborateurs de Zarkan, qui a découvert en la personne d'Elsa Brinkman le parfait sosie de Lylah, lui propose de faire un film sur la légende de cette dernière. Zarkan accepte, et Elsa et lui s'éprennent l'un de l'autre. Mais le tempérament violent du réalisateur et le comportement étrange de l'actrice provoquent entre eux des heurts violents. Elsa finira par connaitre une mort analogue à celle de son personnage.

Commentaires: A partir de la carrière d'une vedette imaginaire passée à la légende, Aldrich présente ici une satire plutôt décevante des milieux de cinéma. Il le fait avec une outrance non dissimulée qui, par la grosseur des effets et le jeu chargé des interprètes, finit par lasser. Reste toutefois une mise en scène somptueuse, un travail de caméra remarquable et des aperçus documentaires intéressants sur les coulisses d'Hollywood.

Sous le couvert de la satire, ce film constitue une critique assez virulente des milieux de cinéma d'Hollywood. Il comporte des scènes d'inconduite et des images osées.

Non-recommandable. Durée 127 minutes.

Parmi les bruits qui nous cassent les oreilles

Ces bruits assourdissants vont du **vacarme** au **boucan du diable.** Voici un extrait d'un article de M. François Millepierres, paru dans la revue mensuelle "Vie et Langage" (Larousse, éditeur):

"**Vacarme** serait un 'cri des Flamands' emprunté au néerlandais **Wach arme,** 'malheur sur moi, le pauvre'. C'est donc d'abord un bruit de nature vocale, avec cris confus et propres à vous casser les oreilles, de gens qui se lamentent à grands éclats de voix. Le 'Tirez donc, quel vacarme' des **Plaideurs** s'explique par les aboiements des chiens et les exclamations du public. **Tintamarre** est un mot ancien dont l'origine reste obscure; on le trouve dans Rabelais au pluriel. La Fontaine l'a repris au singulier dans **le Jardinier et son seigneur:** 'Les troupes et les cors font un tel tintamarre. Que le bonhomme est étonné'.

"**Etonné,** c'est-à-dire étourdi. Cet exemple marque nettement que le mot désigne un bruit collectif fourni par des instruments sonores et discordants. Comme synonymes, nous avons, issus de la langue populaire, sinon argotique, **potin, chahut, boucan, ramdam, tapage,** etc. **Potin** est d'origine obscure, peut-être apparenté à **pot**; dans certaines fêtes campagnardes, on se lançait les vieux pots à la figure, à la Quasimodo en particulier. **Chahut** aurait pour origine le cri du chat-huant, dont on accompagnait certaines danses rustiques; **boucan** nous fait remonter au désordre des bacchanales par l'intermédiaire de l'Italie, où **baccano** désignait un lieu de débauche; **ramdam** fait allusion à la détente désordonnée et bruyante des musulmans après le jeûne du Ramadan. Quant au **tapage,** qui est un chahut modéré, il vient de **taper** tout bonnement. Remarquons au sujet de ces mots qu'ils témoignent d'une conduite répréhensible, sinon d'un relâchement des moeurs, et qu'ils n'appartiennent pas au langage le plus distingué. Mais par le temps qui court, fécond en bruits étourdissants, on en a souvent besoin; on leur ajoute même des épithètes propres à les rendre plus expressifs: un **potin infernal,** un **chahut du tonnerre,** un **boucan du diable...**"

Mots d'esprit

Le président Hénault, une des figures les plus caractéristiques de la haute société intellectuelle du XVIIIe siècle, disait de la cuisinière de Mme du Deffand, qui était par trop bourgeoisement mauvaise (surtout pour un gastronome tel que lui): "Entre elle et la Brinvilliers, il n'y a de différence que dans l'intention".

Même thème, autre anecdote: on faisait fort mauvaise chère chez Mme d'Aligre et l'on y médisait beaucoup: "En vérité, disait M. de Lauraguais, si avec son pain l'on ne mangeait pas ici le prochain, il y faudrait mourir de faim". (Nouveau Larousse Gastronomique)

Léo "Antoine" Dufault, qui sera l'artiste invité à l'émission "Tour à tour", présentée du lundi 14 juillet au vendredi 18 juillet, à 18 heures, à l'antenne du canal 3. Yvette animera l'émission.

Chronique de CBWFT

Tour à tour de Winnipeg

Au cours de la semaine du 14 au 18 juillet, c'est de Winnipeg même que vous parviendra l'émission **Tour à tour,** présentée à 18 heures, à l'antenne du canal 3.

Au cours de cette semaine, consacrée entièrement à nos artistes locaux, vous entendrez Yvette Dandenault, mieux connue sous le nom d'Yvette, tout simplement, ainsi que le jeune Léo "Antoine" Dufault, tous deux du Manitoba. Ils seront accompagnés d'un sexte, sous la direction de David Shaw, en l'occurrence, le mari d'Yvette, depuis quelques mois seulement.

Yvette est toute petite, dit-on; sa voix, cependant, dont la richesse et la tonalité font d'elle une excellente interprète de "Blues", vous charmera sur le champ. Elle chante le chagrin, la solitude, l'amour, l'allégresse, en passant par les rythmes les plus berceurs aux plus mouvementés. Entre autres, son répertoire comprendra "Et pourtant", "Je reviens te chercher", "Un homme et une femme", "Seul sur mon étoile", "Mes mains" et "Celui-là", de Gilbert Bécaud.

Yvette a déjà beaucoup d'expérience dans le show business. Depuis 1964, elle fait de la télévision, de la radio et du cabaret. En plus du métier qu'elle possède à la perfection, Yvette doit, par sa présence et son charme, captiver son auditoire. Vous vous laisserez conquérir à coup sûr par sa fraicheur et son style tout à fait dégagé.

Léo "Antoine" Dufault, puisqu'il faut l'appeler par son nom, sera l'artiste invité de la semaine. Nul n'est besoin de dire qu'il est déjà bien connu des jeunes Manitobains. Agé de 19 ans, il chante depuis quelques années à la Boîte à chansons "Au Cent Noms". Dès ses débuts, Léo a su s'attirer la sympathie des auditeurs par son style bien particulier. Jeune, dynamique, endiablé, dans le vent, Léo incarne le mouvement et le rythme, particuliers de sa génération, génération "hip" si l'on veut.

Il ne se lasse pas de chanter car il a de grandes ambitions pour l'avenir. Entre-temps, Léo puise dans le répertoire de ses préférés, entre autres Gilbert Bécaud, les Beatles, Charles Aznavour, Donavan et Nino Ferrer.

Cette semaine, Léo "Antoine" a choisi de chanter pour vous "Mirza", de Nino Ferrer, "Mes hommes", de Bécaud, et "Rêve inconnu", pour ne nommer que quelques-unes de ses interprétations.

Et que dire des musiciens qui accompagneront nos artistes! L'ensemble de David Shaw est peut-être l'un des meilleurs à Winnipeg. David a étudié l'arrangement et la direction musicale au "Los Angeles Conservatory of Music". Il a depuis répondu à de nombreux engagements dans des boîtes de nuit et des cabarets. Il a aussi participé à une foule d'émissions de télévision.

En plus de faire ses propres arrangements musicaux, David a écrit pour des musiciens comme Ted Komar et Bob McMullin ,ainsi que pour d'autres musiciens réputés de la ville. Il est donc bourré de talents. Ses accompagnements et ses arrangements musicaux sont toujours faits avec beaucoup de souplesse et de goût et s'adaptent à la perfection du genre de mouvement que veut créer la chanson.

Donc, au cours de la semaine du 14 au 18 juillet, laissez-vous entrainer aux rythmes berceurs de nos artistes locaux, Yvette et Léo "Antoine" Dufault. Regardez **Tour à tour,** une émission de chansonnettes, conçue par des gens de Winnipeg, pour un public manitobain. C'est à 18 heures à l'antenne du canal 3.

Concerts populaires

De nouveau cette année, les **Concerts populaires** reprendront l'affiche à l'antenne de Radio-Canada et seront télédiffusés à compter du dimanche 13 juillet, à 22 heures. Ces concerts exécutés par l'Orchestre symphonique de Montréal se dérouleront dans la salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts. Ils grouperont des chefs d'orchestre réputés et des invités renommés parmi lesquels prennent place trois artistes de la chanson: Ginette Reno, Claude Léveillée et Gilles Vignault.

Voici les dates de diffusion et le nom des artistes: 13 juillet, Richard Verreau, Robert Savoie et Clarice Carson; 20 juillet, Claude Léveillée; 27 juillet, Claire Gagnier et Yoland Guérard; 17 août, Colette Boky et Perry Price; 24 août, Louise Lebrun, Huguette Tourangeau, André Turp et Claude de Corbeil; 31 août, Gilles Vignault; 3 septembre, Ginette Reno; 10 septembre, Quatuor Yvan Landry.

Au poste CBWFT

JEUDI 10 JUILLET

2:30—Cinéma: "La Belle Romaine". Drame avec Gina Lollobrigida, Daniel Gelin et Raymond Pellegrin. Une jeune fille devient, à vingt ans, le modèle d'un sculpteur. Elle se fiance avec son premier amour mais le mensonge de celui-ci, dont le mariage lui est révélé, la bouleverse. Cette amère déception provoquera un revirement en elle. (Franco-Italien 1954)
4:00—Ulysse et Oscar (C)
4:30—Pirate Maboule (C)
5:00—Francis aux paradis perdus (C)
5:30—Ni oui ni non (C)
6:00—Tour à tour
6:15—Le téléjournal
6:28—Aujourd'hui
7:10—A propos
7:30—La Soeur volante
8:00—Les grands films: "La Vie de Château". Comédie dramatique de Jean-Paul Rappeneau, avec Catherine Deneuve, Philippe Noiret et Henri Garcin. Un châtelain de Normandie a épousé la fille de son métayer. Celui-ci découvre un jour un homme qui se cache; c'est un officier en mission d'observation. C'est la guerre et l'on prépare en Angleterre un débarquement. L'officier s'éprend de la jeune femme de même d'ailleurs qu'un major allemand venu occuper le château avec ses troupes. (Français 1961)
9:45—Atome et Galaxies (C)
10:15—Prenez le volant
11:00—Cinéma: "Les enfants terribles". Tragédie symboliste de Jean-Pierre Melville, d'après Jean Cocteau, avec Nicole Stéphane et Edouard Dhermite. (Français 1949)

VENDREDI 11 JUILLET

2:30—Cinéma: "Les Dix Gladiateurs". Aventures de Gianfranco Pasolini, avec Roger Browne, Gianni Rizzo et Susan Paget. Néron tyrannise Rome et les chrétiens tandis qu'une poignée de cavaliers masqués tentent de le faire disparaître. Mis au courant de leurs projets, l'empereur envoie ses soldats à leur recherche. (Italien 1964)
4:00—Ulysse et Oscar (C)
4:30—La Ribouldingue (C)
5:00—Les aventures de Chaperonnette à pois (C)
5:30—Oui ou non (C)
6:00—Tour à tour
6:15—Le téléjournal
6:28—Aujourd'hui
7:10—A propos
7:30—Les animaux chez eux (C)
8:00—Agence Interim (C)
8:30—Coup de soleil (C)
9:00—Des agents très spéciaux (C)
10:00—La Bohème (C)
10:30—Les Soviétiques (C)
11:00—Cinéma: "Un roi sans divertissement". Drame psychologique de François Leterrier avec Claude Giraud, Colette Renard et Charles Vanel. Un capitaine de gendarmerie est chargé d'enquêter sur la disparition mystérieuse d'une jeune fille dans un village isolé de la montagne. Il cherche à s'assimiler les sentiments du criminel, en qui il a deviné un déséquilibré. (Français 1963)

SAMEDI 12 JUILLET

2:30—Ciné-jeunesse: "La fontaine miraculeuse". Une source qui guérit tous les maux est exploitée tour à tour par des infirmes intéressés à toucher le montant d'argent qui est affiché. "Farfadou et Farfadette". La Petite Aventure. Un petit garçon sort de son quartier et vagabonde dans la ville. "Nika le poisson". "Deux plus deux". Film réalisé par L. Lorek. A l'école, les enfants apprennent à compter.
4:00—Marionnettes du monde (C)
4:30—M. et Mme Détectives
5:00—A communiquer
5:30—Les as des quilles (C)
6:00—24 heures avec
6:30—Le téléjournal
6:35—Le Cinéma amateur dans le monde (C)
7:00—Belle et Sébastien (C)
7:30—Les Chevaliers du ciel (C)
8:00—Billet de faveur: "Un crime presque parfait ou Rapt à Damas" (C). Film avec Philippe Leroy et Pancho Tiffin. Un journaliste est remercié de ses services. Il veut prouver ses capacités.
9:30—Souvenirs à Gogo
10:00—Sacha Show
11:00—Cinéma: "Au-delà des grilles" (C). Drame d'atmosphère de René Clément avec Jean Gabin et Isa Miranda (Prix de la mise en scène et de l'interprétation féminine, festival de Cannes, 1949). (Franco-Italien 1948)

DIMANCHE 13 JUILLET

1:45—Univers des sports (C)
3:00—5 D
3:30—Chemin de Dieu
4:00—D'hier à demain
5:00—Tolstoï vu par Guillemin
5:30—L'éventail de Séville (C)
6:00—Robinson Crusoé
6:30—Walt Disney présente (C)
7:30—Zoom (C)
8:30—Festival de France
10:00—Concerts populaires
11:00—Cinéma: "Les Comédiens". Mélodrame de G. W. Pabst, avec Gustav Diessl et Henry Porten. L'histoire de Caroline Neuber, directrice d'une troupe de théâtre qui consacra toute sa vie à promouvoir le théâtre allemand, à lui rendre sa dignité perdue, à encourager les jeunes auteurs dramatiques. (Allemand, sous-titré)

LUNDI 14 JUILLET

2:30—Cinéma: "Des quintuplés au pensionnat". Comédie de René Jayet, avec Valentine Tessier et Armand Bernard. Dans le pensionnat, une jeune fille rencontre la nuit le fils d'un comte. Un jour, la directrice trouve dans son lit cinq bébés. Quand cette découverte est connue, le pensionnat doit fermer ses portes, au grand dépit de tous. La jeune fille et son amoureux, pour obliger leurs familles à consentir à leur mariage, font croire qu'ils sont les parents des quintuplés. (Français 1952)
4:00—Ulysse et Oscar (C)
4:30—Grujot et Délicat (C)
5:00—M. Surprise présente (C)
5:30—Ni oui ni non
6:00—Tour à otur
6:15—Le téléjournal
6:30—Aujourd'hui
7:10—A propos
7:30—Ballades et chansons
8:00—Le monde de M. Dubé (C)
8:30—Ma sorcière bien-aimée (C)
9:00—A la seconde (C)
9:30—Service des affaires classées (C)
10:00—Le Sel de la semaine
11:00—Cinéma: "L'Occident". Drame réalisé par Henri Fescourt, avec Charles Vanel, José Noguéro et Jules Berry. Une jeune Marocaine, venue suivre des cours à la Sorbonne, se trouve un jour sans le sou et doit danser dans un cabaret pour gagner sa vie. Elle fait la connaissance d'un jeune officier de marine. L'amour unit bientôt les deux jeunes gens, mais la jolie Marocaine apprend qu'il commandait le torpilleur français qui a détruit son village natal. Elle décide de se venger. (Français 1938)

MARDI 15 JUILLET

2:30—Cinéma: "Le petit colonel". Aventures avec Joselito Jimenez, Carlos Larangaga et Maria Mahor. Après la mort de son père, Joselito, un jeune noble est confié à la tutelle de son oncle qui décide de l'envoyer dans un pensionnat. Chemin faisant, Joselito tombe entre les mains de bandits, mais il s'échappe aussitôt pour se retrouver au milieu d'une bande d'aventuriers. (Espagnol 1960)
4:00—Ulysse et Oscar (C)
4:30—Sol et Gobelet (C)
5:00—Poly
5:30—Ni oui ni non (C)
6:00—Tour à tour
6:15—Le téléjournal
6:28—Aujourd'hui
7:10—A propos
7:30—Cinéma du mardi: "Laissez tirer les tireurs". Comédie policière de Guy Lefranc, avec Eddie Constantine, D. Dayle et Maria Grazia Spina. Après le vol d'un appareil secret dans une base américaine, un agent du F.B.I. est chargé de mener l'enquête. Ses recherches le mènent auprès de la femme d'un industriel. Ce dernier responsable du vol tente avec sa femme de se défaire du détective qui échappe de justesse à plusieurs tentatives d'assas-
9:00—Emission impossible (C)
sinat. (Franco-italien 1964)
9:30—Moi et l'autre (C)
10:00—Chapeau melon et bottes de cuir (C)
11:00—Ciné-club: "Le lâche". Film de Satyajit Rav, avec Madhabi Mukerji, Soumitra Chatterji et Hardhan Bannerji. Un jeune homme retrouve après quelques années la jeune fille qu'il avait hésité à épouser pour des raisons sociales. Elle est mariée à un homme prospère, qui noie son ennui lans le whisky. Il n'a pas cessé de l'aimer et tente de la reconquérir. (Indien sous-titré)

MERCREDI 16 JUILLET

2:30—Cinéma: "Liberté surveillée". Drame sentimentale de Vladimir Voitchek et Henri Aisner, avec Robert Hossein, Marina Vlady et René Lefèvre. Poursuivi par la police un aventurier saute dans un train en partance pour Prague. Il échoue dans un compartiment occupé par une équipe sportive et est pris par l'entraineur de l'équipe pour le masseur qu'il attendait. (Franco-tchèque 1957)
4:00—Ulysse et Oscar (C)
4:30—Fanfreluche (C)
5:00—Robin-Fusée (C)
5:30—Oui ou non
6:00—Tour à tour
6:15—Le téléjournal
6:28—Aujourd'hui
7:10—A propos
7:30—Les aventures de Tom Sawyer (C)
8:00—Cinéma: à communiquer
10:00—Documents
11:00—Festival Pagnol: "Regain". Drame social de Marcel Pagnol avec Fernande, Orane Demazis, G. Bavrio, Marguerite Moreno et Robert Le Bigan. Panturle, un braconnier, demeure avec la vieille Mémèche, une Italienne un peu folle. Mémèche lui prédit que le village abandonné revivra si lui, Panturle, prend femme. Venant d'un bourg de la plaine, Arsule, fille de théâtre misérable, et son compagnon passent par là et décident d'y camper. (Français 1937)

Chronique sportive

par Jacques LEMOYNE

Le hockey trouve le moyen de faire les manchettes même au mois de juillet

La réunion la plus importante pour l'avenir du hockey dit amateur se tient présentement en Europe. Vous en connaissez peut-être déjà les résultats mais il est bon de souligner ce qui pourrait se produire si on accepte les propositions présentées aux dirigeants de la FIHG. D'abord permettre à six joueurs dits professionnels (le règlement ne s'appliquera qu'au Canada, bien entendu, puisque tous les Russes sont des professionnels), de prendre place au sein d'une équipe nationale. Le Canada est encore en train de se faire passer un sapin, mais c'est quand même une autre ouverture et on en arrivera peut-être à accepter la présence de toute une équipe, la meilleure espérons-le, aux Jeux. Six professionnels ce n'est pas assez mais cela pourrait être suffisant pour offrir une belle lutte aux joueurs de Russie et de Tchécoslovaquie.

On parle aussi d'amender les règlements de façon à permettre la mise en échec partout sur la patinoire. Ça c'est une victoire possible pour le Canada. Fini le "dipsy doodle" derrière les filets. Il va falloir jouer la tête haute et les visiteurs vont peut-être trouver que nous ne sommes pas si décadents que cela! Une ligne Ferguson-Shack-Flemming pourrait faire réfléchir bien des équipes, qu'elles viennent de Russie ou d'ailleurs. On imagine un peu ce que la presse suédoise va écrire au sujet des Canadiens! Mais cela importe peu.

Une chose se dégage de toute cette affaire. On commence à craindre pour la recette en Europe et c'est pourquoi on tente d'adopter de plus en plus le jeu canadien. On sait que les foules commencent à trouver le temps long au cours de certaines joutes et on compte bien sur nos bons "canayens" pour remplir les goussets de ces messieurs une fois de plus. Les tournées actuelles au Canada ne valent rien. On attire des gens pour une joute et puis c'est fini. Si le jeu commence à devenir intéressant, on pourra de nouveau remplir les gradins et c'est cela que M. Bunny Ahearn aime bien. Le hockey, il s'en moque passablement. Surtout qu'il se trouve peu de Canadiens pour lui dire leur façon de penser.

Quoiqu'il arrive, les dirigeants du hockey sont parvenus à obtenir de l'espace dans presque tous les journaux intéressés à ce sport, et cela au beau milieu de la saison de baseball et de football! Et je ne parle pas ici du football canadien mais bien du soccer européen. C'est bon signe pour le hockey.

Reggie Jackson

Le joueur dont on parle le plus dans le monde du baseball aujourd'hui est sans contredit Reginald Jackson, du Oakland. On en parle parce que Jackson est en train de faire revivre un personnage presque disparu des ligues majeurs: le gros frappeur. Non pas que Jackson soit physiquement hors de proportion. Il pèse à peu près 200 livres et mesure un peu plus de six pieds, ce qui n'est pas rare dans le monde du baseball. Mais là où Jackson excelle c'est quand il frappe la balle hors du terrain. Le coup de circuit est revenu à la mode grâce à lui et on parle déjà de Roger Maris et de Babe Ruth en mentionnant le nom de Jackson. Ceci porte généralement malheur mais il faut admettre que Jackson catapulte la balle de façon tellement spectaculaire qu'on en est venu à se demander s'il ne frappera pas plus de 60 circuits en 154 joutes?

Pourquoi dit-on cela? D'abord parce que l'on suppose que tous les records peuvent être battus, ce qui n'est pas prouvé complètement mais ce qui semble fort probable. Ensuite parce que Jackson a une avance de 10 coups sur Maris et de 13 sur Ruth. Maris a battu le record de Ruth en frappant 61 circuits mais il lui aura fallu plus de joutes pour réussir l'exploit et les puristes veulent que le record de Ruth, s'il doit être battu, le soit en 154 joutes. C'est assez logique mais pas nécessairement nécessaire, comme dirait l'autre. Au hockey, Rocket Richard a marqué 50 buts en 50 joutes mais son record a été battu "pour une saison" qui a duré 60 joutes.

On parle beaucoup de Jackson parce qu'il demeure avec un joueur blanc. Cela n'embête pas le joueur blanc et n'embête pas Jackson mais cela semble ennuyer bien des gens. Le compagnon de chambre de Jackson, à qui l'on demandait ce qu'il en pensait, a simplement répondu. "Je connais bien Jackson. Je partage un appartement avec lui. Vous dites que c'est un noir? Moi je le vois bien plus comme un très grand joueur de baseball. Pas vous?" Les interlocuteurs, un peu surpris par cette réponse, ont posé la question à Jackson. "Que pensez-vous de demeurer avec un blanc?" Réponse de Jackson: "Et vous? Moi je trouve qu'on s'arrange bien. C'est de l'intégration bien pratiquée". Et voilà le baseball qui, une fois de plus, trace la route à ceux qui ne veulent pas admettre que, dans le sport, ce n'est ni la couleur ni la langue (attention Stafford Smythe) mais le talent qui vous donne des titres de noblesse

☆ ☆ ☆

Que se passe-t-il donc au sein de la direction des Leafs de Toronto?

Les journaux nous ont appris qu'il y avait un état de guerre au sein de la direction des Leafs de Toronto. Stafford Smythe se serait vu remercié de ses services, tout comme son copain, Harold Ballard. On parle d'une enquête du bureau du revenu (encore ceux-là, le nez fourré dans les sports!), de mésentente sérieuse et de revanche de Smythe. La cote d'amour du jeune Smythe n'est pas très élevée au pays, surtout depuis l'affaire Imlach. Mais celle du ministère du Revenu l'est encore moins! Entre les deux je choisis Smythe immédiatement! On n'a pas le droit de voler son pays, ça c'est clair et net. On n'a pas le droit de chercher à tromper le fisc, ça aussi c'est admis. Mais le fisc n'a pas tous les droits lui non plus! L'exploitation des athlètes c'est du vol, au même titre que celui qui fraude l'état, même si ces messieurs sont protégés par la loi, semble-t-il. Car il y a une justice qui veut que celui qui gagne sa vie ait droit à son salaire. Or l'athlète dont la facilité de gagner est réduite à 10 ans par exemple ne gagne sa vie véritablement que pendant 10 ans. Il lui faut étendre ses gains en conséquence. Or si on l'en empêche, on lui vole son droit à gagner sa vie.

J'ignore ce que Smythe et compagnie ont fait. Il est certain que leurs agissements envers le gouvernement ont été pour quelque chose dans la décision du bureau de direction. Mais ces mêmes directeurs se sont-ils demandés si le gouvernement leur serait venu en aide s'il y avait eu déficit à la fin de la saison? Or, si les promoteurs ne peuvent réclamer quand ils perdent, mais doivent payer quand ils gagnent, le jeu est faussé au départ, n'est-ce pas? C'est comme jouer à "pile je gagne, face tu perds". Quand on a risqué des millions dans le sport, qu'on a payé des taxes pour toutes sortes de choses, quand on a fourni du travail à des milliers de gens, toujours au risque de se retrouver dans la rue le lendemain matin, il faut avoir fait quelque chose de vraiment très sérieux pour que le gouvernement saisisse les livres de la compagnie à l'automne, et attende encore à l'été pour prendre une décision!

Toute cette histoire sent mauvais. On va probablement finir par convaincre Smythe et Ballard. Maintenant que leur affaire marche bien, que le Garden rapporte des millions, il y a des gens qui ont la dent longue et qui ne demanderaient sans doute pas mieux que de se débarrasser de ceux qui ont pris les risques, qui ont accepté les critiques du public, les huées de la foule et qui ne trouvent même plus aujourd'hui le support de ceux qu'ils ont engraissé, y compris le trésor public. Le veau d'or est toujours debout!

Richie proteste!

Le joueur numéro un des Phillies de Philadelphie a été dans l'obligation de s'excuser auprès de ses co-équipiers et de la direction de son équipe

(Suite à la dixième page)



C. Stafford Smythe, président du Maple Leaf Gardens, qui avait congédié Punch Imlach après la quatrième défaite des Leafs de Toronto dans les séries éliminatoires de hockey, a été congédié lui-même par les autorités du Maple Leaf Gardens. Harold Ballard, vice-président des Gardens, a aussi été congédié. George Mara en est devenu le nouveau président. Il a déclaré que les services de Smythe seraient retenus dans un domaine de l'organisation des Leafs. (Photo TTS)

Merveilleux voyage en Europe

M. Réal Lévêque, fils de M. et Mme Armand Lévêque, de St-Boniface, est de retour d'un merveilleux voyage d'un mois en Europe où il visita la France, en s'attardant sur Paris, suivi de trois jours à Genève, en Suisse. De là, quelques jours au fameux port de Barcelone en Espagne. Suivit une semaine à Rome. Le point culminant du voyage fut peut-être trois jours à Athènes où la température était idéale. De là un séjour dans la capitale de la musique du monde, Vienne. En Allemagne, il s'attardait à Munich et trois jours à Berlin Ouest et Est. Le tout se termina par la ville de Londres où il y a de tout et pour tous les goûts.

Notons quelques autres points culminants de ce voyage: une journée entière dans les Alpes, une visite à Versailles, l'audience publique avec le Saint-Père à St-Pierre de Rome, une excursion dans les fameuses forêts de Vienne, rendues immortelles par Johann Strauss, une journée à l'université d'Oxford et à Stratford-Upon-Avon, ville natale de Shakespeare et une journée en Bavière où la description du paysage ne peut se faire que par la voix d'une fée.

Palmarès de CKSB

Programme "Tous les garçons, les filles"

Mois de juillet

1 — Ceux que j'aimais — Georges Dor
2 — Ring-a-Ding — Michel Polnareff
3 — Quand le temps tournera au beau — Renée Claude
4 — Les amours de journaux — Adamo
5 — Je vends des robes — Nino Ferrer
6 — Alléluia, les fleurs du soleil — Donald Lautrec
7 — Vole vole farandole — Nana Mouskouri
8 — Reste — Claude François
9 — La première étoile — Mireille Mathieu
10 — Pour les amants — André Gagnon
11 — Je ne suis plus maître chez moi — Hugues Aufray
12 — Ce soir c'est ma fête — Les Sound Track
13 — Jolie poupée — Sylvie Vartan
14 — Trois guitares — Le trio Athénée
15 — J'ai des papillons dans la tête — Philippe Monet

Révélation du mois: André Gagnon

Précieux-Sang

Voyageuse

Mme M.-A. Lemaire est revenue d'un voyage dans l'Est et aux Etats-Unis. A Montréal, elle visita les familles Maurice Hébert, Isidore Mercier et Gaston Lamoureux; à Boston, les familles H. Libbys, J. Carroll, W. Griffrys et M. le Dr et Mme Henri Lemaire. Elle visita également quelques centres d'enseignement au niveau du Jardin d'enfants et d'écoles primaires. A Needham, Massachussetts, on enseigne le français. Elle se dit très satisfaite et enchantée des nouvelles méthodes d'enseignement. En septembre prochain, elle continuera, à domicile, d'enseigner en français aux élèves du cours primaire. Tous lui souhaitent beaucoup de succès.

Un été amusant sur les terains de jeux de la Commission des Parcs

A partir du lundi 14 juillet, la Commission des parcs de la ville de St-Boniface invite les enfants âgés de 6 à 12 ans à participer à son programme de jeux organisés et surveillés. Les activités dureront jusqu'au 22 août et auront lieu aux endroits suivants: Gymnase Notre-Dame, école Taché, Norwood Community Club, Champlain Community Club, école King George, Archwood Community Club, école Van Belleghem, école Général Vanier, St. Boniface East Community Club.

Les heures du programme seront: du lundi au vendredi (sauf les jeudis matin), de 9 h à midi et de 1 h à 4 h p.m. Les mardis et jeudis soir seront réservés pour des activités spéciales.

Des directeurs bien entraînés initieront les enfants aux beaux-arts, à l'artisanat, à l'art dramatique, à la culture physique, jeux, chants en groupe, ainsi qu'aux jeux d'équipe et comment devenir de bons citoyens. Un programme spécial créatif d'art dramatique sera donné à chaque endroit par un membre de la Manitoba Theatre School.

La Commission espère donner un été enrichissant à peu de frais pour tous ceux qui désirent venir s'amuser et apprendre aux terrains de jeux de la ville.

A l'Affiche

Beaux-arts

Pendant tous les mois de juillet et d'août, la Galerie des Beaux-Arts exposera sa propre collection. Les visiteurs pourront se familiariser avec ses oeuvres, parmi lesquelles il y a des panneaux gothiques indiquant la transition du Moyen Age à la Renaissance; une pièce d'autel espagnole et une "Lamentation" provenant du sud de l'Allemagne, ainsi que des sculptures de la même période; trois peintures du 20e siècle de Chagall, Dufy et Vlaminck; des pièces d'art esquimau; des oeuvres de Lemoine FitzGerald, le grand peintre de Winnipeg, de même que d'autres exemples d'oeuvres canadiennes.

Les heures d'été à la Galerie des Beaux-Arts de Winnipeg sont: de 10 h a.m. à 4 h 30 p.m. du lundi au samedi et de 2 h à 5 h p.m. le dimanche.

Lorsque l'Auditorium est loué pour des représentations payantes, seuls ceux qui possèdent des billets sont admis. On est prié de vérifier avant de s'y rendre en appelant 942-2483.

Rainbow Stage

A ne pas oublier "The King and I" qu'on présentera jusqu'au 19 juillet inclusivement, sauf le lundi soir, alors qu'il y a relâche.

Commence, et la moitié est faite; recommence, et c'est fini. (Jean Guitton)

Billet du mercredi

D'un océan à l'autre, avec les pionniers du chemin de fer

On n'en sait rien aujourd'hui, semble-t-il, mais l'histoire du chemin de fer **Canadien Pacifique**, ou **Canadian Pacific Railway**, se rapporte de près à l'unité de notre pays.

Et mettons-nous en tête que cela ne marcha pas tout seul.

Le **CPR**, ou du moins son existence légale, remonte à 1881, grâce à sir John Macdonald, alors premier ministre du pays, et trois hommes qui s'appelaient Donald A. Smith, John Rose, James J. Hill.

Ce dernier, à ce qu'on raconte, n'avait pas son pareil comme administrateur de chemin de fer, et il mériterait à lui seul une monographie, à cause de ses qualités — cela va sans dire — à cause aussi de ses défauts qui n'étaient pas quelconques et le servaient, même s'ils en desservaient un grand nombre.

Toujours est-il que, si la préoccupation économique n'était pas absente d'un projet de voie ferrée d'un océan à l'autre, à travers la montagne et la plaine, passant par-dessus les rivières, contournant d'innombrables lacs, une idée politique, ou plutôt deux, inspiraient les hommes qui se mirent en tête d'en doter le pays.

Pas une idée de troisième ordre, partisane ou mesquine, mais une idée véritable et génératrice — ou plutôt deux.

* * *

La première, c'était de faire entrer la Colombie-Britannique dans la Confédération canadienne; la seconde, de garder dans le giron le territoire des prairies de l'Ouest.

Ce qui voulait dire le Manitoba, lequel avait qualité de province depuis 1870, et les vastes espaces qui allaient devenir, avec le temps, la Saskatchewan et l'Alberta.

A l'époque, le grand ennemi à craindre était le voisin du sud, ou la voisine: la république immense, déjà puissante, des Etats-Unis.

Car les Etats-Unis n'auraient pas demandé mieux que de s'agrandir des Prairies, comme on disait, et ils auraient accepté aussi de s'adjoindre la Colombie, ayant d'ailleurs manifesté du goût dans ce sens en détachant de ladite Colombie, à leurs profit et bénéfice, cette partie de leur nord-ouest qui s'appelle l'Etat de Washington.

L'idée du lien ferroviaire était donc généreuse, génératrice et nationale, dans le sens le plus élevé du terme, mais il fallait de l'argent pour la traduire sur le plan du réel, et l'on en manquait.

On en manquait, on se demandait où en prendre, et l'on finit par conclure que les bailleurs de fonds les plus plausibles seraient les Américains.

Comme l'histoire se répète, dirait l'autre.

Elle ne faisait pas que se répéter, mais elle amenait les Etats-Unis à dépenser leur argent au Canada, à le placer et faire fructifier au Canada, pour prévenir au Canada l'hégémonie possible des Etats-Unis.

* * *

Voilà, dira-t-on, qui n'était pas si sot, mais l'affaire n'allait pas sans risques, et c'est merveille qu'elle ait réussi.

Le capital anglais s'ajouta plus tard à l'américain, et d'autres aussi, dont le canadien — dans la mesure où il existait — et vint un jour où le **Pacifique** fut d'un bout à l'autre.

C'est son histoire, avec ses hauts et ses bas, ses risques frisant l'invraisemblable, que raconte J. Lorne McDougall, dans un ouvrage qu'il intitule avec simplicité: **Le "Canadien Pacifique"**. (1)

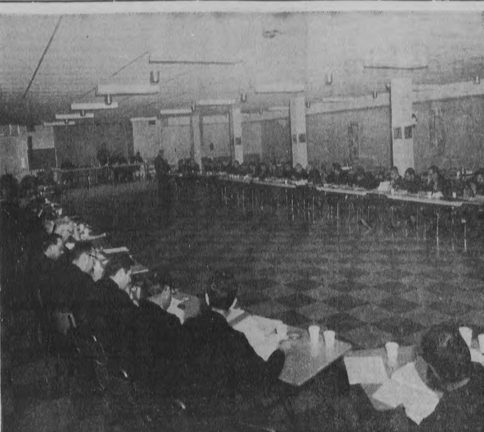
Pour peu qu'on connaisse le passé, on imagine ce que l'on peut trouver, du nord de l'Ontario aux Rocheuses, puis à la métropole de l'Ouest que deviendra Vancouver, dans l'effort du Pacifique pour s'accrocher au sol, se maintenir, se solidifier, prospérer à la fin, pendant trois quarts de siècle et plus.

Mentionnons en passant les découvertes minérales et leur exploitation dans le Nouvel-Ontario, l'établissement des Canadiens français sur la rivière Rouge et en direction de l'ouest, la révolte des métis et la pendaison de Louis Riel, l'accession à la Confédération de la Saskatchewan et de l'Alberta, l'entreprise herculéenne de la traversée des Rocheuses par le chemin de fer, les cultures du blé dans la prairie et l'aide que leur apporta le monstre d'acier, comme on disait en France à l'époque romantique.

L'auteur, qui raconte bien, avec sagesse, avec doigté, paraît donner à chacun ce qui lui appartient, ne tombe nulle part dans une démagogie de mauvais goût, ni dans cette simplification politique qu'on appelle l'esprit de parti.

L'Illettré

(1) **Les Presses de l'Université de Montréal.**



Après seize mois d'étude dans les différentes zones du diocèse, 70 prêtres du diocèse se sont réunis en session plénière pour approfondir le sens du Conseil Presbytéral. Il fut voté à l'unanimtié que celui-ci sera établi le plus tôt possible dans le diocèse de St-Boniface. Le Conseil Presbytéral sera composé de représentants élus par les prêtres. Ils auront à assister efficacement l'évêque dans le gouvernement du diocèse en tant que la mission de l'évêque est de travailler à l'évangélisation, à la sanctification et au gouvernement des fidèles. Le 10 avril dernier, dans une réunion semblable, les prêtres avaient étudié la possibilité d'avoir un Conseil Pastoral. Dans celui-ci il y aurait des représentants du Peuple de Dieu de chaque état de vie. La mission du Conseil Pastoral est d'étudier et d'examiner tout ce qui touche aux oeuvres pastorales et d'émettre des conclusions pratiques afin que la vie et l'activité du Peuple de Dieu soient rendues plus conformes à l'Evangile.

M. et Mme Claude Létienne célèbrent 25 ans de vie conjugale

Le samedi 6 juillet, au milieu d'une belle affluence de parents et d'amis, M. et Mme Claude Létienne fêtaient leurs noces d'argent au Centre Culturel de St-Boniface. Cette fête était organisée par leurs cinq filles, Claudette (Mme Stanley Hall), Lorraine, Louise, Thérèse et Denise.

Il ne manquait pas d'harmonie dans les courts discours donnés par M. Claude Joyal, garçon d'honneur, ainsi que son fils, Ernest, qui part bientôt pour l'Afrique avec sa jeune épouse, Joan. Ensuite, le R. P. Cléophas Lafrenière, O.M.I., présenta un cadeau à sa soeur, la jubilaire.

Pendant la soirée, Mme Louise Roy-Morin, ainsi que M. Maurice Lafrenière, exécutèrent des chants appropriés. Des télégrammes venant de M. et Mme Auguste Joyal, du R. P. R. Albert Lafrenière et de M. le Dr et Mme Louis Létienne furent lus par Claudette, fille des jubilaires.

Le dimanche 6 juillet, le R. P. Martial Caron, S.J., célébra une messe d'action de grâces aux intentions des jubilaires à la paroisse Sts-Marytrs-Canadiens. Dans son sermon il félicita les héros du jour et se rendit ensuite à la maison de M. et Mme Létienne où un goûter fut servi. La fête se termina par un souper de famille au Beach Comber.

Chevaliers de Colomb

Conseil Goulet no 3681

Assemblées du mois

Les membres de l'exécutif se réuniront le lundi 21 juillet et l'assemblée d'affaires aura lieu le 28 juillet.

Excursion

Le frère Henri Simard et son comité organisent une excursion en bateau pour les membres de notre Conseil, leurs dames, amis et amies. La date: le vendredi 8 août; l'entrée: $2.00 par personne.

Pour assurer le succès de cette sortie qui promet d'être, on ne peut plus intéressante et reposante, il s'agit tout simplement de se procurer des billets — et cela avant le 21 juillet — en s'adressant aux frères H. Simard (233-6059) et C. Jeanson (253-9082).

La promenade sur le "Paddle Wheel Queen" commencera à 10 h p.m. pour se terminer à 1 h du matin. Pour éviter les déceptions, il serait prudent de se procurer ses billets le plus tôt possible.

Rigoletto

Prière à saint Jude, apôtre des causes désespérées

Pour faveur obtenue

Saint Jude, apôtre glorieux, fidèle serviteur et ami de Jésus, le nom du traître Judas est la cause que vous êtes oublié par plusieurs, mais l'Eglise vous honore et vous invoque universellement comme patron des cas désespérés. Priez pour moi si malheureux qui vous implore; usez en ma faveur du privilège qui vous est accordé d'apporter visiblement et promptement le secours nécessaire dans les cas sans espoir.

Venez à mon aide dans ce grand besoin afin que je reçoive les consolations et secours du ciel dans toutes mes nécessités, tribulations et souffrances, particulièrement... et que je bénisse Dieu avec vous et tous les élus durant toute l'éternité.

Je vous promets, ô saint Jude, de me souvenir de cette grande faveur, et je ne cesserai jamais de vous honorer comme mon patron très spécial et de faire tout en mon pouvoir pour encourager votre dévotion.

Saint Jude, priez pour nous et pour tous ceux qui vous invoquent et vous honorent.

Amen.

En reconnaissance pour grâce obtenue et pour demander une faveur.

14-873-18P.

Chevaliers de Colomb

Conseil St-Boniface no 3158

Malgré la température douteuse, le pique-nique annuel fut un réel succès. Tout fonctionna "comme sur des roulettes". Aussi, le Conseil désire féliciter chaleureusement les organisateurs et tout ceux qui ont donné un coup d'épaule. Voilà la valeur de l'Unité!

La nouvelle année colombienne a débuté le 1er juillet. Déjà, nous avons de nombreux projets, entre autres, une idée proposée par le frère Marcoux. Il s'agit de ramasser de vieux journaux, de les attacher en paquets pour la salle St-Amant qui peut en retirer un bon revenu. C'est peu demander; apportez-les au club, à l'occasion de réunions. Si vous avez des idées pour activités, etc., n'hésitez pas à nous les communiquer.

N'oubliez pas que si vous désirez louer une salle très propre, pour tout genre de soirées, le club St-Michel, 541, rue Giroux, est à votre disposition. Pour réservations, veuillez signaler 233-3287.

Le temps des vacances, c'est un temps de "relâche". Toutefois, pensez quelquefois à ceux qui n'ont pas le temps de prendre des vacances, par exemple, au peuple martyrisé du Biafra, aux combattants du Viet-Nam. Profitons des vacances pour prendre un repos bien mérité. Ensuite, nous retournerons à l'oeuvre frais et dispos. Nous sommes sur la terre pour travailler "dans la vigne du Seigneur", selon l'évangile.

Après-Tout

Voyage-échange organisé par le conseil canadien des Chrétiens et des Juifs

Quelque 2,000 jeunes Canadiens, âgés de 15 à 18 ans, participent cette année au voyage-échange organisé par le Conseil canadien des Chrétiens et des Juifs. C'est le nombre le plus considérable de jeunes voyageurs qui traverseront le pays en tous sens au cours de ce douzième programme.

Sur la liste des 90 jeunes de la partie centrale du Canada qui sont partis le 1er juillet, on relève les noms de quatre Manitobaines: Suzanne Bélair, de St-Vital, Nicole Laurin, de St-Boniface, Denise Parker, de Ste-Agathe, et Gisèle Bauche, de Brandon.

On sait que le but de cette visite-échange est de donner aux jeunes Canadiens un peu d'expérience de la vie multiculturelle. Ils visiteront la province de Québec où ils converseront avec leurs compatriotes francophones, participeront à divers aspects de la culture française, puis ils ramèneront leurs nouveaux amis dans leur partie du pays où le programme se déroulera en sens inverse.

Ce qui assure le succès d'un tel projet, c'est le choix judicieux des candidats et la préparation du programme.

Pèlerinage diocésain des Dames de St-Anne

Le pèlerinage diocésain en l'honneur de sainte Anne aura lieu à Ste-Anne-des-Chênes le dimanche 27 juillet. Pour accommoder les paroissiens de la Cathédrale qui voudraient s'y rendre, des autobus ont été réservés. Départ: angle des rues Cathédrale et St-Jean-Baptiste à St-Boniface, à 1 h 30 p.m. Adultes: $1.25; enfants: 75c. Prières et visites privées en arrivant. Confessions à 3 h. Mgr Maurice Baudoux célébrera la sainte messe à 4 h. Retour pour la ville après la messe. Retenez votre place le plus tôt possible en signalant CE 3-1337 (Mme Israël Dufault) ou 233-2858 (Mme Wilfrid Tétrault).

Bienvenue aux pèlerins et pèlerines des paroisses environnantes.

Péripéties de voyage...

(Suite de la troisième page)

francs, soit 6 cents la livre! Ensuite, il y a les dattes et les figues. Et pour boire, le thé à la menthe, breuvage national, qui se boit chaud et très sucré dans de grands verres. Le goût de la menthe domine, car il y a beaucoup plus de menthe fraîche que de thé dans ce délicieux breuvage.

Le hashish et le kif

La religion musulmane interdit l'alcool au marocain (le Maroc produit néanmoins de la bière et du vin fort potables!) mais permet par ailleurs le hashish et le kif, deux drogues dérivés de chanvre dit "indien". Ces produits sont de fabrication naturelle, sans autres additifs, et le chanvre qui les produit croît dans la région des montagnes du Rif où sa culture est permise par la loi. Mais la loi, étrangement, interdit l'exportation de ces drogues aux autres parties du Maroc. Inévitablement, cependant, il y a du kif et du hashish dans tout le Maroc. Les arabes fument leur hashish dans de fines pipes de roseau et de bois, y retrouvant le même plaisir que nous retrouvons dans un verre de bière après une journée de travail. Ceux qui le fument sont plus ou moins discrets tant cet usage est ancré dans leurs traditions. J'ai vu de vieux marocains allumer leurs pipes sur le seuil de restaurants ou dans les marchés, tout en entretenant une conversation paisible avec leurs amis...

La religion musulmane

On s'habitue assez rapidement au Maroc à voir des mosquées au lieu des églises. On s'habitue aussi à entendre l'appel à la prière quatre ou cinq fois par jour. Le "muezzin" entonne ce même appel du haut du minaret de chacune des mosquées, et cela depuis plus de mille ans: "Dieu est très grand. Je témoigne qu'il n'y a d'autre dieu qu'Allah. Je témoigne que Mahommet est le messager d'Allah. Venez prier. Venez à votre salut. Dieu est très grand". Il n'y a d'autre dieu qu'Allah. Le dimanche ici est un jour comme les autres, car c'est le vendredi qui est le jour sacré du musulman. En ce jour, la coutume demande qu'il récite les prières du midi à la mosquée, mais le vendredi est un jour ouvrable comme les autres pour la grande majorité des gens. On peut se promener dans les souks et marchander pour à peu près n'importe quoi sept jours par sesant...

Et c'est ce que nous allons faire la semaine prochaine, lorsque nous visiterons les grands souks de Marrakech, en vue des montagnes du Haut-Atlas. Ce sera là notre dernier arrêt au Maroc, mais certes, cet arrêt est le plus intéressants...

Roger-H. Boulet

— No 606 —

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1												
2								■	■			
3						■						
4				■	■					■		
5										■		
6			■				■				■	
7		■				■						
8			■						■			
9			■					■				
10							■					
11				■	■							
12												

HORIZONTALEMENT

1—Ivrognerie, orgie.
2—Appuie. — Une nuit terrible.
3—Rien. — Mexique méridional.
4—Eau-de-vie de grain. — D'aller. — Déformation de "ad".
5—Qui est au-delà. — Tellement.
6—Jumelles. — Démonstratif. — Partie d'une église.
7—Ecorce du chêne. — Genre de résédacées.
8—Phonétiquement: Prénom masculin. — Pelages. — Clair.
9—Fille d'Inachos. — Enlevas la vie. — Péninsule de l'Asie méridionale (renversé).
10—Entrelacer régulièrement des fils les uns sur les autres. — Genre de papilionacées d'Europe (renversé).
11—Choisi. — D'Italie.
12—Courtilières, insectes.

VERTICALEMENT

1—Caractères de ce qui se rapporte à un seul.
2—Auteur américain. — Le navire lui-même.
3—Ayant recours à. — Indubitable.
4—Textile. — Variations, différences.
5—Camp. — Reprend après interruption.
6—Consonnes. — Planche de bois. — Petit tonnelet.
7—Arr. de Langon. — Note (plur). — Très lent.
8—Imprègnes d'alun. — Voyelles d'amie mélangée.
9—Vin très estimé. — Général français.
10—Cria (hibou). — Outil qui sert à fendre.
11—Nom donné aux souverains de l'empire quichua du Pérou, au temps de la découverte de l'Amérique. — Marchandise.
12—Action de faire administrer par l'Etat.

SOLUTION DU PROBLEME No 605

■ **Horizontalement:** 1. Sensiblement; 2. Elier — Reçue; 3. Noce — Er — Noël; 4. Eres — Té — Etre; 5. Sn — Semi — Ac; 6. Recrutée; 7. Anonnons; 8. Os — Tien — Am; 9. Rose — Tr — Bava; 10. Suas — Ea — Amen; 11. Ulite — Etend; 12. Manécanterie.

■ **Verticalement:** 1. Senestrorsum; 2. Elorn — Soûla; 3. Nice — Ra — Sain; 4. Sees — En — Este; 5. Ir — Scot — Ec; 6. Eternité; 7. Rémunéra; 8. Er — Iton — Et; 9. Mène — En — Baté; 10. Ecot — Es — Amer; 11. Nuera — Aveni; 12. Télécommande.

Mariages

En Saskatchewan

WILLOW-BUNCH —

Philippon-Giraudier

Le samedi 28 juin eut lieu le mariage de M. Donald Philippon, fils de M. et Mme Bernard Philippon, de Willow-Bunch, à Mlle Rose Giraudier, fille de M. et Mme Marius Giraudier, de Fife Lake. M. l'abbé A. Chabot célébra la messe nuptiale et bénit leur union. Le soliste était M. Albert Fitzpatrick, tandis que Sr Marie-Alma touchait l'orgue.

Les demoiselles d'honneur, Mlles Colleen Giraudier et Irène Philippon, soeurs des mariés, et L. Giraudier, cousine de la mariée, portaient de longues robes roses et des voilettes roses comme coiffures. La bouquetière et le petit page étaient Annette Campagne et Paul Giraudier, cousine et cousin de la mariée. Les garçons d'honneur étaient MM. Daniel Mondor, Denis Liboiron et Carmen Gosselin. MM. Denis Philippon et Glenn Giraudier, frères des mariés, agissaient comme huissiers. Roger Philippon et Donald Fitzpatrick servaient au choeur.

Un banquet fut servi à environ 140 personnes à la salle Fontaine et fut suivi d'une réception et d'une soirée dansante au théâtre Palace.

Meilleurs voeux de bonheur aux nouveaux mariés.

* * *

ST-BRIEUX —

Clark-Rouault

Le 14 juin, le R. P. J. Rivard, P.S.M., bénissait le mariage de Mlle Elaine Rouault, fille de M. et Mme Ferdinand Rouault, de St-Brieux, à M. Kenneth Clark, fils de M. et Mme Harold Clark, de Carlyle.

Gaillard-Storey

M. Théodore Gaillard, de St-Brieux, a uni sa destinée à celle de Mlle Peggy Storey, de Pathlow, le 28 juin. Ils résident à St-Brieux.

Mueller-Massé

Mlle Violet Massé, fille de M. et Mme Henri Massé, de St-Brieux, et M. G. Hubert Mueller s'unissaient dans les liens du mariage à Lake Lenore, dernièrement.

* * *

Au Manitoba

LAURIER —

Desjardins-Letain

Le samedi 28 juin, M. Daniel Desjardins, de la paroisse, épousait Mlle Lizette Letain, également de la paroisse. MM. Michel Desjardins, Ronald Délaurier et J. Mulligan, Mlles Véronique Letain, Gisèle Desjardins et Mary Letain servaient comme témoins. Une réception suivit en la salle du village.

McDonald-Bouchard

Le samedi 5 juillet, Mlle Lorraine Bouchard, de la paroisse, épousait M. Neil McDonald, de la Gendarmerie Royale Canadienne, de Meadow Lake, Sask. MM. Albert Bouchard, R. Chartier et Donald Anduchuk, Mlles Irène et Léonie Bouchard et S. McDonald étaient témoins. Le repas de noces et une soirée eurent lieu en la salle du village. Les nouveaux époux résideront à Meadow Lake, Sask.

* * *

ILE-DES-CHENES —

Trudeau-Gauthier

Le samedi 28 juin, Mlle Lorraine Gauthier, fille de Mme Inez Gauthier, unissait sa destinée à celle de M. Guy-E. Trudeau, fils de M. et Mme Georges Trudeau. La bénédiction nuptiale leur a été donnée par M. l'abbé Gédéon Trudeau, frère du marié et curé de Pinawa, en la chapelle St-Louis-de-France.

La mariée entra dans l'église au bras de son frère, M. Denis Gauthier, tandis que M. G. Trudeau servait de témoin à son fils.

Les dames d'honneur, Mmes Louise et Rhéa Trudeau, étaient accompagnées respectivement de leurs époux, Almanzar et Alfred. Mlles Rolande Gauthier, soeur de la mariée, et Yvonne Désharnais, amie, qui agissaient comme demoiselles d'honneur, étaient escortées de MM. Jean Lamoureux et René Gauthier, neveu et frère du marié, respectivement. La petite Suzanne Gauthier, nièce, accompagnait son frère, Garry, qui portait les anneaux. Les dames et demoiselles d'honneur étaient ravissantes dans leurs toilettes de style identique mais de nuances différentes.

Des cantiques appropriés à la circonstance furent exécutés par M. Gilbert Cormier, tandis que Mme M. Désaulniers touchait l'orgue.

A l'issue de la cérémonie religieuse, les mariés et leur cortège nuptial se rendirent à la salle "Christ the King" où une foule de parents et d'amis attendaient les nouveaux époux pour leur offrir leurs meilleurs voeux. La fête se termina par une soirée dansante.

M. et Mme G.-E. Trudeau sont partis visiter Vancouver et plusieurs autres villes canadiennes. A leur retour ils résideront dans leur demeure à Ile-des-Chênes.

* * *

LA BROQUERIE —

Verrier-Bourrier

Le samedi 14 juin, à 7 h du soir, en l'église de La Broquerie, Mlle Annette Bourrier, fille de M. et Mme Antoine Bourrier, unissait sa destinée à celle de M. Gilbert Verrier, fils de M. et Mme Eugène Verrier, de cette paroisse.

M. l'abbé F. Juneau, curé, bénit leur union. Les servants étaient Gilles et Ronald Piché, cousins du marié, Albert Bourrier, Armand et Réal Verrier, frères des mariés. Mlle Lucille Jolicoeur, amie des mariés, fit les frais du chant, tandis que Mme Madeleine Balcaen touchait l'orgue.

La mariée était ravissante dans sa longue robe blanche de satin recouverte de dentelle et avec traîne. Les nouveaux époux étaient accompagnés de leurs pères respectifs.

Les demoiselles d'honneur, Mlles Suzanne Bourrier et Diane Verrier, soeurs des mariés, ainsi que la bouquetière, Diane Arbez, cousine de la mariée, portaient des toilettes vert pâle. MM. Victor Verrier et Ronald Bourrier, frères des mariées, agissaient comme garçons d'honneur. Le jeune page était Gaétan Freynet, cousin du marié.

Une soirée dansante suivit à la salle de l'aréna. M. Rosaire Courcelles, oncle du marié, agissait comme maître de cérémonies. Un grand nombre de parents et amis vinrent offrir leurs voeux aux nouveaux époux lors de la présentation. Tous passèrent une soirée aux accords mélodieux de l'orchestre de Pete Chatmartin.

On remarquait parmi les invités des parents et amis de Ste-Agathe, St-Pierre, St-Boniface, Notre-Dame-de-Lourdes, Dryden et Vermillion Bay.

Au retour de leur voyage de noces en Colombie-Britannique, les nouveaux mariés s'établirent à La Broquerie.

* * *

ST-FRS-XAVIER —

Molin-Kasper

Le 5 juillet, M. Pierre Molin, fils de M. et Mme Henri Molin, de St-François-Xavier, épousait Mlle Shirley-Ane Kasper, de Winnipeg. La bénédiction nuptiale leur fut donnée par M. l'abbé J. Bicknell en la cathédrale Ste-Marie où il y eut échange d'anneaux.

Durant la cérémonie religieuse, M. Louis Molin interpréta "l'Ave Maria" de Rosewig, "On This Day, O Beautiful Mother" et "La prière nuptiale" de Boyer.

L'élue de la journée était ravissante dans sa longue robe de taille Empire, en satin blanc, recouverte de dentelle. Une couronne de petites fleurs blanches retenait son court voile bouffant, et son bouquet se composait de roses rouges et d'oeillets blancs.

La demoiselle d'honneur, Mlle Alma Leochko, portant une toilette en organdi jaune et un bouquet d'oeillets miniatures, était accompagnée de M. Orval Régnier. Les mamans des mariés avaient choisi des deux-pièces bleu ciel et bleu marine, agrémentés de bouquets de corsage d'oeillets roses.

A l'issue de la célébration religieuse, les parents se rendirent au banquet où M. C. Schmitt, oubliant pour la circonstance ses origines et son français, proposa le toast dans la langue de Shakespeare. Les invités se retrouvèrent ensuite chez M. Kasper pour la réception. Meilleurs souhaits aux nouveaux époux!

* * *

STE-AMELIE —

Delaurier-L'Heureux

Le samedi 21 juin, à 7 h du soir, le R. P. Denis Bourbonnais, O.M.I., bénissait le mariage de Mlle Angèle L'Heureux, fille de feu Noël L'Heureux et de Mme Gracia L'Heureux, de Ste-Amélie, à M. Ovide Delaurier, fils de M. et Mme Alexandre Delaurier, de Laurier.

La mariée fit son entrée dans l'église au bras de son oncle, M. Jos. Chaput. Elle était ravissante dans une longue toilette blanche et son voile retenu par une couronne. Elle portait un bouquet de roses roses.

Les demoiselles d'honneur, Mlles Edith Pinette et Mary Hudek, étaient vêtues de longues robes identiques bleues. Les garçons d'honneur étaient MM. Jos. Delaurier et Gilbert L'Heureux. M. Sylvio Delaurier lut l'épître, tandis que les mariés firent une procession durant l'offertoire. Mme Georges Casavant touchait l'orgue, et Mme Agnès Vandenbosch et la chorale entonnèrent des cantiques.

Une réception eut lieu dans la salle de Laurier, suivie d'une soirée dansante pour les nombreux parents et amis.

Bonne chance à M. et Mme Ovide Delaurier, qui demeureront à Laurier.

Naissance

En Saskatchewan

DEBDEN —

Le 12 juin: Guy-Philippe-Joseph, fils de M. et Mme Paul Lafond, baptisé le 22 juin. Parrain et marraine, M. et Mme Philippe Tétrault, de Capasin, oncle et tante de l'enfant.

Le 19 juin: Joseph-Laurent-Serge, fils de M. et Mme Réal Bélair, baptisé le 29 juin. Parrain et marraine, M. et Mme Lawrence Collins, de Victoire, oncle et tante de l'enfant.

* * *

RADVILLE —

Le 17 juin: un fils à M. et Mme James Madigan.

Le 18 juin: un fils à M. et Mme Robert Benetry.

Le 25 juin: une fille à M. et Mme Edouard Martin.

* * *

FERLAND —

Pierre-Etienne, fils de M. et Mme Aimé Brisebois, baptisé le 29 juin. Porteuse, Mme Alma Brisebois, grand-mère paternelle. Parrain et marraine, M. Adrien Brisebois et Mlle Jeannine Chabot, ses oncle et tante.

* * *

Au Manitoba

STE-AMELIE —

Le 11 juin: un fils à M. et Mme Adrien Roussin.

Remerciements

Les enfants de M. Ovide Rougeau désirent offrir leurs remerciements et expressions de reconnaissance à tous les parents et amis pour leurs offrandes de messes et les nombreux témoignages de sympathie reçus lors du décès de leur père. Merci à MM. les abbés Edmond Lavoie et Rodolphe Bélanger, de l'hôpital Taché, à M. l'abbé Gérard Lambert, aux porteurs, aux servants de messe, à l'entrepreneur du salon funéraire et à la chorale. Merci aussi aux employés de l'étage du Sacré-Coeur de l'hôpital Taché pour les bons soins dont ils ont entouré leur père.

* * *

La famille de Mme Bertha Blanchard désire exprimer ses plus sincères remerciements d'abord aux Soeurs de la Providence, de la résidence Ste-Thérèse, pour les soins affectueux et dévoués qu'elles ont prodigués à Mme Blanchard, ainsi qu'aux Filles de la Croix et à toutes les autres personnes qui lui ont témoigné une si grande sympathie à l'occasion de son deuil.

* * *

Mme Thérèse Labelle remercie tous les parents et amis qui ont assisté aux prières et aux funérailles à l'occasion du décès de son époux, M. Denis Labelle.

Ste-Amélie

Çà et là

Prompt rétablissement à M. Gérard Debeucklaere, patient à l'hôpital général St-Boniface; à Mme William Zastre, qui a subi une opération à l'hôpital de Ste-Rose-du-Lac et qui est maintenant de retour à la maison.

M. et Mme Emile Verhaeghe et leur fils, Darrel, de Natale, C.-B., ont passé la semaine du 23 juin chez M. et Mme Geo. Verhaeghe et leur famille et à St-Vital.

M. et Mme Léopold Roussin et leurs enfants, Ronald et Stella, ainsi que Mme Alexandrine Roussin, ont fait un voyage en Ontario.

M. et Mme E. Denis partirent le 4 juillet pour un voyage de deux semaines à Vancouver, C.-B.

Le R. P. D. Bourbonnais se rendit à Ottawa pour un stage d'étude liturgique.

M. et Mme Ludger Soucy ont accompagné M. et Mme Eugène Soucy et leur famille, de Dryden, Ont., dans un voyage à Williams Lake, C.-B.

M. et Mme Martin Nordstrom et leurs enfants, de Dryden, Ont., étaient en visite chez M. et Mme Alex. Fayant.

M. et Mme Raoul Callewaert et leur famille, de Dryden, passèrent la semaine du 29 juin à visiter des parents à Ste-Rose, Waterhen et Ste-Amélie.

Le samedi 21 juin, le cardinal G. B. Flahiff administra le sacrement de confirmation à 31 enfants de la paroisse. Dans un bref sermon, il rappela à tous la signification du sacrement. Après la cérémonie, les confirmés, leurs parents, le parrain et la marraine se rassemblèrent à la salle pour un goûter. Les Soeurs Oblates ont servi ensuite un souper au cardinal, à M. l'abbé C. Halpin et aux Pères G. LeStrat et D. Bourbonnais.

Merci sincère à tous les amis des paroisses environnantes et aux paroissiens pour avoir contribué à faire du pique-nique annuel un beau succès. Les résultats furent de $1,192.28.

Le 24 juin, en la salle du presbytère, les dames de la L.F.C. se réunirent pour choisir les présidentes des différents comités.

Le 26 juin, anniversaire de Sr Maria Béchard, un bon nombre de membres de la L.F.C. et de mamans des élèves assistèrent à une messe concélébrée par les Pères G. LeStrat et Bilodeau aux intentions de Sr supérieure. Un bouquet spirituel lui fut offert en reconnaissance pour tout ce qu'elle fit durant les six années passées dans la paroisse. Bonne chance à Sr Béchard qui doit laisser la paroisse.

Une soirée sociale en l'honneur de Mlle Ida L'Heureux et de M. Emile Thibodeau, dont le mariage aura lieu le samedi 12 juillet à Winnipeg.

Avis aux abonnés

Pour toute demande de changement d'adresse, il faut mentionner l'ANCIENNE et la NOUVELLE adresses.

Chaque demande de changement d'adresse doit aussi être accompagnée d'une des dernières bandes jaunes collées sur le journal et devrait nous parvenir au moins un mois à l'avance.

Décès

A SAINT-BONIFACE

M. Ovide Rougeau

M. Ovide Rougeau, autrefois de St-Pierre-Jolys, rendait son âme à Dieu à l'hôpital Taché le mardi 1er juillet, à l'âge de 78 ans et 11 mois.

Le service funèbre fut chanté le vendredi 4 juillet, à 7 h p.m., par M. l'abbé Gérard Lambert, petit-fils du défunt, en la chapelle des Soeurs Oblates. Les servants de messe furent Bernard Lambert, Marcel Mulaire, Victor Perrin et Marc Turenne; les porteurs, MM. Gérard, Roger et Claude Fréchette, Renald Brisson et Georges Couture, tous petits-fils, et Maurice Grandmont, neveu.

Le défunt laisse dans le deuil trois fils, Henri, Noël et Jean, de Maillardville, C.-B.; quatre filles, Mmes J.-O. Lambert (Yvonne), Eugène Fréchette (Maria) et Viateur Brisson (Cécile), toutes de St-Boniface, et Mme Robert Ménard (Jeanne), de Maillardville, C.-B.; une soeur, Mme Anna Grandmont, de St-Boniface. Son épouse, née Lumina Lafrance, le précéda dans la tombe le 18 octobre 1938 et un fils, Lucien, le 3 janvier 1961.

Le R. P. Martial Caron se joignit à la chorale de la paroisse cathédrale pour le chant.

L'inhumation suivit dans le lot familial au cimetière de St-Pierre. Le salon funéraire Desjardins était en charge des arrangements.

* * *

Mme Bertha Blanchard

Le samedi 20 juin est décédée, à la résidence Ste-Thérèse d'Otterburne, Mme Bertha Blanchard, autrefois de St-Vital. Née à Montréal le 8 novembre 1882, la défunte avait résidé à Willow-Bunch, Sask., pendant une trentaine d'années.

En 1946, M. et Mme Adélard Blanchard vinrent habiter à St-Vital où la défunte fut très active et très dévouée dans les oeuvres de la paroisse Ste-Marie. Elle devint membre de la paroisse de la basilique et du Tiers-Ordre de St-François vers 1960 après la mort de son mari. En 1964, elle élut domicile à la maison Ste-Thérèse.

Mme Blanchard laisse dans le deuil quatre filles, Marguerite, de Winnipeg, Mme Jos. Mousseau (Jeannette), de Terrace Bay, Ont., Mme Prudencienne Pashelka, de Regina, Sask., et Mme P. Gaudry (Claire), de Moose Jaw, Sask., et un fils, Firmin, de Pittsburg, Cal.

Les prières furent récitées au salon mortuaire Desjardins, à 7 h 30, le lundi 22 juin et les funérailles eurent lieu le lendemain à 10 h à la chapelle des Soeurs Oblates. L'inhumation se fit au cimetière de St-Boniface.

* * *

EN SASKATCHEWAN

WILLOW-BUNCH —

M. Anatole Beausoleil

M. Anatole Beausoleil est décédé à l'hôpital de Moose Jaw le 29 juin, à l'âge de 69 ans. Né à Zénon, Qué., il vint dans l'Ouest avec ses parents en 1911 et épousa Mlle Jeanne Ranger en 1933 à Willow-Bunch.

Des prières furent récitées la veille des funérailles à la salle de la Légion, et une messe de Requiem fut concélébrée par MM. les abbés A. Chabot, curé, et Lucien Rodrigue, de St-Victor, le mercredi 2 juillet. Les porteurs étaient MM. Georges-Emile et Julius Rondeau, Alexis Lespérance, Edmond Corneillier, Denis Cayer et Henri Côté. Le salon funéraire Ross, d'Assiniboia, était en charge des arrangements.

Le défunt laisse dans le deuil, outre son épouse, un fils, Roch, de St-Victor; deux filles, Doris (Mme André Fortier), de Willow-Bunch, et Denise (Mme André Bonneau), de Moose Jaw; huit petits-enfants; une soeur, Berthe (Mme Léopold Sylvestre), de Willow-Bunch; six frères, Joseph, de la Colombie-Britannique, Simon et Adrien, de Moose Jaw, Alphonse, Roméo et Laurent, de Montréal. Son père et sa mère, ainsi qu'un frère, le précédèrent dans la tombe.

Après les funérailles, un goûter fut servi aux parents à la salle de la Légion.

* * *

ST-BRIEUX —

Mme Pierre Coquet

Le 7 juin est décédée subitement à sa demeure Mme Pierre Coquet (née Marguerite Ferré), âgée de 77 ans.

La messe de Requiem fut chantée le 10 juin par le R. P. J. Rivard, P.S.M., assisté au choeur de Joseph Bourgault et Denis Coquet, petits-fils de la défunte. Les porteurs étaient MM. Robert, Edouard, Richard, Daniel et Marcel Coquet et Paul Rocher, tous petits-fils. Portait la croix: Gérard Bourgault, autre petit-fils.

Mme Coquet naquit à Blain, France, et arrivait au Canada pour s'établir avec ses parents à St-Brieux en 1906. En janvier 1913 elle unissait sa destinée à celle de M. Pierre Coquet, et de cette union naquirent sept enfants. Lui survivent, outre son époux, cinq fils, Pierre-J., Louis, Lucien, Paul et Donatien; deux filles, Mmes Louis Rocher (Marguerite) et François Bourgault (Thérèse), tous de St-Brieux; 25 petits-enfants et trois arrière-petits-enfants; cinq soeurs, Mmes Louis Demay (Jeanne), Jean Thomas (Louise), Jean Macé (Marie) et Joseph Coquet (Lucie), toutes de St-Brieux, et Jean Gueguen (Annette), de Kermaria; trois frères, Jean et Pierre, de Saskatoon, et Louis, de St-Brieux.

* * *

Au Manitoba

HAYWOOD —

Mme Marie-A. Bergeron

Le mercredi 25 juin, à l'hôpital Lorne Memorial de Swan Lake, est décédé, à l'âge de 75 ans, Mme Marie-Anne Bergeron. Née et mariée à Stoke Centre, Qué., Mme Bergeron vint au Manitoba avec son mari et s'établirent dans le district de Haywood. Son mari, Joseph, la précéda dans la tombe en 1957.

La défunte laisse dans le deuil cinq filles, Yvonne (Mme A. Salter), de Stephenfield, Simone (Mme L. Brier), de Flint, Mich., Thérèse (Mme A. Vielfaure), de Somerset, Florence (Mme R. McMillan), de Portage-la-Prairie, et Juliette (Mme G. Deslauriers), de Headingley; cinq fils de la Colombie-Britannique, Armand, de Selmo, Arthur, de Nelson, Roland, de Langley, Denis, de North Surrey, et Robert, d'Alder Grove, et trois autres fils, Lucien, de St-Boniface, Léo, de Haywood, et Georges, de Headingley; 44 petits-enfants et 17 arrière-petits-enfants.

Mme Bergeron fut membre actif des Dames de Ste-Anne pendant plusieurs années.

Le 27 juin, à 8 h p.m., les prières eurent lieu à l'église paroissiale. La messe des funérailles fut chantée par M. l'abbé Labonté. Les servants au choeur étaient deux petits-fils, Raymond Bergeron et Glen Gilles Vielfaure et Glen Bergeron. Les porteurs étaient six petits-fils, MM. Léo et Roméo Leclair, Renald Bergeron, Garry, Wayne et Russell Brier. Deux autres petits-fils, MM. Brier, firent la quête.

La St-Jean à La Broquerie

LA BROQUERIE — C'est une tradition à La Broquerie de célébrer solennellement la fête de St-Jean-Baptiste, patron des Canadiens français. C'est ainsi que le dimanche 22 juin, malgré une température plutôt inclémente, les célébrations de la St-Jean se déroulèrent tel que prévues.

Le tout débuta par la messe à 10 h 30 a.m., suivie de l'hymne national "O Canada" comme chant de sortie. Puis tous se dirigèrent sur le terrain du pique-nique pour diner. Vers 12 h 30 p.m., plusieurs garçons et jeunes hommes se présentèrent sur le terrain assigné pour essayer de tirer au câble. Il y a même des petits de 3 et 4 ans qui mesurèrent leur force avec les plus grands. Mais le clou de toute l'affaire fut lorsque l'équipe du président, qui comprenait M. Roger St-Hilaire avec MM. René Lacoste, Laurent Piché, Léo Gagnon, Thomas Michaud et Armand St-Hilaire, réussit à vaincre les Chevaliers de Colomb et l'équipe de M. Georges Boily pour se mériter le prix du tir au câble.

Puis ce fut le tournoi de balle molle. Plusieurs équipes de la paroisse se succédèrent au bâton durant tout l'après-midi. Les dames ont même lancé un défi aux demoiselles qui se sont montrées bien supérieures. Après souper, à la balle dure, l'équipe de Woodridge n'a pas eu de difficulté à conserver le trophée de la St-Jean contre l'équipe de St-Labre.

Le soir, jeunes et moins jeunes dansèrent sur le carré d'asphalte à l'école secondaire. "Harmony Music" fit les frais de la musique. Le maître de cérémonies, M. Yves Lord, profita de l'occasion pour présenter les trophées pour la balle molle. L'équipe des J.F.M. remporta le trophée paroissial et $20.00; l'équipe des Chevaliers de Colomb, le 2e prix, $15.00, et l'équipe des Fermiers Unis, le 3e prix, $10.00. Pour la balle dure, il félicita l'équipe de Woodridge, gagnante du trophée de la St-Jean pour la 2e année consécutive. M. Roger St-Hilaire reçut aussi son prix pour le tir au câble.

Puis vers 10 h 30 p.m., le président alluma le feu de camp gigantesque soigneusement préparé par les Scouts de la paroisse. Plus tard dans la veillée il y eut un "weiner roast" et on termina par les guimauves grillées sur la braise.

Ainsi se terminait tard dans la soirée la fête de la St-Jean. Au plaisir de se revoir à cette fête pour le centenaire du Manitoba.

Malade

Prompt rétablissement à Mme Hector Normandeau, patiente à l'hôpital de Ste-Anne.

Assemblée annuelle

Le lundi 23 juin, à la salle Roy, avait lieu l'assemblée annuelle du Club sportif. M. Roland Gauthier, président, souhaita la bienvenue, après quoi on passa au rapport des directeurs sur les activités de l'année, puis au rapport financier.

Furent élus à l'exécutif: MM. Gilbert Tétrault, Roger St-Hilaire et Richard Dumesnil pour un terme de deux ans; MM. Gérard Kirouac et Lucien Carrière pour un an. Vint ensuite une discussion sur le changement de ligue et sur le carnaval de l'année centenaire du Manitoba.

Les prix d'entrée furent gagnés par MM. Roland Gauthier et Henri Turenne, un passeport pour la saison de hockey 1969-70. M. le curé adressa quelques mots de félicitations au Club sportif pour l'immense travail accompli auprès des jeunes.

Merci aux officiers sortant de charge et bonne chance au nouvel exécutif.

Collation des diplômes

Le mercredi 25 juin avait lieu la collation des diplômes à l'école maternelle, en présence d'un grand nombre de parents.

Pour débuter, la jeune Dale MacDonald présenta un corsage de sept roses jaunes à Mlle Marie-Ange Girouard, institutrice à la maternelle. Après un programme varié présenté par les élèves eux-mêmes, M. Gérard Desrosiers, principal, distribua les certificats de la maternelle. M. le curé leur adressa la parole et donna à chacune une médaille. Vint ensuite la jeune Ginette Tétrault qui, au nom de ses compagnons et compagnes, présenta un cadeau-souvenir à leur institutrice. A son tour, Mlle Girouard donna à chacun une petite récompense pour le beau travail de l'année.

Bonne chance aux jeunes dans leur première année.

Fêtes jubilaires du Manitoba

Le jeudi 19 juin, à la salle du Planétarium à Winnipeg, avait lieu une réunion du Comité consultatif de la Corporation du Centenaire, dans le but de se préparer à célébrer, en 1970, les fêtes jubilaires du Manitoba.

Mlle M.-L. Boily, qui avait été invitée à cette intéressante réunion, veut dès maintenant attirer l'attention des paroissiens, anciens et actuels, sur l'avantage pour tout manitobain de contribuer à rendre ces fêtes aussi attrayantes que possible.

Des centaines de projets furent soumis par les membres présents. Quantité de ces idées méritent d'être considérées. On demande aux représentants locaux d'inviter tous les Manitobains à faire part de leurs propres idées à leurs comités d'organisation.

Par ailleurs, un concours de photos pour les étudiants de moins de 19 ans est organisé par un Comité des Chambres de Commerce de la province.

Plusieurs autres activités sont actuellement en marche. Plus de détails sur ces questions seront données dans un avenir prochain. Que tous surveillent les annonces dans les journaux, à la radio, à la télévision et dans le bulletin paroissial.

Bonne chance et, selon le mot d'ordre choisi pour l'ouverture du jubilé et dévoilé à l'assemblée du 19 juin: Que tous veuillent fêter de sorte que ce soit un grand jour qui ne sera jamais oublié.

Au Planétarium

Un groupe de paroissiens de La Broquerie ont assisté à la répétition en langue française de "Tycho l'astronome aristocrate" au Planétarium de Winnipeg le dimanche 15 juin.

Selon l'affirmation du directeur du musée de l'homme et de la nature, M. Dennis Gallagher, la soirée fut aussi intéressante qu'instructive.

Merci aux autorités du Planétarium de même qu'à l'équipe de CKSB pour cette magnifique réalisation. Les explications étaient très claires et bien articulées.

Soirée des finissants

Le vendredi 13 juin, à la salle de l'aréna, les élèves de la 11e année fêtaient leurs aînés, les étudiants de 12e année. Les finissants au visage radieux, en habits élégants et accompagnés de leurs escortes, entrèrent en procession autour de la salle. La musique entraînante des Tumbleweeds les accompagnait. Robert Mireault agissait comme maître de cérémonies.

Voici les noms des finissants: Ghislaine Balcaen, Thérèse Fréchette, Rosaline Martel, Marie Laurencelle, Irène Auch, Micheline Gamache, Lucie Blanchette, Lucienne Gérardy, Shirley Werbeniuk, Thérèse Tétrault, Verna Broesky, Gordon Yvon, Gilbert Boily, Armand Leclerc, Ronald Bourrier et Victor Verrier. George Wiens, Eddy Pollock et Gilbert Gosselin étaient absents.

M. Gérard Desrosiers fit ses adieux et ses souhaits aux élèves et les encouragea pour leurs examens. Il y eut aussi à cette occasion présentation de trophées pour les sports. Adèle Martel se mérita le trophée pour l'athlète la plus dévouée, et Gilbert Turene gagna le trophée pour l'athlète le plus dévoué.

La veillée fut un succès. Les finissants furent bien acclamés et jouirent tous de leur soirée. Un délicieux goûter vint mettre fin à cette fête mémorable.

Les finissants aimeraient remercier sincèrement les élèves qui ont préparé la soirée ainsi que les parents et amis qui sont venus nombreux partager leur joie.

Bonne chance à tous les finissants qui partent dans le grand chemin de la vie.

Dunrea

L'histoire de la paroisse

Le 21 août 1911, nous sommes venus de Brandon, en chemin de fer du Canadien National, par Belmont au lieu de Minto et nous avons fait l'entrée solennelle à 7 h 30 et les prières pour les morts. Avant la bénédiction du T. S. Sacrement, M. l'abbé N. Bellavance, curé de la paroisse, a lu en français une très belle adresse où il louait la piété et la générosité de ses paroissiens, et faisait allusion à la belle oeuvre de son prédécesseur, M. l'abbé Jubinville.

Nous avons répondu en français et en anglais, en montrant l'acte de justice du pape Pie X qui a reconnu les droits des nôtres en nommant Mgr Mathieu pour continuer, à Regina, l'oeuvre de nos évêques dans l'Ouest. Nous avons loué le véritable esprit catholique et la générosité des paroissiens, les engageant à nous aider en nous préparant des prêtres et des religieuses pour le diocèse.

MM. les abbés Heynen, curé de Bruxelles, et Rousseau, curé de Mariapolis, nous assistaient. Le lendemain, 22 août, nous avons dit la sainte messe à 8 h a.m. et nous avons confirmé 45 enfants. Il serait à désirer que les braves paroissiens qui ont déjà tant fait pour l'intérieur de l'église (M. Charles Beaupré vient de donner le chemin de croix) donnent des fonts baptismaux, un meilleur drap mortuaire et une statue du patron, St-Félix de Valois. Nous bénissons le pasteur et le troupeau.

(Signé) Adélard, O.M.I., archevêque de St-Boniface.

(Signé) J.-H. Prud'homme, prêtre, secrétaire.

Arrivée des Missionnaires Oblates à Dunrea

Le 26 août 1912, à 4 h p.m., arrivent directement de St-Boniface par le train régulier, les religieuses dont les noms suivent: Rév. Mère St-Viateur, supérieure générale; Sr Jeanne d'Arc, sa compagne; Sr St-Adélard, directrice du nouvel établissement; Sr Marie-Anne-de-Jésus; Sr Germaine-Cousin, et Sr Gérard-Magella. Les quatre dernières demeureront avec nous; Mère St-Viateur et Sr Jeanne d'Arc retourneront une fois les travaux d'installation terminés; Srs St-Adélard et Marie-Anne-de-Jésus enseigneront; Sr Germaine vaquera aux soins de la cuisine, aidée de Sr Gérard qui a aussi le titre de commissionnaire.

J'ai reçu les bonnes religieuses de mon mieux, considérant en elles les envoyées de la Providence, qui viennent faire ici une oeuvre d'éducation et de charité indispensable au maintien de la paroisse.

(Signé) N. Bellavance, prêtre, curé.

Réunion annuelle

A l'issue de la messe du mardi soir 24 juin, pendant laquelle il y eut récitation des prières et cantiques en l'honneur de sainte Anne, les dames de l'archiconfrérie eurent leur assemblée annuelle au presbytère. Elle débuta par une courte prière récitée par M. le curé.

La présidente, Mme Paul Toutant fit quelques remarques; Mme Marie Gamache, secrétaire, donna le rapport financier, puis plusieurs questions importantes furent discutées avec beaucoup d'intérêt, tenant en haleine toutes les dames présentes. Des décisions constructives furent prises, enfin ce fut une réunion très intéressante.

L'élection qui suivit donna le résultat suivant: présidente et vice-présidente, Mmes Paul Toutant et Paul Boulet; secrétaire, Mme Félix Fitzpatrick; conseillères, Mmes Joseph Boulet et Norbert Carney. Un merci cordial à toutes celles qui se sont données au cours de l'année pour les oeuvres paroissiales, surtout à Mme Marie Gamache, secrétaire sortant de charge, qui a travaillé avec tout son coeur pour diverses décorations tant à l'église qu'à la salle et à l'école, qui furent fort appréciées et toutes à son honneur. Les membres souhaitent qu'elle continue de le faire en temps opportun.

Va-et-vient

Parmi les nombreux visiteurs venus dans cette localité récemment, M. et Mme Aimé Boulet recevaient M. et Mme Roland Boulet et leurs trois enfants, arrivant de Belgique où ils sont demeurés pendant quatre années.

Mme Félix Fitzpatrick eut la visite de sa soeur, Mme Délima Marion, accompagnée de sa petite-fille, Cathy, de Kirkland, Ont.

Avec l'arrivée des beaux jours de vacances, plusieurs personnes de cette localité sont parties en voyage. Les familles Richard Rondeau et Joseph Côté, ainsi que Mme F. Fitzpatrick, se dirigent vers la Colombie-Britannique; Denis Lavoie est parti pour la "belle province"; M. et Mme Arthur Paradis et M. Henri Côté sont allés taquiner les gros poissons dans les lacs du nord manitobain.

La L.F.C. de St-Norbert rend hommage à trois Soeurs Grises

ST-NORBERT — La messe de la Ligue des Femmes Catholiques pour le mois de juin fut offerte aux intentions des trois Soeurs Grises qui quitteront St-Norbert sous peu, soit les Rév. Srs Gauthier, Massicotte et Ritchot. En effet, plusieurs personnes assistèrent à cette messe qui fut célébrée par l'aumônier, M. l'abbé L. Couture, en la chapelle Notre-Dame du Bon Secours qui ne pouvait contenir tout le monde.

Réunion mensuelle

Les membres de la Ligue se réunirent ensuite en la salle Ritchot. La présidente souhaita la bienvenue à l'assistance et se dit heureuse de voir un si grand nombre de personnes.

Durant les mois d'été, les membres visiteront les enfants de la salle St-Amant afin de les amener à l'extérieur. Elles rendront aussi visite aux vieillards de l'hôpital Taché. A l'avenir, Mme J.-B. Lamoureux se chargera de la collection du linge usagé.

Les dames de la Ligue offriront leurs services au "Community Club" lors du "Fun-O-Rama" qui se tiendra à St-Norbert le 12 juillet.

Puisque la Ligue offrira des cours d'allocution à ses membres à l'automne, nous avons déjà en circulation des livres préparatoires à ces cours, qui sont disponibles pour tous les membres.

M. l'aumônier répondit aux questions déposées dans la boîte aux questions". Toutes sont invitées à participer à ce questionnaire en y déposant leurs questions avant chaque réunion.

On organisa des ateliers de travail pour étudier les formules des rapports du récent congrès de St-Pierre. Un membre de chaque cercle d'étude présenta ensuite un rapport.

On profita de cette occasion pour rendre hommage à trois membres qui devront quitter la paroisse prochainement, soit Mmes G. Rémillard, E. Kenny et H. Roy. Mme A. Roy, au nom de tous les membres, leur adressa des paroles de remerciement et d'appréciation pour leur dévouement envers la Ligue et leur souhaita beaucoup de bonheur dans leurs nouvelles demeures.

Bonnes vacances à toutes!

Fun-O-Rama

Le Club communautaire de St-Norbert tiendra son "Fun-O-Rama" annuel le samedi 12 juillet prochain. C'est Son Hon. le maire Wankling, de Fort Garry, qui ouvrira officiellement le nouveau local du Club à 2 h p.m.

Le programme est le suivant: de 10 h a.m. à 7 h 30 p.m., tournoi de baseball; midi, barbecue au boeuf des Chevaliers de Colomb; 2 h, ouverture officielle du local; 3 h, jeux de hasard et bingo; 3 h 30, courses, promenades pour enfants, pêche, défilé de bicyclettes décorées, "hot dogs", "hamburgers" et liqueurs; 4 h 30, vente de pâtisseries; 8 h à minuit, danse au gymnase de l'école, musique pour jeunes et moins jeunes par les Gettysburg Address et tirage d'un magnifique ensemble pour parterre (vente d'un jour seulement).

Lettre de Genève...

(Suite de la deuxième page)

les délibérations que l'instance devant laquelle tout le monde comparaîtra sera plus élevée.

Des fuites étranges

Les amis en Suisse des Palestiniens passent pour disposer d'un excellent service de renseignements. Ainsi, ils surent les premiers que Mordechai Rachamin — dont on a fait depuis dans son pays un des garde-corps de Mme G. Meir — allait bientôt revenir en Suisse pour les besoins de l'instruction. Et l'on ignore toujours comment certaines pièces confidentielles du dossier sont parvenues jusqu'entre les mains du FPLP. Elles sont maintenant utilisées pour dénoncer ces anomalies précitées du procès.

Sans vouloir appuyer ici la thèse de la propagande palestinienne, il apparaît bien que des erreurs ont été initialement commises. S'il est vrai que la valise de l'Israélien à la gachette rapide ne fut même pas visitée, c'est là une lacune regrettable. Un peu lassé de toutes ces polémiques, le juge zuricois laisse tomber qu'il n'allait tout de même pas traiter sur un même plan des terroristes qui n'hésitèrent pas à ouvrir le feu sur un équipage et des passagers innocents et un homme qui pouvait se considérer comme en état de légitime défense, ayant de surcroît le devoir de veiller sur la sécurité de ceux qu'il convoyait. Reste à savoir si Rachamin a tiré au moment où les Palestiniens constituaient encore un réel danger pour l'avion d'El Al et ses occupants où au contraire, à l'instant moins critique où les Arabes fuyaient pour être bientôt maîtrisés par le service d'ordre de l'aéroport. Cela promet de belles passes d'arme durant les débats.

Un bureau d'information en Suisse?

L'affaire de Kloten est jugée si importante que l'on prête aux organisations palestiniennes l'intention d'ouvrir bientôt en Suisse un bureau d'information. A travers l'exploitation de ce procès, ils pourraient bien entendu, en profiter pour rappeler, à l'attention du monde, mieux que du Caire, d'Amman, ou de Beyrouth, la condition tragique de leur pays. Telle est l'information lancée il y a quelques jours par le "lobby". Il est d'ailleurs douteux que le Conseil fédéral accepte, lui qui n'autorisa jamais une telle liberté d'action au FLN algérien ou au Viet-cong.

Au demeurant, les Palestiniens ne prouvent-ils pas depuis quelques mois qu'ils peuvent très bien se passer de Bureau officiel d'information? En outre, il faudrait d'abord commencer par réconcilier les diverses tendances. Ainsi, le FPLP, responsable des attentats de Zurich et d'Athènes, ainsi que du détournement, en 1968, du "Boeing" Rome—Tel-Aviv, est en fort mauvais termes avec le "Fath" qui est la principale organisation de résistance, bien vue ou du moins respectée dans les capitales du Proche Orient.

Devant de telles manoeuvres, si imposantes soient-elles, une règle s'impose aux dirigeants comme aux magistrats de l'ordre judiciaire suisse: la règle de la séparation des pouvoirs n'a pas à être transgressée. Du moins, le conseil amical peut-il venir de très haut vers le juge de Bulach pour le prier que rien dans son instruction, ne puisse prêter à la critique ni au soupçon de partialité. La partie est bien trop importante pour le pays tout entier. Le moins que l'on puisse dire est que la tâche de cet homme de loi sera délicate!

(Copyright B.I.P.)

Haywood

Remerciements

Les familles Bergeron, Vielfaure et Brier remercient parents et amis pour toute marque de sympathie et aussi le personnel de l'hôpital de Swan Lake pour les bons soins reçus.

Çà et là

M. et Mme Raymond Gautron et leurs enfants, Denise, Edouard, Kathryn et Rita, de North Surrey, C.-B., sont venus visiter Mme B. Gautron.

Le vendredi 4 juillet, à la salle paroissiale, eut lieu une soirée sociale en l'honneur de Mlle Bernadette Bisson et de M. Robert Ramsay à l'occasion de leur prochain mariage.

M. Omer Lévesque est de retour chez lui après examens médicaux à l'hôpital général St-Boniface.

Mmes Jeanne Souque et Lucie Grouette sont encore patientes à l'hôpital de St-Claude, ainsi que M. T. Perreault et Mlle Patricia Perreault.

M. et Mme Marin, de Drummondville, Qué., accompagnés de leurs deux filles, sont venus visiter leur fils, Marcel.

M. et Mme Roméo Labossière et Mlle Juliette Labossière, de Vancouver, sont en visite chez Mme Amédée Picton.

Au Sacré-Coeur

Winnipeg

Pèlerinage

Le pèlerinage annuel au sanctuaire de Ste-Anne-des-Chênes, organisé par les Dames de Ste-Anne, aura lieu le mercredi 23 juillet.

Départ du Sacré-Coeur de Winnipeg à 9 h a.m. Retour à 3 h p.m. Adultes, $1.25; enfants, 75c. Les pèlerins des paroisses environnantes sont admis, y compris les messieurs.

Veuillez, s'il vous plaît, vous procurer vos billets au plus tôt afin que les organisatrices puissent retenir, le ou les autobus nécessaires.

Pour billets ou autres informations, adressez-vous à Mme Roy, tél.: 942-9587, ou à Mme Forcier, tél.: 775-1506.

Rachelle Chappellaz, de St-Claude gagnante d'un concours national

Il y a quelque temps, le Jeune Comité Canada lançait un concours pour les jeunes à l'échelle nationale. Le thème était, si vous vous en souvenez, "Le Canada, c'est tout".

Un gagnant par province a été choisi dans la catégorie littéraire par un jury composé de trois écrivains de langue française et trois autres de langue anglaise.

Rachelle a d'abord été avisée par téléphone, puis par lettre du choix des juges et recevra sous peu le prix accordé à la meilleure pièce littéraire du Manitoba soumise à ce concours.

Rachelle était étudiante en 12e année à l'Institut Collégial St-Claude. Ses temps libres sont utilisés à la lecture et à la rédaction de poèmes sur différents sujets. Mais tous les sujets sont propices à Rachelle pour crier son attachement au français, à son pays, son respect des autres et plus particulièrement de l'autorité, son admiration pour les merveilles de la nature et sa foi dans le Créateur de l'Univers.

Alliant des sentiments si profonds à un vocabulaire qui s'enrichit de jour en jour, il n'est pas surprenant de la voir aujourd'hui remporter la palme. Nous offrons nos plus sincères félicitations à notre amie, Rachelle, et nous sommes fiers d'elle.

Comme pour toute poésie, il faut lire et relire le poème suivant pour en comprendre la profondeur et en apprécier la beauté.

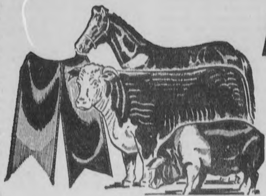
Le Canada, c'est tout

Vive le Canada, ma patrie si chérie
Tu m'as tendu les bras, je t'ai accepté
Heureuse je suis de t'appartenir, je souris
Que de toi j'ai appris maintes vérités
Tes valeurs me sont toujours des nouvelles chaudes
Le concours du confort continue à marcher
O Canada, O Manitoba, O St-Claude
Cette terre que grand-père a défrichée
A la sueur de son front, aux forces de ses mains
Que papa a reprise pour améliorer
Cette terre qui chaque jour me donne mon pain
C'est le Canada, j'en suis fière, pays doré!

Notre mère la France a su transmettre de loin
A notre Canada les nécessaires richesses
Dont ma langue française est un trésor du moins
Dont je ne sais oublier les délicatesses
Que notre liberté j'aime respirer si bien
Nos moyens de communication j'apprécie toujours
O ce pays de merveilles, c'est le mien!
Ses érables me fournissent l'ombre du jour
Cette fragrance de lilas si frais
Qui tous les printemps nous envahit de bonne heure
Sait nous faire réaliser le fait
Que la nature déborde de beauté, quel bonheur
O Canada, en toi j'ai confiance
Tu m'es consolant, tu es chic
O Canada privilégié, agréable ambiance
Seigneur, merci pour ce Canada magnifique.

(Rachelle Chappellaz)
Aimé-Onil Dépot

Bienvenue au Stampede du Manitoba et à l'Exposition Agricole de





MORRIS, MANITOBA

(32 milles au sud de Winnipeg)

Les 15, 16, 17, 18 et 19 juillet

J. R. FRIESEN & SON (1964) LTD.



PRODUITS FORD
VOITURES ET CAMIONS
Ventes — Service — Pièces

Téléphone 746-2331

MORRIS MANITOBA

STAMPEDE ★ MORRIS ★ EXPOSITION

Nu-Fashion Sportswear Ltd.
MORRIS
Vêtements et chaussures pour toute la famille

MORRIS MANITOBA

Téléphone 746-2671

EXPOSITION ★ MORRIS ★ STAMPEDE

HY-WAY MOTORS



ESSENCE ET HUILE SHELL

LAVAGE D'AUTO
Tél. 746-2541

La ville du stampede

MORRIS, MAN.
A. C. HEINRICHS, prop.

STAMPEDE ★ MORRIS ★ EXPOSITION

MORRIS – MONTCALM WEED CONTROL DISTRICT

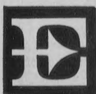
Pour tous renseignements sur le contrôle des mauvaises herbes communiquez avec
M. André Marion, directeur.

Téléphones

Bureau 746-2571 — Résidence 746-8119

EXPOSITION ★ MORRIS ★ STAMPEDE

DYCK'S TV & RADIO



VENDEUR ELECTROHOME

Ventes et Service
Tél. 746-2712
C.P. 84, Morris, Man.

Réparations de toutes marques d'appareils de télévision et de radio

PROGRAMME





mardi 15 juillet

"Grande journée d'ouverture"

10 h 00 défilé commerciale
13 h 30 Ouverture officielle

mercredi 16 juillet

"Journée du Centenaire"
Prélude aux fêtes de 1970 et Rallye 4-H

10 h 00 Parade 4-H
13 h 30 Réception officielle des représentants du gouvernement et du comité du Centenaire de la province
16 h 00-18 h 00 Rôtisserie en plein air

jeudi 17 juillet

"Journée de l'état du Minnesota"

13 h 30 Bienvenue officielle aux représentants de l'état
16 h 00 Encan du Club 4-H
16 h 00-18 h 00 Rôtisserie en plein air
16 h 30-18 h 00 Exposition d'animaux et de produits agricoles

vendredi 18 juillet

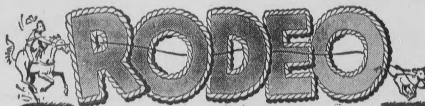
"Journée de l'état du Dakota du Nord"

13 h 30 Bienvenue officielle aux représentants de l'état
16 h 00-18 h 00 Exposition d'animaux et de produits agricoles
16 h 00-18 h 00 Rôtisserie en plein air

samedi 19 juillet

"Journée du mérite agricole"

16 h 00 Présentation des trophées aux gagnants
16 h 30 Exposition agricole et concours hippique sous harnais
18 h 00 Grande parade d'animaux de ferme devant la grande galerie
21 h 30 Tirage du nom de l'heureux gagnant de la voiture-automobile

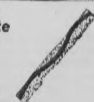


Tous les après-midi à 2 h oo
RODEO PROFESSIONNEL COW-BOYS et CLOWNS

Tous les soirs à 7 h oo
COURSES de ROULANTES, CHARS ROMAINS et AUTRES ATTRACTIONS EXTRAORDINAIRES

Stationnement Gratuit

Service complet pour l'automobiliste — Route 75



St-Norbert Motors Ltd.
Tél. 269-2682
ST-NORBERT MANITOBA
Route 75



MORRIS MANITOBA
Tél. 746-2761

Stampede Esso
Service et entretien d'automobiles

MACLEOD'S
Centre d'achats pour toute la famille

MORRIS MANITOBA

Téléphone 746-2551

EXPOSITION ★ MORRIS ★ STAMPEDE

CENTRE Gulf SERVICO

Autrefois votre succursale Royalite
Garth Lockerby, gérant
Morris, Man.

Aubaines

Pneus, Batteries, Ficelle à lieuse, "Carbyne", "Weed-Kil", Filtres pour machines agricoles, Combustible pour camping, Allumeurs de charbon de bois

STAMPEDE ★ MORRIS ★ EXPOSITION



Magasin
MARSHALL WELLS

Nick and Doris Kohut

Meubles, Accessoires, Quincaillerie, Articles de sport

Téléphone 746-2431

MORRIS MANITOBA

EXPOSITION ★ MORRIS ★ STAMPEDE

— SHELL — CANADA LTD.



C.P. 221
Morris, Man.

Combustibles – Huiles – Graisses
Produits chimiques pour la ferme

Tél. 746-2660

Lewis Boaler, agent — Ernie Zinn, conducteur

STAMPEDE ★ MORRIS ★ EXPOSITION

Morris Drug Store
Service courtois

Ordonnances
Produits pharmaceutiques

MORRIS MANITOBA

Téléphone 746-2542

Soirée-surprise à Saint-Jean-Baptiste en l'honneur de Sr Jeannine Vermette

ST-JEAN-BAPTISTE — Le jeudi 19 juin, un groupe de gens, faisant partie de la chorale de St-Jean-Baptiste, ainsi que les élèves, accompagnés de leurs parents, suivant des classes de musique au couvent, sous la direction de Sr Jeannine Vermette, se réunirent pour une soirée-surprise à l'auditorium de l'école élémentaire avant le départ de Sr Vermette. Mme Paul Comeault en était l'organisatrice, aidée de Mme Rose Bellemare et de Mlle Jeanne Dupuis.

Tous jouirent de leur veillée et le tout se termina par un délicieux goûter, servi par Mme Aimé Beaudette.

Sr Vermette reçut un bouquet de corsage de roses rouges, ainsi que des cadeaux. Elle remercia chacun et ajouta qu'elle conserverait un doux souvenir de cette année passée au couvent, ainsi que parmi ses parents, M. et Mme Arthur Vermette. Elle a aussi joui du festival d'Altona où ses élèves remportèrent de grands succès, ainsi que ceux qui ont écrit des examens de musique.

Tous remercient Sr Vermette pour son grand dévouement durant son séjour dans la paroisse et lui souhaitent un bon succès l'an prochain au couvent du Sacré-Coeur de Winnipeg. Bienvenue à sa tante qui viendra comme supérieure du couvent et professeur de musique, Sr Joséphat, de l'Académie Ste-Marie de Winnipeg.

Soirée de variétés

Une intéressante soirée de variétés se déroula à la salle du Centenaire de St-Jean-Baptiste où un programme de chansons et de morceaux de musique de toutes sortes sut divertir l'assistance. M. Norman Dupasquier, maître de cérémonies, demanda à la présidente de la Ligue des Femmes Catholiques de souhaiter la bienvenue à tous.

Le premier numéro au programme fut une interprétation de Bach, l'Ave Maria, jouée par Diane Vermette au violon et Marie-Thérèse au piano. Une institutrice de musique exécuta deux chansons "L'important c'est la rose" et "Eldevise". Elle était accompagnée à la guitare par Gilles Beaudette. Ginette Sabourin, Jacinthe Vermette et Louise Ayotte firent entendre une polka au piano. Jeannine Fillion se fit un plaisir de présenter "Un Canadien errant" et "Un, deux, trois". Arlette Comeault, Adamo no II, chanta "Si Dieu nous en donne le temps" et "C'est le temps de l'amour".

Le septième numéro fit entendre Pierrette et Paulette Lavallée, qui chantèrent "Ah! vous dirais-je papa" et "Old MacDonald". Denis Beaudette chanta "Je ne pourrai l'oublier tout à fait" et "Je n'aurai pas le temps". Son frère, Gilles, et sa soeur, Jocelyne, l'accompagnèrent. Lina LeGal exécuta les chants "Try to Remember" et "Ces baisers me grisaient". L'accordéon et le piano font un duo très intéressant spécialement quand Pierre Bouchard et Norman Touchette en font partie. Ils jouèrent deux airs populaires.

Deux chansons intéressantes "Le temps des cerises" et "Le garçon que j'aimais" furent exécutées par Jocelyne Beaudette. Lise Desautels et Suzanne Dorge firent entendre au piano un duo intitulé "Happy-Go-Lucky". Un chant de groupe, c'est toujours beau. On a eu le plaisir d'écouter un groupe de jeunes de l'école secondaire chanter "Y'a plus d'enfants". Un groupe de dames et de filles de la Ligue chantèrent "La fête des Pères", un chant composé pour la circonstance par Mme Arthur Vermette. Elle accompagna aussi au piano cette mélodie. Comme conclusion, M. le curé adressa quelques mots.

La présidente du Comité de loisirs, Mme Paul Comeault, remercia les jeunes talents de nous avoir si bien divertis.

Le maître de cérémonies présenta les membres de l'orchestre et la danse commença.

La Ligue ne tiendra pas d'assemblée durant les mois d'été. Bonnes vacances à tous les membres, et à l'automne prochain.

Un tournoi de golf au Festival des Fermiers

MINNEDOSA — Le huitième Festival des Fermiers de Minnedosa, du 18 au 20 juillet, comptera une nouvelle attraction cette année: un tournoi de golf qui aura lieu au Club de golf de l'endroit. Il portera le nom de Minnedosa Plainsma Golf Tournament. Le coût de l'inscription est de $2.00.

Le festival a lieu chaque année pour honorer les fermiers de la région pour leur contribution au progrès de la communauté. Pendant que femmes et enfants seront occupés à s'amuser dans la ville, les hommes pourront jouer au golf.

Il y aura six groupes qui joueront et on offrira des voiturettes de golf et des "putters" comme premier et deuxième prix. Ceux qui auraient la veine de réussir un trou en un coup recevront un sac.

Minnedosa est à 130 milles au nord-ouest de Winnipeg sur la route no 4.

La fanfare des écoles de Lorette présente un concert musical

LORETTE — Le vendredi 13 juin, la fanfare des écoles de Lorette, sous l'habile direction de M. Louis Spelliers, instituteur à l'école secondaire, présenta un concert aux parents et amis. Tous se sont réjouis de la musique instrumentale, ainsi que des chants et récitations des nombreux étudiants. Après le concert, les jeunes dansèrent au son de l'orchestre local "The Sauce".

Çà et là

Les Guides de la compagnie Elisabeth Bergeron, de Lorette, sont parties le vendredi 4 juillet pour un cantonnement à St-Malo jusqu'au 11 juillet. Elles remplaceront les Scouts qui ont passé dix jours à la plage St-Malo avec leur dévoué chef, M. Denis Bohémier.

Milles Doris Préfontaine et Paulette Johnson, deux Guides de 1ère classe, sont parties pour Vancouver où elles demeurent avec des Guides et leurs familles. Elles visiteront de nombreux édifices et attractions à Vancouver et Victoria. Deux Guides de Vancouver viendront passer quelques jours à Lorette, chez les parents des Guides visiteuses.

Le 14 juin, M. et Mme Maurice de Mayer, de Prairie Grove, célébraient leur 25e anniversaire de mariage dans la salle de Lorette, M. et Mme E. Gobeil fêtèrent leur 25e anniversaire de mariage le 28 juin. Félicitations à ces deux couples qui, espérons-le, fêteront aussi leur 50e anniversaire de mariage.

Bienvenue à M. et Mme Valcourt et leur fille, Rita, d'Edmonton, qui sont venus demeurer à Lorette. Rita doit enseigner la maternelle à l'école élémentaire en septembre prochain. Bienvenue aussi à M. et Mme Ronald Labossière, de Manitou, qui se sont établis à Lorette.

Remerciements au R. P. Daniel Lavoie, C.Ss.R., de Ste-Anne, qui est venu prêter mainforte à M. l'abbé H. Perron pour les messes dominicales pendant un an. Le Père Levasseur le remplacera pour les mois d'été.

M. et Mme U. Carbonneau sont revenus reposés d'un voyage de trois semaines chez le frère de Mme Carbonneau, à Toronto.

M. et Mme Henri Boucher, de Minneapolis, Minn., sont en promenade chez leur parenté.

Félicitations à M. Roger Landry, fils de M. et Mme Aimé Landry, de Lorette, qui, après avoir terminé sa 12e année à l'école secondaire, a suivi son entraînement dans la Gendarmerie Royale à Mynarski Park, Alta, où il a passé ses examens avec succès.



Yvette, jeune vedette de Winnipeg, qui animera l'émission "Tour à tour", présentée à l'antenne de CBWFT, du lundi 14 au vendredi 18 juillet, à 18 h 00. Léo Dufault sera l'artiste invité de la semaine.

Chronique sportive . . .

(Suite de la cinquième page)

pour avoir faussé compagnie à tout ce beau monde. Allen a tenté un coup d'état dans le genre de celui qui lui avait si bien réussi l'an dernier: il avait obtenu le renvoi de Gene Mauch. Mais, cette année, la direction des Phillies a décidé de montrer à Allen que le monde de la protestation ne ferait pas vieux os dans le sport organisé. On l'a tout simplement suspendu, mis à l'amende et menacé de le laisser sur le banc s'il ne revenait pas au jeu. Allen a déclaré qu'il ne changerait pas d'attitude. La direction a fait de même et Allen a pensé que mieux valait revenir au jeu. S'il avait eu une bonne excuse, on aurait pu au moins prendre sa part, mais la seule excuse d'Allen était la suivante: on ne faisait pas jouer son jeune frère assez souvent dans les mineures. Ce même jeune frère doit "bénir" son grand frère de se l'être ouverte ainsi bien inutilement!

A Montréal pendant ce temps le tonnerre commence à gronder. Les Expos attirent des foules, mais ils jouent devant des gens qui connaissent le baseball et la moutarde commence à monter au nez de ces spectateurs et partisans magnifiques. Ils veulent bien que leurs héros perdent des joutes, mais non qu'ils en fassent cadeau à leurs adversaires. Or, dernièrement, les Expos ont commis des erreurs sérieuses défensivement et cela les amateurs n'aiment pas cela. Le club frappe, c'est évident, mais les lanceurs ne lancent pas, ce qu'on savait. Que les joueurs jouent mal défensivement c'est moins agréable et les huées commencent à se faire sentir. Et Mauch n'échappe pas à la colère des gens qui lui reprochent de ne pas savoir quand changer ses lanceurs. Mais avec le personnel dont il dispose les amateurs sont encore chanceux qu'il puisse avoir des lanceurs à envoyer au monticule. Le baseball se porte bien à Montréal contrairement à ce que les pessimistes ont pu écrire. On n'a oublié qu'une seule chose: les gars de Montréal "y connaissent cela le baseball" et on ne leur passe pas des joueurs de balle molle pour des joueurs des majeures.

Réception familiale à Willow-Bunch en l'honneur de cinq soeurs religieuses

WILLOW-BUNCH — Le 22 juin, à la salle de la Légion, un souper suivi d'une soirée familiale, organisé par Mme Albert St-Yves, réunissait environ 70 personnes à l'occasion de la visite des cinq filles religieuses Jolys chez les Soeurs Ste-Anne. Ce sont: Sr Noëlla, Sr Dolorès (Alice), Sr Agnès (Cécile), Sr Lucienne et Sr Aline, toutes de Montréal. Une autre de leurs soeurs, Mme Jeanne Dufault, et sa fille, Marie-Claire, de Montréal, accompagnaient les religieuses.

Sont venus de l'extérieur pour cette réunion familiale: Mgr Lionel Mondor, de Swift Current, M. Laurent Mondor, de la Colombie-Britannique, Mme Laurette Novotney et ses trois enfants, de Carrot Creek, M. et Mme Paul Lapaire (Laurienne Mondor), de Regina, M. Robert Mondor, de Lebret, M. Daniel Mondor, de Fillmore, Mme Préfontaine (Marguerite Mondor), de Lisieux, Mme J. Maclen (Thérèse Dufault) et ses quatre enfants, d'Assiniboia, M. et Mme Gaston Mondor, de Dollard, M. et Mme John Hard (Noëlla Mondor), de Swift Current, MM. et Mmes Jean Mondor et Ernest Ferland (Florence Mondor), de Ponteix. Ne purent venir pour la fête: Mme Cécile Dufault, de Fort Kent, Alta, et Mme Ronald Provost (Réjeanne Mondor), de la Colombie-Britannique.

Remerciements

La famille Anatole Beausoleil désire remercier tous ceux et celles qui lui ont offert leur sympathie et les ont aidés d'une manière ou d'une autre à l'occasion du décès de M. Beausoleil.

Malades

Sont patients à l'hôpital de Regina: MM. Antonio Fiset et Arthur Rainville; à Moose Jaw, M. Albert Cayer et Mme Alice Bonneau; à Saskatoon, M. Alcida Piette.

MM. Georges Lavallée et Laurent Giraudier sont de retour de l'hôpital d'Assiniboia; M. Edouard Dionne, de l'hôpital de Coronach.

Çà et là

Les familles François Rodrigue et Lucien Couture sont allées demeurer à Assiniboia.

M. André O'Reilly fut nommé Grand Chevalier de Colomb du Conseil de Willow-Bunch.

Mme Siméon Boisvert fut choisie présidente des dames de la paroisse.

M. et Mme Paul-Emile Piché, leur fils, Robert, de Winnipeg, leur fille, Marielle, et Mlle Doreen Gosselin sont allés visiter des parents à Maillardville, C.-B.

Mme Marie Joyal est de retour d'un voyage à Montréal où elle visita ses soeurs.

M. et Mme Armand Douillard, de New Westminster, C.-B., sont venus passer une semaine chez leurs cousin et cousine, M. et Mme Henri Cayer, ainsi que chez Mme N. Lalonde, à Assiniboia.

Vingt-septième RAPPORT ANNUEL

au 31 janvier 1969

CO-OP

Coopérative de St-Léon, Limitée

St-Léon — Notre-Dame-de-Lourdes — Altamont
Manitoba

"L'excellence en maison familiale"

Extrait du rapport de vérification comptable préparé par le bureau de vérification de la Federated Co-Operative Limited, Winnipeg, Manitoba.

BILAN AU 31 JANVIER 1969

ACTIF			
ACTIF COURANT:			
Argents en main et en dépôt	$	7,411	
Comptes recevables	201,111		
Moins réserve pour comptes douteux	14,333		
Comptes recevables nets		186,778	
Comptes-crédit avec les fournisseurs		311	
Dépenses payées d'avance		1,388	
Inventaire		207,163	
Total de l'actif courant			403,051
PLACEMENTS:			
Federated Co-operatives Limited—Parts		124,452	
Parts dans d'autres organisations		2,070	
Total des placements			126,522
ACTIF IMMOBILISE:			
Terrain, immeubles et mobilier		320,038	
Moins réserve pour dépréciation		147,165	
Valeur comptable			172,873
TOTAL DE L'ACTIF			$702,446
PASSIF			
PASSIF COURANT:			
Fideicommis		14,311	
Emprunt Banque Royale		10,000	
Ligne de crédit, Banque Royale		6,471	
La Caisse Populaire de Lourdes		30,186	
Co-operative Credit Society of Man. Ltd.		29,812	
Comptes payés d'avance — Clients		62,580	
Comptes à payer — Federated Co-op Ltd.		79,413	
— Autres		6,600	
Intérêts payables — Membres		2,986	
Frais différés		2,507	
Réserve pour garantie de contrats		6,645	
Contrats en cours		5,032	
Emprunts Sociétaires — sur demande		9,875	
Total du passif courant			266,418
PASSIF A LONG TERME:			
Federated Co-operatives Ltd.		7,448	
Emprunts des Sociétaires		71,847	
Total du passif à long terme			79,295

CAPITAL EFFECTIF DES SOCIETAIRES ET RESERVES:			
Capital Social		240,983	
Réserve générale		36,101	
Réserve sur placements	2,511		
Epargnes courantes	77,138		
Total épargne non répartie		79,649	
Total du capital effectif et réserve			356,733
TOTAL GENERAL DU PASSIF, DU CAPITAL EFFECTIF ET DE LA RESERVE			$702,446

COMPTES D'OPERATION

DU 1 FEVRIER 1968 AU 31 JANVIER 1969

Total des ventes		$1,155,161
Coût des marchandises vendues		958,612
Marge brute		196,549
Dépenses d'opération	108,901	
Dépenses d'administration	26,338	
Total des dépenses d'opération		135,239
Epargne réalisée		61,310
AUTRES REVENUS ET DEPENSES:		
Ristournes payées et autres revenus	39,866	
Moins intérêts et autres dépenses	24,038	
Autres revenus nets		15,828
Epargne nette		77,138

ETAT DES VENTES ET DES EPARGNES

De la date d'incorporation, le 20 août 1942 au 31 janvier

	Ventes	Epargnes	%
1960	1,614,575	80,444	5.0
1961	324,103	19,401	6.0
1962	466,529	28,912	6.2
1963	487,605	28,602	5.9
1964	578,419	37,463	6.5
1965	617,539	34,268	5.6
1966	742,629	39,417	5.3
1967	851,788	42,594	5.0
1968	1,050,588	43,683	4.2
1969	1,155,161	77,138	6.7
TOTAUX	7,888,936	431,922	5.5

Clients satisfaits

La Coopérative de Saint-Léon construit depuis 1961 des maisons qu'elle vend dans toute la province. Ce secteur du mouvement coopératif de Saint-Léon emploie environ 70 hommes dont plusieurs sont des diplômés de l'Institut technologique de Winnipeg. Bien que les employés puissent se rendre au gré du client sur le lieu d'emplacement de la nouvelle construction, les maisons de la Coopérative de Saint-Léon sont construites à Saint-Léon et sont transportées dans les diverses régions de la province du Manitoba et de la Saskatchewan. Mais la Coopérative de Saint-Léon ne se restreint pas uniquement à des constructions de maisons. Elle entreprend aussi la construction d'églises, de foyers, de chalets d'été, d'étables et enfin des projets de rénovation. La Liberté et le Patriote a interviewé plusieurs clients de la Coopérative de Saint-Léon afin de savoir ce qu'ils pensaient de cette entreprise dynamique du village de Saint-Léon.

Construction d'églises

juillet 1966

"Je tiens personnellement à vous remercier de votre coopération intime au cours de la récente période de construction. C'est un plaisir et une formation que de travailler avec vos hommes de Saint-Léon. Pendant cette période, tous vos hommes se sont conduits en véritables gentlemen et c'était un plaisir que de les connaître. Nous sommes fiers d'avoir connu nos frères canadiens de Saint-Léon. Je tiens à vous remercier, ainsi que votre organisation, du travail que vous avez fait à Carman pour rendre notre église paroissiale digne de l'inscription 'bâtie à la gloire de Dieu'."

Rev. John G. Bays,
St. John's Anglican Church,
Carman, Manitoba

mars 1968

"L'église de Carman est une des chapelles les plus impressionnantes que je n'ai encore eu l'occasion de voir. Elle est moderne, gracieuse, distinguée et conforme au caractère sacré de l'Eglise. Je fus surpris d'apprendre que cette église avait été construite par la Coopérative de Saint-Léon. Peut-être n'aurais-je pas dû être surpris, car j'ai déjà entendu parler des réussites de votre coopérative ainsi que du progrès dynamique que vous avez accompli; mais je n'étais certainement pas conscient que vous étiez en mesure de construire de tels édifices."

M. W. J. Parker, président de Manitoba Pool Elevators,
Winnipeg, Manitoba

Construction d'étables

juin 1969

"Je savais que la Coopérative de Saint-Léon construisait beaucoup d'étables. Je suis très satisfait de leurs travaux. Les charpentiers sont compétents, le matériel est de première qualité et le travail se fait vite et très bien. La construction ainsi que les conditions du contrat ne pouvaient pas être plus satisfaisantes. En plus, on m'a assuré que je recevrai plus tard de bons dividendes."

M. Donat Alarie,
Sainte-Agathe, Manitoba

Construction de maisons

juin 1969

"Nous n'avons pas eu besoin de faire aucune démarche pour construire notre maison: un des membres du personnel de la Coopérative de Saint-Léon avait probablement su que nous désirions construire une maison et ce sont eux qui sont venus nous voir. A date, nous sommes très satisfaits. Les hommes sont consciencieux et le contrat est à notre goût. Nous avons aussi été encouragés par un homme de La Salle qui s'était fait construire une maison par la Coopérative de Saint-Léon. Nous avons été voir d'autres compagnies, mais c'est la Coopérative de Saint-Léon qui a été la plus intéressée et la plus encourageante. M. Labossière, gérant de la Coopérative, est venu lui-même par deux fois pour vérifier le travail qui va bon train. Tant qu'au coût, nous l'avons trouvé très raisonnable."

Mme Emilien Fenez,
Sainte-Agathe, Manitoba

Travaux de rénovation

juin 1969

"On avait un peu peur de remodeler une maison de soixante-dix-huit ans, mais quand cette bande-là de Saint-Léon s'est mise là-dedans, il n'y a pas eu de problèmes. On pensait que ça nous coûterait très cher, mais le prix était très modique. Et le travail est très beau. Je puis vous dire que nous n'aurons pas froid dans le couvent pendant l'hiver prochain."

Soeur Jubinville,
Soeurs du Sauveur,
N.-D.-de-Lourdes, Manitoba

Construction de chalets

juin 1969

"Lundi passé, les employés de la Coopérative de Saint-Léon ont commencé à construire mon chalet à la Plage Albert. Ils auront terminé cette semaine. Je suis très satisfait du plan du chalet, du travail accompli et du prix du chalet."

M. Lucien Guénette,
Saint-Boniface, Manitoba

M. et Mme Michel Quennelle fêtent leurs noces d'argent à Wauchope

WAUCHOPE — Le 7 juin, M. et Mme Michel Quennelle fêtaient leurs noces d'argent. La célébration débuta par la sainte messe à 5 h p.m., pendant laquelle les jubilaires renouvelèrent leur promesse de mariage. M. l'abbé L. L'Heureux officiait. Denis Quennelle, fils des héros du jour, servait la messe, tandis que Bernard, un autre fils, lut l'épître. De jolis cantiques appropriés furent exécutés pendant la cérémonie. M. Charles Quennelle touchait l'orgue.

Les parents se réunirent ensuite dans la salle paroissiale où un souper fut servi à 53 convives. Prenaient place à la table d'honneur avec les jubilaires: leurs neuf fils, Maurice, Paul, Jean, Raymond, Bernard, Gérard, Louis, Denis et Albert, ainsi que la mère de la jubilaire, Mme F. Lamy, M. l'abbé L'Heureux et Mlle Sheila Purvis. Un gâteau à trois étages, artistiquement décoré, ornait la table.

Paul Quennelle, au nom de la famille, offrit des félicitations à ses parents et les remercia de leur grande bonté. Suivit un thé où les amis se réunirent à leur tour pour une soirée de gaieté. Cent vingt-trois personnes signèrent le livre des invités. M. G. Truman exprima, au nom des amis, des bons souhaits et des félicitations et présenta une bourse aux jubilaires. De jolis cadeaux furent offerts de la part de chaque famille.

M. Michel Quennelle remercia les parents et amis et ses enfants pour cette belle fête inoubliable, ainsi que pour cadeaux et cartes reçues. M. l'abbé L'Heureux adressa des paroles remplies d'humour et félicita les jubilaires.

Assemblée de la L.F.C.

L'assemblée mensuelle de la Ligue des Femmes Catholiques eut lieu le 16 juin avec 84 pour cent des membres, une visiteuse et le directeur, M. l'abbé L'Heureux, présents.

On décida que la Ligue envoie des cartes de remerciement pour dons reçus; qu'elle serve le banquet de noces Hicks-Delmaire le 19 juillet; qu'elle paie pour les classes de catéchisme pour l'année 1969-70; qu'elle donne une récompense de $2.00 à l'élève le plus méritant de chaque classe de l'école de Wauchope jusqu'à la 6e année inclusivement; qu'elle tienne, le 3 juillet, un pique-nique pour les enfants qui assistaient au catéchisme, ainsi que pour leurs parents.

Mmes M. Quennelle et A. Delmaire s'offrirent pour s'occuper des enfants de choeur pendant le mois de juillet.

Le directeur, dans son message, dit aux dames combien il était content de leur belle coopération et pour leur succès dans les travaux entrepris durant sa première année dans la paroisse. Il les remercia et leur demanda de continuer ce bon travail dans une bonne entente.

M. l'abbé Raymond Carignan, ordonné prêtre à Gravelbourg

GRAVELBOURG — M. l'abbé Raymond Carignan, fils de Gérard Carignan et de Florence Jeanson et frère d'Albert, Aline et Nicole, fut ordonné prêtre des mains de Mgr Aimé Decosse, évêque de Gravelbourg, le samedi 31 mai.

M. l'abbé Raymond Carignan

M. l'abbé Carignan fit ses études à l'école de campagne Comfort jusqu'à sa 7e année, puis jusqu'à sa 12e année à l'école publique de Ponteix. Il fréquenta ensuite le collège Notre-Dame à Prince-Albert et fit deux ans au Collège de St-Boniface, Man., où il obtint son baccalauréat ès arts en philosophie latine de l'université de Manitoba. Ce n'est qu'après quatre années d'études et de formation au Grand Séminaire de St-Boniface qu'il obtint son baccalauréat en théologie de l'université de Montréal en 1968.

Depuis environ un an, M. l'abbé Carignan, alors diacre, travaillait comme secrétaire de Mgr Decosse.

A l'occasion de son ordination, prêtres, religieux et religieuses, parents et amis se sont réunis pour la circonstance. Un banquet suivit la cérémonie religieuse à la salle paroissiale de Ponteix.

Le dimanche 1er juin, le nouvel ordonné concélébra sa première messe solennelle avec M. l'abbé Aurèle Lalonde, confrère, de St-Vital, Man., dans la même église où il avait été ordonné prêtre.

Après des vacances en Colombie-Britannique où il visita M. et Mme Albert Carignan et leur famille à Fernie, M. et Mme Robert Parent à Ladysmith et des amis à Victoria pour revenir par Jasper et Banff, M. l'abbé Carignan est maintenant assistant de M. l'abbé Fernand Ducharme dans la paroisse cathédrale de Gravelbourg.

Parents et amis souhaitent au nouveau prêtre un fructueux ministère.

Chronique de CFRG

La participation de CFRG à la Caravane lors des festivités de Gravelbourg, du 27 juin au 1er juillet, a été très remarquée.

Le chariot bâché, tiré par deux chevaux avançant lentement, semblait évoquer une autre image, celles des longues négociations, démarches, remises de mémoires qui ont précédé la fondation de CFRG. Faisons un parallèle entre ce chariot symbolique et l'unité-mobile qui part au grand défilé, nous aurons une image plus précise du chemin parcouru depuis que l'idée de la création d'un poste radiophonique de langue française prit corps jusqu'à maintenant. Cette unité mobile était décorée de dessins évocateurs. Chaque membre du personnel y était "croqué" magistralement par le pinceau de C.C., "la roue carrée" et ce, depuis le patron jusqu'aux micros en passant par toutes les têtes de "piaf" qui préparent la pitance journalière de la Radio Française du Sud de la Saskatchewan. L'histoire de la radio française va de pair avec l'histoire de cette province. Tout d'abord des moyens rudimentaires, mais les pionniers de la radio existaient déjà. Maintenant voilà où nous en sommes.

Malgré la pluie un peu trop fréquente, les fêtes de Gravelbourg furent un bon succès. Grande foule au terrain des expositions. Courses de motocyclettes, de chariots, attractions variées. Par exemple, s'emparer d'un cochon copieusement graissé n'est pas chose facile, et le cochon choisi était particulièrement vigoureux.

A l'occasion des fêtes de Gravelbourg, CFRG avait organisé un concours. Trois prix, trois transistors. Là encore, ce fut un succès sans précédent. Nous avons reçu plus de 200 lettres. Le 1er prix alla à Mme Albert Cayer, de Willow-Bunch, le second à M. Jean Jeannotte, de Coderre, et le troisième à Mlle Lise Beaudoin, de Ferland.

Un autre concours est lancé à présent. Il s'adresse principalement aux maîtresses de maisons. Il s'agit d'un concours de la meilleure confiture, organisé sous le patronage de "Certo" (pectine de fruits) et qui durera jusqu'au début de septembre. Chaque concurrent fera parvenir à CFRG un ou plusieurs échantillons de confitures, qui seront goûtées par un jury pour déterminer les gagnantes: 1er prix, $100.00; 2e prix, $50.00; 3e prix, $10.00, et prix de consolation, $4.00.

M. M.

St-Brieux

Çà et là

Le dimanche 15 juin avait lieu, à la plage de M. Pierre Boissière, un souper-pique-nique, organisé par les Dames de Ste-Anne au profit de la mission de Santa Cruz en Bolivie. Mme Ethel Gaillard était en charge du souper, et Mmes Théophane Ferré et Arthur Creurer, en charge des divertissements. Plusieurs autres prêtèrent leur concours. La somme de $121.00 fut réalisée.

Le 10 mai, Mlle Marie Valmont se rendait à Winnipeg pour assister au mariage de sa nièce, Mlle Georgina Klimek, à M. John Palahitski.

Mme Gérald Assié a ouvert un salon de coiffure à sa demeure, au village.

Mme Marguerite Ménard est partie en voyage à Winnipeg en compagnie de M. et Mme Lambert, de Tisdale.

M. et Mme John Fradette, de Princeton, Minn., sont arrivés pour leur séjour annuel en Saskatchewan.

Mme Louise Migadel avait récemment la visite de ses gendre et fille, M. et Mme Robert Richard (Yvonne), de Prince George, C.-B.

Ont fait un stage à l'hôpital: Mmes J.-P. Bédard, Antoine Aubin et Armande Blandin et M. Steve Laczko.

Prompt rétablissement à Mmes Marie L'Hénaff et Mabel Dahmer, hospitalisées à Melfort, et à Mme Frank Badinski, patiente à l'hôpital de l'université à Saskatoon.

Mlle Lorette Prokopetz est employée à la Caisse populaire depuis le 2 juillet.

M. et Mme Louis Rocher sont partis pour un court séjour en Colombie-Britannique.

Radville

Çà et là

M. l'abbé A. Yandeau est décédé le 29 juin. Plus de détails seront donnés la semaine prochaine.

Le 18 juin, à la réunion du Club Caribou, M. Paul Rivière fut nommé président. Les autres membres élus furent: MM. D. Brilz et Oliver Dionne, 1er et 2e vice-présidents; M. Armand Labbé, lecteur; M. Armand Bourassa, secrétaire-trésorier; M. J. Mazenc, publicité; M. Léo Dufresne, chapelain; MM. Lucien Fradette et Hubert Verhelst, directeurs; MM. Louis Carles et Norman Fradette, gardiens; MM. Laurent Bourassa, Wally Hall, Henri Klippenstein et Léo Dufresne, syndics.

Mme Yvonne Vigier, de St-Boniface, cousine de Mme Balez et nièce de M. Hormisdas Tremblay, était en visite chez M. et Mme Marcel Balez.

Ferland

M. et Mme Edmond Tardif sont allés conduire leur fils à Edmonton où il a un emploi, et se sont ensuite rendus à Lac Labiche pour le 25e anniversaire de mariage de M. et Mme Harvey Marchildon.

Le dimanche 29 juin, plusieurs personnes de Ferland ont assisté au concert de la Chorale Thévenet, au couvent Jésus-Marie. Quatre demoiselles de la paroisse, Claudette Bouffard, Michelle Chabot, Colette Couture et Aline Morin, font partie de cette chorale qui donnera des concerts à Banff, Vancouver, Victoria, etc.

Les Guides et leurs cheftaines et assistantes, ainsi que leur aumônier, ont fait une excursion à Moose Jaw, Regina, Lebret et la vallée de Qu'Appelle les 2 et 3 juillet.

Marc Chabot alla passer des vacances chez ses oncle et tante, M. et Mme Jack Lynch, à Winnipeg.

Mme Médelger Chabot est allée rencontrer une tante, Mme Céline Douville, de Vancouver, en visite chez sa mère à Ponteix.

Cut Knife

Va-et-vient

M. et Mme René Leboeuf sont partis pour Montréal où ils visiteront la Terre des Hommes et les parents de Mme Leboeuf.

Rony Dion, de Calgary, est en convalescence chez ses parents après un séjour d'une semaine à l'hôpital.

M. et Mme H. Wicks et Brian Wicks, de Lloydminster, étaient en visite chez leurs parents.

Le lieutenant-commandant J.-C. Bonneau, de Gravelbourg, Sask., et de Halifax, N.-E., a été promu au grade de commandant et nommé officier supérieur de l'information pour les Forces armées canadiennes dans la région du Québec. Il assumera ses nouvelles fonctions, à Montréal, au mois de juillet.

Originaire de Gravelbourg, en Saskatchewan, il a fait ses études primaires dans sa ville natale et ses études universitaires à l'université d'Ottawa. De 1943 à 1945, il a servi dans la réserve volontaire de la Marine royale du Canada. Depuis son retour à la Marine royale du Canada en 1954, il a occupé les postes d'officier d'information à Halifax, à Québec et à Montréal et au quartier général des Forces armées du Canada à Ottawa. Il a aussi servi avec les Forces des Nations unies à Chypre et avec la Force d'urgence des Nations unies en Egypte en 1965 et 1966. Depuis le mois de juillet 1966, le commandant Bonneau a été affecté à Halifax à titre d'officier supérieur de l'information pour les Forces armées canadiennes dans la région des Maritimes. En 1967 il a reçu la médaille du centenaire du Canada pour services rendus au pays.

La paroisse Montmartre fête le jubilé d'argent de son curé

MONTMARTRE — La paroisse du Sacré-Coeur de Montmartre avait l'honneur, le dimanche 22 juin dernier, de célébrer le jubilé d'argent de son pasteur, M. l'abbé Léon Savoie.

La procession solennelle fit son entrée à l'église pour la messe de 4 h p.m., précédée du porte-croix et des acolytes, suivis des porte-étendards, de la troupe scoute, des membres du clergé et du jubilaire, assisté de M. l'abbé Gérald Reilly, de Regina, et du R. P. Julien Morin, O.M.I., de Lebret, confrères et eux-mêmes jubilaires, puis de Mgr M. C. O'Neill, archevêque de Regina, assisté de M. l'abbé Adrien Chabot, de Willow-Bunch, et de M. l'abbé Roger Ducharme, de Ferland, eux aussi étant dans leur 25e année de prêtrise.

La messe d'action de grâces était sous la direction de M. Wendel Laturnus, maître de chapelle, tandis que M. l'abbé Bernard Leboldus touchait l'orgue. Le Père Morin, dans son homélie, sut faire ressortir les qualités prédominantes de charité, de bonne humeur et de persévérance de son confrère jubilaire.

Quelque 400 paroissiens et invités se réunissaient à la salle paroissiale pour le banquet somptueux, servi par les Dames de l'Autel.

La soirée pour tout le monde avait lieu au Centre récréatif et débuta par l'O Canada, accompagné par l'orchestre "Junior Lions Band" sous la direction de M. Léon Boudreau, qui joua aussi d'autres morceaux appropriés.

M. Emilien Labrèche agissait comme maître de cérémonies et, comme maire de la municipalité, il délégua son confrère, M. William Warnyca, pour adresser les voeux de la municipalité.

M. Raymond Bannister, maire du village de Montmartre, exprima, en termes choisis, les meilleurs souhaits de la population de cette localité.

Parmi les nombreux messages de félicitations reçus on fit lecture d'une lettre de Mgr Georges Cabana, qui avait ordonné M. l'abbé Savoie dans la basilique de St-Boniface le 18 juin 1944, et une autre de M. Max. Coupal, le paroissiens le plus âgé, maintenant retiré à Regina.

Montmartre et ses organisations étaient à l'honneur: M. Joseph Deringer parla au nom des syndics et des paroissiens; M. Lucien Lepage présenta une croix au nom des servants de messe; une bourse fut présentée au nom du Conseil des Etudiants par M. Raymond Joubert; M. Louis Fournier fit une présentation au nom de la Légion des anciens combattants et ajouta quelques mots à leur aumônier dans sa jovialité coutumière; Mme George Sebastian présenta une valise de voyage au nom des Dames de l'Autel; M. Andy Stopanski, Grand Chevalier, dit aussi quelques mots au nom des Chevaliers de Colomb et offrit un cadeau à leur aumônier. Toute la troupe scoute monta sur l'estrade pour le dévoilement d'une peinture de M. l'abbé Savoie en habit de chef scout, oeuvre de l'artiste, M. Joseph Nikoliw, de Regina, tandis que l'un de leurs scouts Charles Deringer dit l'appréciation de toute la troupe envers son chef. Rehaussait cette présentation: le Dr Borden Bachynski, président du Comité provincial des scouts de la Saskatchewan; M. T. P. Stark, commissaire provincial; M. R. M. Peverley, commissaire de la région de Regina, et M. Wayne Horseman ,commissaire du district de Wolf Creek, que M. l'abbé Léon Savoie avait aidé à organiser quand il résidait à Wolseley.

Pour terminer cette partie du programme des jeunes, le trio O'Krancy-Jurzyniec réjouit l'assistance par de la musique moderne.

Les paroisses désservies par M. l'abbé Savoie voulaient être représentées: Wolseley par M. Stanley Zaba, Sintaluta par M. Roger Béliveau et Bellegarde par M. Henri Wilvers. M. Georges Godenir, d'Antler, fit une présentation au nom des "Dixies Twirlers". La paroisse des Ukrainiens de Montmartre, qui avait été encouragée dans ses débuts par M. l'abbé Savoie, voulut aussi rendre ses hommages en la personne de son curé, M. l'abbé Gregory Mikoliw, et un syndic, M. Peter Gorniak.

L'orchestre toujours populaire de Paul Dreher et Marcel Breton exécuta de la musique de l'ancien temps, ce qui rappela bien des souvenirs. On avait même envie de danser une petite gigue pour se réchauffer.

Et maintenant les dignitaires: l'hon. Douglas McFarlane, ministre de l'Agriculture, offrit les hommages du gouvernement de la Saskatchewan; M. l'abbé Sebastian Leibel, président du Sénat diocésain et doyen de Vibank, fit les hommages du clergé, puis Mgr O'Neill rendit hommage au jubilaire et invita les jeunes à se préparer à prendre leur place selon leur vocation dans les rangs du clergé.

Un ancien paroissien de Wolseley et ami de M. l'abbé Savoie, M. Fred Best, chanta d'une voix puissante et remplie d'émotion "Seigneur bénissez cette Demeure" et le "Notre Père".

Puis le héros de la fête, M. l'abbé Léon Savoie, prit la parole. Sa gaieté et sa joie de vivre furent vite communiquées à son auditoire. Il rappela des événements joyeux ou tristes dans chacune de ses paroisses. Il présenta ses 35 parents présents, ainsi que les délégations des autres paroisses, et termina en exprimant sa reconnaissance envers tous ceux qui ont réjoui sa jeunesse, son sacerdoce et son jubilé.

Parmi la parenté qui assistait à la célébration, il en vint de St-Boniface, Calgary, Saskatoon, Prince-Albert, Regina, Estevan, Viscount, Davidson et ailleurs; un oncle, M. David Comeault; deux tantes, Mmes Elise Demers et Frank Savoie, qui avait demeuré avec le jubilaire pendant dix-sept années. Parmi les membres du clergé on remarquait Mgr H. Poirier, de Bellegarde, Mgr A. J. Gocki, de Regina, les RR. PP. Beauregard et Armand Joyal, O.M.I., du collège Mathieu de Gravelbourg, M. l'abbé L. Poulin, de Cadillac, MM. les abbés Gibney et Ripplinger, de Regina, M. Fenrich, de Broadview, Veltman, de Windthorst, Dobbiesteen, de Kennedy, Albert Gaetz, de Vibank, F. Jurzyniec, de Candiac, C. Lucey, de Mutrie, L. L'Heureux, de Redvers, et A. Kulczar, de Stockholm, le R. P. Cyrille Giroux, O.M.I., de Red Lake, Ont. Le maire Bruce Saunders, de Wolseley, M. K. Jelinski, du Comité scout, les religieuses de Notre-Dame des Missions, de Wolseley, et les Soeurs de Notre-Dame de la Croix, de Montmartre, étaient aussi présents.

Debden

Va-et-vient

M. et Mme Ovila Doré sont de retour d'un voyage en Colombie-Britannique.

Mlles Paulette et Aline Couture et Lucille Houde sont allées en vacances à Montréal.

Mme Paul-Emile Ruel et sa fille, de Falher, Alta, ont visité M. et Mme Robert Laitres et Mme Amédée Ruel.

Mlle Marie Lehouillier est allée chez sa soeur, Denise, à Winnipeg.

Mme Alfred Lehouillier a eu la visite de M. et Mme Bertrand Lehouillier et leur fillette, de Kamloops, C.-B.

L'inflation peut-elle être freinée?

Sommaire d'une allocution prononcée par M. W. Earle McLaughlin, président de la Banque Royale du Canada, devant les membres du Canadian Club de Winnipeg, le jeudi 29 mai 1969.

Seules des réductions décisives dans les dépenses, aux trois niveaux gouvernementaux, peuvent détruire la "psychologie inflationniste" qui influe présentement sur les marchés du pays, selon M. W. Earle McLaughlin, président de La Banque Royale du Canada.

Dans une allocution prononcée à un déjeuner du Canadian Club de Winnipeg, M. McLaughlin a déclaré que ce n'est pas le secteur privé de l'économie qui est responsable de la poussée inflationniste actuelle au Canada, mais plutôt le secteur public, où les dépenses des gouvernements sont excessives.

Lorsqu'on donne libre cours aux forces inflationnistes, celles-ci produisent une "psychologie inflationniste" qui, en s'emparant du marché, crée un climat qui fait que chaque initiative amorcée pour combattre l'inflation semble n'avoir pour effet que d'empirer la situation, a dit M. McLaughlin.

"Tant que le public croira que l'inflation est un mode de vie et que la politique gouvernementale est impuissante à la prévenir, les hommes d'affaires et les consommateurs vont tendre à acheter ou à emprunter au-delà des besoins actuels. Les prix élevés ne réduisent pas la demande de produits, pas plus que les taux élevés d'intérêt ne réduisent la demande d'argent, lorsque le marché est d'avis que les prix et les taux d'intérêt sont susceptibles de continuer à monter."

Seul le gouvernement, a signalé M. McLaughlin, peut briser le cercle vicieux dans lequel tournent les frais et les prix, et détruire la psychologie inflationniste qui influe sur le marché.

"Cela veut dire que le public doit être amené, par une politique décisive de la part du gouvernement, à être persuadé que tous les niveaux gouvernementaux sont sérieux — qu'ils veulent vraiment réduire les dépenses, et non pas seulement régler leurs livres par des augmentations d'impôts qui, à leur tour, permettront aux gouvernements de dépenser l'argent que les contribuables, qui ont gagné cet argent, auraient pu dépenser eux-mêmes.

"Les attentes fondées sur la psychologie inflationniste sont extrêmement inconstantes, et une politique de discipline de la part des gouvernements même si elle est absolument nécessaire comme en ce moment, doit être souple.

"Néanmoins, un seul budget équilibré, ou même un budget prévoyant un surplus considérable, ne pourrait probablement pas, en lui-même, neutraliser la psychologie inflationniste qui existe actuellement. Il faudra peut-être que les budgets soient équilibrés pendant plusieurs années à venir pour que le public en vienne à être convaincu que les gouvernements sont sérieux et qu'ils ne laisseront pas l'inflation devenir permanente", a-t-il dit.

M. McLaughlin, en faisant une étude très serrée de la nature et des origines de la poussée inflationniste frais-prix, a dit qu'on avait tendance, dans le public, à blâmer, pour les problèmes d'inflation dont souffre le pays:

—les banques et autres sociétés financières, qu'on accuse de demander des taux d'intérêt plus élevés sur les prêts et d'encourager l'expansion du crédit à la consommation;

—le secteur de la production, qu'on accuse d'accorder des augmentations de salaires qui ne sont pas reflétées par une productivité accrue;

—le mouvement ouvrier, qu'on accuse de demander des augmentations excessives de salaires

—et les gouvernements, qu'on accuse de trop dépenser. Les taux d'intérêt et l'expansion du crédit à la consommation, selon M. McLaughlin, viennent au dernier rang en ce qui a trait aux causes fondamentales de l'inflation. Les taux élevés d'intérêt sont le résultat, et non la cause, de l'inflation, puisque leur niveau est déterminé par l'offre et la demande dans les marchés de l'argent, au pays et en particulier à l'étranger.

"Les banques vivent à même l'écart entre l'intérêt qu'elles demandent sur les prêts et l'intérêt qu'elles doivent payer pour attirer les dépôts, et ces deux taux ont tendance à monter et à baisser ensemble. Comme tout le monde, les banques ne tiennent pas particulièrement à maintenir les taux d'intérêt à un niveau élevé."

Passant au crédit à la consommation, M. McLaughlin a fait ressortir que si celui-ci a augmenté sensiblement au cours de la décennie actuelle, il en a été de même pour la population, le revenu personnel disponible et les dépenses des consommateurs. Ainsi, alors que le total impayé du crédit à la consommation faisait plus que doubler de 1961 à 1968, il n'augmentait, en réalité, que de 16 à 20 p. 100 du revenu personnel disponible durant cette période.

Les banques, a dit M. McLaughlin, ne sont entrées que dernièrement dans le secteur des prêts aux consommateurs, et c'est pour cela que leurs augmentations annuelles sont les plus fortes. Cependant, ces augmentations sont reflétées dans une plus petite part du marché pour les autres sociétés prêteuses, et ne donnent pas une idée juste de l'augmentation du crédit à la consommation dans son ensemble. Le taux croissant de l'épargne personnelle dans les banques à charte (l'augmentation annuelle par personne a été de 14.2 p. 100 l'an dernier, comparativement à des augmentations annuelles allant de 2.2 à 7 p. 100 de 1961 à 1965) indique bien qu'il n'est pas vrai que "tout le monde s'endette à un rythme effréné".

Les revendications ouvrières et les augmentations accordées aux termes des conventions collectives sont également le résultat, et non la cause de l'inflation, a fait observé M. McLaughlin. L'inflation produite par les revendications et les augmentations accordées au-delà de l'accroissement de la productivité ne survient que si cette hausse frais-prix est financée — et en fin de compte, ce financement doit provenir du gouvernement, sous la forme d'une augmentation de la masse monétaire. S'ils n'étaient pas financés, les frais accrus de main-d'oeuvre ne seraient pas reflétés par une hausse de prix, mais plutôt par un chômage accru, dont souffriraient le plus, selon toutes probabilités, ceux des effectifs ouvriers dont les salaires n'auraient peut-être pas été augmentés du tout.

"Par conséquent, nous ne pouvons freiner cette inflation, nourrie par une augmentation des frais, par une politique fiscale et monétaire, que si nous sommes disposés à accepter les conséquences de cette politique, soit un chômage qui pourrait atteindre les moins privilégiés plutôt que ceux qui sont en mesure de se défendre vigoureusement", a dit M. McLaughlin.

De quelle façon commencent les poussées inflationnistes?

Ce sont, a affirmé M. McLaughlin, les dépenses excessives des gouvernements aux niveaux fédéral, provincial et municipal qui les engendrent.

"Ce n'est pas que les dépenses gouvernementales soient mauvaises en elles-mêmes. Le problème est que les gouvernements ont trop tardé à établir des priorités; celles qui ont été établies l'ont été alors arbitrairement, parce qu'on manquait d'argent pour compléter les programmes prévus.

"La plupart des programmes gouvernementaux — que nous payons avec notre propre argent — sont utiles et souhaitables, mais il reste que nous n'avons pas les moyens de nous les offrir tous en même temps. Il faut donc des priorités, et sans elles, c'est l'inflation, et encore plus d'inflation."

M. McLaughlin a donné en exemple l'assurance-santé, non pas en raison de sa nature, mais du moment choisi pour l'établir.

"L'assurance-santé", a-t-il dit, "ou tout autre programme d'une importance comparable, ne peut que faire augmenter les frais, soit par des impôts, soit par l'inflation, soit par ces deux éléments à la fois. Le revenu personnel disponible étant réduit, on demandera de nouvelles augmentations de salaires, les frais des entreprises augmenteront, les prix monteront, et on sera en plein cercle vicieux."

L'inflation peut-elle être freinée?

M. McLaughlin le croit. Il n'y a aucune raison d'être pessimiste, puisque les gouvernements à tous les niveaux — et en particulier le gouvernement fédéral — possèdent tous les instruments nécessaires pour combattre l'inflation et stabiliser l'économie; il suffit qu'ils soient disposés à se servir de ces instruments.

"Les déclarations récentes émanant d'Ottawa sont encourageantes. Je crois qu'elles signifient que le gouvernement est disposé à agir, et qu'il mobilise ses vastes ressources pour "briser ce cercle vicieux". Si elles sont suivies de décisions judicieuses, nous pourrons vaincre l'inflation", a dit M. McLaughlin.

La charrette de la Rivière-Rouge

C'est le 30 mars 1801 que serait née la "charrette de la Rivière-Rouge", véhicule de célèbre mémoire, décrit dans des chansons et des histoires comme une véritable institution de la colonie de la Rivière-Rouge.

On lit en effet, dans le journal d'Alexander Henry, du Fort Pembina, la note suivante: "Un de mes hommes a entrepris la fabrication d'une paire de roues selon le modèle qu'on voit au Canada; il les a finies aujourd'hui et elles sont très bien faites. Je l'ai nommé premier charron et bientôt nous aurons d'excellentes charrettes".

Plus loin, M. Henry indique que la première charrette commença le service de transport, le 23 avril: "J'ai envoyé un homme avec une charrette à Portage-la-Prairie, passant par la Prairie-du-Cheval-Blanc, qui est située un peu plus haut que le grand passage sur l'Assiniboine".

Une autre note, en date du 5 mai, révèle qu'il envoya Augustin Cadotte et un autre homme à la Rivière-aux-Islets-du-Bois (Boyne River) avec une des nouvelles charrettes. "Cette invention nous vaut quatre chevaux. Il en faudrait cinq pour porter sur leurs dos ce que l'un d'eux peut trainer dans ces grosses charrettes". Et le 12 mai, M. Henry rapporte brièvement: "Cadotte est revenue avec une charrettée de sucre et de fourrures". Le sucre auquel on fait allusion était du sucre d'érable provenant des érables de cette région.

Quand les chutes ne coulent pas

On a fermé l'eau du côté américain des chutes Niagara (ci-dessus). Ce tour de force a été réalisé par le Corps de génie de l'armée américaine. Les ingénieurs américains veulent dégager les tonnes de roc qui se sont accumulés au pied des chutes en même temps qu'ils vont étudier un moyen d'arrêter l'érosion du roc. Tout en effectuant leurs sondages, les ingénieurs voient à ce que le lit de la rivière ne s'assèche pas complètement, sinon le roc deviendrait trop friable et s'écroulerait. On a même installé des gicleurs tout le long de la paroi. (Photo TTS)

Le Livre blanc de la Grande-Bretagne sur la Rhodésie

Le 3 juin, le gouvernement britannique publiait son Livre blanc qui relate l'échec des échanges avec le régime rhodésien depuis les entretiens que le Ministre sans portefeuille d'alors, M. George Thomson, avait eus à Salisbury, en novembre 1968.

Dans une note au régime rhodésien, le gouvernement britannique trouve regrettable que le régime ait adopté une attitude totalement négative envers les propositions britanniques pour une solution au problème constitutionnel et qu'il n'ait jamais présenté son propre plan pour une solution basée sur les six principes énumérés par les gouvernements britanniques successifs, et que tout ce qu'il a fait fut de récapituler sa position prise aux entretiens de Salisbury.

Dans la note finale que le gouvernement britannique adressait au régime, en date du 14 mai dernier, il soulignait qu'il ne "peut envisager une solution susceptible de porter atteinte" aux six principes qu'il considère comme "le préalable fondamental à la création d'une société multiraciale dans laquelle les rhodésiens de toutes races pourront vivre et travailler à l'unisson dans la liberté ,la dignité et la paix".

A la fin de cette note, le gouvernement britannique exhorte M. Smith et ses collègues "à réfléchir sérieusement à l'alternative qui s'offre à eux" avant de s'embarquer dans un référendum.

Dénonciation des conditions posées lors de la rencontre sur le "Fearless"

Il y a un point frappant au sujet de ce Livre blanc, et c'est qu'il est aucunement question de changer pour une solution les conditions qui furent posées sur le HMS Fearless en octobre 1968. Comme le disait le Premier ministre M. Wilson, à la Chambre des Communes, le 8 mai dernier, c'est toujours le point de vue du gouvernement de Sa Majesté quant à la solution qui devrait un jour ou l'autre être appliquée en Rhodésie.

Malgré que M. Smith ait prétendu que le seul point sur lequel les deux parties diffèrent est celui d'une seconde garantie extérieure contre les amendements rétrogrades à la constitution, la note publiée dans le Livre blanc indique qu'il y a huit points majeurs de désaccord qui existent toujours depuis les entretiens sur le Fearless.

Le Livre blanc déclare fermement qu'il est faux que le seul point majeur de désaccord à la fin des entretiens sur le Fearless ait été celui se rapportant à la seconde garantie. M. Smith lui-même, dans un discours prononcé à Karoi, le 28 mai, parlait d'une suite de points de désaccord, en plus de la seconde garantie, sur lesquels le régime rhodésien se déclarait incapable d'accepter la position britannique. Le Livre blanc britannique publié à l'issue des rencontres sur le Fearless, démontre que la position britannique sur ces sujets fut clairement énoncée pendant les entretiens et qu'elle fut réitérée lors des autres rencontres à Salisbury, les 2 et 9 novembre derniers.

Deuxième garantie

Le Livre blanc dit: "Ceci dément les allégations de M. Smith à l'effet que seule la question d'une seconde garantie empêchait la solution et que les nouveaux points de désaccord furent l'oeuvre des britanniques pendant la seconde partie des entretiens de Salisbury entre les 13 et 16 octobre.

"Le désaccord concernant la seconde garantie ne se limite pas seulement à la forme de la garantie" ajoute le Livre blanc, "mais à savoir si une telle garantie, quelle qu'elle soit, est nécessaire". Dans une note, le régime illégal exprima son opposition, en principe, à toute garantie.

Le Livre blanc dit que le communiqué émis par le régime illégal après la visite de M. Thomson, renferme, sauf pour les quelques concessions mineures insignifiantes, rien de plus qu'une assertion renouvelée du point de vue du régime illégal concernant les points de désaccord qui restaient après les entretiens sur le Fearless.

Le Livre blanc déclare également que les allocutions prononcées par M. Smith, les 7 et 20 mai dernier, faisaient montre de la même hostilité envers le gouvernement par la majorité que les propositions constitutionnelles publiées en Rhodésie le 21 mai. Il existe un désaccord profond de principe dont on doit tenir compte dans tous les échanges sur des points particuliers".

Quoique M. Smith ait indiqué publiquement le 13 décembre 1968 qu'il avait un plan pour une solution, le premier communiqué formel émis par le régime depuis les entretiens de Salisbury en novembre dernier, ne fut reçu que le 13 février de cette année. Cette note ne renfermait que les conclusions du régime sur les points de divergence qui existaient encore.

Dans sa réponse en date du 13 mars, le gouvernement britannique dit que la note rhodésienne "n'était pas réellement un projet de solution", sauf pour une ou deux modifications marginales, mais simplement une réitération des attitudes négatives prises par M. Smith et ses collègues à la conclusion de leurs entretiens avec M. Thomson en novembre 1968.

La réponse comportait également l'observation suivante:

Il faut avouer que cette note qui est le premier communiqué formel de la part du régime depuis la fin des entretiens avec M. Thomson en novembre 1968, s'avère être un document très décevant.

Le communiqué britannique explique pourquoi il est impossible d'accepter les propositions rhodésiennes se rapportant, parmi les points majeurs de divergence, à la question d'une seconde garantie; aux appels au Conseil Privé dans les cas ordinaires; à la franchise et au vote double; à la durée de l'état d'urgence que les rhodésiens ont déjà porté de trois à douze mois.

Note finale

Ceci fut suivi par la note finale des rhodésiens en date du 16 avril.

Dans sa réponse du 14 mai, le gouvernement britannique "Constatait avec regret" que la note "ne renfermait aucune proposition constructive" et il déclarait que le trait le plus désappointant de la note rhodésienne du 13 février était son attitude complètement négative envers la question de la seconde garantie".

La note continue en disant que "le gouvernement britannique a expliqué pourquoi il considère une telle garantie essentielle. Il a maintes fois répété qu'il est prêt à étudier d'autres propositions pour une seconde garantie pourvu que des accords peuvent être conclus sur les autres points en litige. M. Smith et ses collègues n'ont fait aucune proposition dans ce sens.

"Le gouvernement britannique partage la conviction exprimée dans la note rhodésienne du 16 avril qu'une solution serait dans l'intérêt de la Grande-Bretagne et de la Rhodésie; c'est justement dans cet état d'esprit qu'il prit part aux entretiens sur le Fearless et à Salisbury, en octobre et novembre 1968.

"Cependant, une telle entente ne peut être fondée que sur une sincère et complète acceptation par la partie rhodésienne des six principes qui ont toujours servi de gouverne aux efforts des gouvernements successifs pour trouver une solution au problème rhodésien. Dans toutes les discussions qui ont eu lieu le gouvernement britannique a clairement indiqué qu'il ne peut envisager une solution qui porterait atteinte à ces principes qu'il considère comme prérequis fondamental pour la création d'une société multiraciale dans laquelle les Rhodésiens de toutes races pourraient vivre ensemble dans la liberté, la dignité et la paix".

La note termine en disant que "le gouvernement britannique a fait l'étude des rapports du discours prononcé par M. Smith le mercredi 7 mai dernier, et selon lesquels, M. Smith préconise l'adoption des propositions constitutionnelles du front rhodésien sous prétexte qu'elles garantiraient que le gouvernement par la majorité ne pourrait jamais être instauré en Rhodésie.

"Si ceci représente l'opinion réfléchie de M. Smith et ses collègues, on ne peut que croire que c'est l'anéantissement de toute possibilité d'entente avec eux, en accord avec les six principes.

"Néanmoins, le gouvernement britannique espère fermement qu'avant de s'orienter dans la direction indiquée dans le dernier paragraphe de la note rhodésienne du 16 avril, qui parlait de tenir un référendum sur l'avenir constitutionnel de la Rhodésie, M. Smith et ses collègues réfléchiront attentivement à l'alternative qui s'offre à eux".

L'on sait qu'au début de la semaine dernière les liens entre la Grande-Bretagne et la Rhodésie du Sud ont été officiellement rompus par la démission de sir Humphrey Biggs, gouverneur britannique de Rhodésie, et l'annonce de la fermeture prochaine à Londres et Salisbury des missions respectives des deux pays.

M. Michael Stewart, secrétaire au Foreign Office, a clairement indiqué à la Chambre des communes que le résultat du référendum rhodésien du 20 juin dernier "ne pourrait jamais constituer la base d'un règlement honorable". Pour le gouvernement britannique, seul un changement radical de l'attitude des Européens de Rhodésie permettrait maintenant la reprise du dialogue.

D'où vient l'expression 'joindre les deux bouts'?

Sous le règne de François Ier, on poussa le luxe de la table jusqu'à changer les serviettes plusieurs fois pendant le repas. Si l'on veut bien observer qu'à cette époque les gens les plus raffinés mangeaient assez malproprement, il semble que cette abondance de serviettes n'était pas inutile.

La serviette, qui, au XVe siècle, était simplement placée sur l'épaule ou sur le bras gauche, se noua, au XVIe siècle, autour du cou, afin de préserver des taches les collerettes que l'on portait alors. Comme l'opération était assez difficile à exécuter soi-même, il fallait se faire aider par un autre convive, et c'est de là qu'est venue l'expression "Joindre les deux bouts".

(Information Larousse.)

Les Eglises et la pauvreté

Le Conseil Canadien des Eglises et la Conférence Catholique Canadienne ont officiellement accepté le rapport sur la pauvreté intitulé "Ligue pour le Développement". Ce rapport avait été demandé par les deux organismes en décembre dernier, comme résultat concret de la Conférence sur la Pauvreté tenue à Montréal en 1968.

Une déclaration conjointe des exécutifs de la Conférence et du Conseil recommande ce rapport à tous les Canadiens de bonne volonté, à toutes les Eglises chrétiennes du Canada et, de façon particulière, aux Eglises membres du Conseil et à l'Eglise catholique.

On recommande, entre autres, les points suivants:

—que les Eglises fassent une distribution aussi large que possible de ce rapport;

—qu'on accorde la priorité au rapport du "comité de stratégie" dans les programmes et les projets pour 1969 et les années qui suivront;

—qu'on prenne les mesures, à tous les niveaux, et le plus rapidement possible, pour mettre en pratique les objectifs du Rapport;

—que le Conseil Canadien des Eglises, en collaboration avec la Conférence Catholique Canadienne fassent parvenir des copies du rapport à tous les membres du Sénat et de la Chambre des Communes.

Le Conseil Canadien des Eglises et la Conférence Catholique Canadienne ont nommé un comité intérimaire (par. 53), responsable auprès des deux organismes.

Les membres du Comité intérimaire nommés par le Conseil Canadien des Eglises sont: Rev. Charles Forsyth, Rev. Arthur Gowland et Canon M. P. Wilkinson; la Conférence Catholique Canadienne a nommé le Rev. W. F. Ryan, S.J., l'abbé Robert Riendeau et Monsieur Roméo Malone. Six substituts ont aussi été nommés.

Le sens moral bouleversé chez les Américains

NEW YORK — Au cours des dix dernières années, le sens moral traditionnel des Américains, notamment chez les jeunes, a été totalement bouleversé, à en juger par un sondage effectué par la firme "Louis Harris" à la demande de "Time" et que publie cet hebdomadaire dans sa livraison de la fin-mai.

C'est ainsi que près de la moitié des Américains (48 pour cent) considèrent par exemple que toute femme célibataire a droit à la même liberté sexuelle que les célibataires mâles, et que plus des deux tiers (67 pour cent) jugent que l'avortement est un problème de conscience individuelle qui ne devrait pas faire l'objet des sanctions de la loi.

Le sondage Harris montre également qu'un nombre assez surprenant d'Américains admettent avoir commis des actes contraires à la morale traditionnelle: 30 pour cent reconnaissent avoir triché à des examens, 16 pour cent admettent avoir chapardé matériel, outillage ou autre chose là où ils travaillent et 12 pour cent (23 pour cent chez les jeunes) avouent avoir au moins une fois pratiqué le vol à l'étalage dans des grands magasins.

Les réponses des 1,500 personnes interrogées prouvent aussi un transfert de l'échelle des valeurs morales chez les Américains d'ajourd'hui. Par exemple, le fabricant d'une automobile dangereuse est considéré comme plus fautif qu'un repris de justice; un épicier blanc qui vend de la viande avariée à un client noir est plus coupable qu'un émeutier noir; un médecin qui refuse de se rendre au chevet d'un malade est plus criminel qu'un homosexuel et un homme d'affaire qui fait des bénéfices illégaux est pire qu'un cambrioleur.

D'anciens tabous comme le suicide ou l'homosexualité ne sont plus condamnés que par respectivement 12 et 30 pour cent des Américains. Les stupéfiants demeurent cependant condamnés par 90 pour cent des personnes interrogées. 67 pour cent considèrent qu'il est plus grave de fumer de la marijuana que de s'ennivrer.

Mesures pour entrainer des médecins tchèques

TORONTO — Certains hôpitaux canadiens prendront des mesures pour assurer l'entrainement de médecins tchécoslovaques, a annoncé récemment l'Association médicale du Canada.

Le président du comité de l'association responsable de l'entrainement des internes, le Dr Peter Banks, de Victoria, C.-B., a déclaré que l'AMC a approuvé un plan destiné à intégrer les médecins immigrants à la médecine canadienne en augmentant le nombre d'internes à l'entrainement dans les hôpitaux.

Le Dr Banks a déclaré que 140 médecins sont arrivés au Canada comme réfugiés de la Tchécoslovaquie. Même si bon nombre d'entre eux étaient des spécialistes dans leur pays, ils doivent, une fois arrivés au Canada, faire une année d'internat et subir des examens avant d'obtenir leur permis de pratiquer la médecine au pays.

Bijoux et bibelots

Coffret de Rosette

Presque toutes les salles de rédaction ont leur babillard où se fixent les convocations, les remarques et même les mots d'esprits des plus brillants journalistes. Dernièrement, bien en vue au centre d'un babillard, chacun pouvait voir reproduire les conseils d'un vieux maître: avant que d'écrire apprenez à penser. Vingt fois sur le métier remettre votre ouvrage... Le lendemain, fixez juste au-dessous, on pouvait lire: Boileau, mon vieux frère. Si je remets vingt fois mon travail sur le métier, le chef des nouvelles me mettra à la porte avant la fin d'année.

✦ ❊ ✦

Jean, dix ans, à une de ses parentes qui lui demande s'il est content.

— Non, affirme-t-il, ça ne va pas.

— Tiens, dit-elle, et pourquoi?

— Parce que j'ai un frère plus âgé et un plus jeune. Quand il y a une corvée à faire à la maison, maman dit: "Allez, les deux plus jeunes, faites vite ça!"; ou bien "Allons, les deux plus grands, vous allez faire ceci". Et moi je suis toujours dans le coup...

✦ ❊ ✦

Des instruments de types variées sont vendus pour retirer les coeurs de pommes que l'on désire cuire au four. Cependant, un simple petit entonnoir, à bord de métal coupant, suffit pour réaliser cette opération.

✦ ❊ ✦

Chaque semaine, quand revient l'heure du marché, vous craignez que le fond du sac à poignées ne cède sous le poids de vos achats? Pour éviter ce désastre, placez au fond du sac, un couvercle de boite de carton. Il étend le sac et absorbe l'eau et les jus qui peuvent s'égoutter des aliments congelés ou des viandes.

✦ ❊ ✦

— Ma femme est si bavarde, se plaignait un pauvre homme, que je ne suis tranquille que lorsqu'elle répond au téléphone.

— Et la mienne! s'exclame son ami, c'est encore pire. Quand nous étions aux sports d'hiver, elle bavardait tellement qu'elle a attrapé un coup de soleil sur la langue!

✦ ❊ ✦

Les tampons à récurer rouillent, dans certains cas, après le premier usage. Les jeter quand ils peuvent encore servir n'a rien d'économique. Voici donc un petit truc fort pratique: avant de les utiliser, coupez-les en quatre avec un paire de ciseaux.

✦ ❊ ✦

Un des plus grands dangers que peuvent présenter les petits objets pour les enfants de moins d'un an est la suffocation. L'étouffement peut être causé par un aliment ou un petit objet qui pénètre dans la gorge de bébé. Quelques-uns iront même jusqu'à les entrer dans leur nez ou leurs oreilles. Gardez donc hors de portée des enfants les articles tels que: aiguilles et épingles, clous, boutons et perles, billes, pièces de monnaie, etc.

✦ ❊ ✦

— Tiens?... Vous allez à la noce? Quel est donc l'idiot qui se marie?...

— C'est moi!

L'art de faire ses bagages

Que faut-il emporter dans ses bagages quand on part en vacances? Question embarrassante pour la majorité des voyageurs. De son côté, l'American Automobile Association a tenté de résoudre, du moins en partie, le problème de ceux qui partent en voiture, et en famille. Quatre facteurs doivent, par conséquent, prévaloir au moment de faire les bagages: 1) la température; 2) les haltes qu'on fera le soir venu, et les attractions prévisibles ou imprévisibles en cours de route; 3) le lieu de destination finale et les autres endroits où il sera possible de séjourner chemin faisant; 4) le programme prévu ou à prévoir.

La température reste toutefois le facteur dominant. Autant sur le plan vestimentaire que sur celui des projets. Car elle peut varier d'une région à l'autre, souvent même d'un côté d'une frontière à l'autre, et il ne faudrait pas être pris au dépourvu. Donc, placer l'imperméable à portée de la main, quel que soit le voyage projeté.

De toute façon, la personne qui sera préposée aux bagages dans la famille serait bien avisée de préparer une liste des objets indispensables au confort de toute la famille durant la période des vacances. Entre autres accessoires: la trousse de premiers soins, un fer à repasser, format de voyage, l'appareil photographique et l'équipement qui l'accompagne, une lampe de poche et des piles supplémentaires, un récipient à ordures qui ferme hermétiquement, les lunettes de soleil, les lunettes d'approche, un insecticide, une radio portative, des cartes routières et des brochures de renseignements sur les attractions dans les endroits à visiter, et même si possible des billets obtenus à l'avance pour certains événements, et bien sûr les accessoires qui peuvent être d'un intérêt particulier pour tel membre de la famille. Par exemple, le sac de golf, l'équipement de pêche, les matelas pneumatiques pour la plage, etc.

Quelques accessoires plus petits peuvent aisément trouver place dans le coffre à gants de la voiture: une débarbouillette enveloppée dans du papier ciré, des serviettes de papier ou des kleenex — on a souvent besoin de se rafraîchir le visage et les mains sur un long parcours — un petit balai, et un nécessaire de couture.

Habituellement, les femmes utilisent un grand sac à main, le plus grand possible, qui contient toutes ces petites nécessités qui évitent l'encombrement sur les sièges de la voiture.

Il est également recommandable d'avoir deux autres valises à l'usage de la famille, pour les besoins immédiats. Une plus grande avec les vêtements de base, et une plus petite avec les objets de toilette et ce qu'il faut pour la nuit. Ne pas oublier d'y inclure les maillots de bain et la lotion soleil au cas d'un arrêt éventuel à la piscine d'un motel.

La grande valise, ou peut-être deux, suivant le nombre de personnes, contiendra le vestiaire et les objets destinés à l'installation définitive, et sera placée dans le coffre arrière de la voiture. On n'y touchera pas avant d'être arrivé à destination. Il arrive que, par crainte d'oublier le nécessaire, on emporte trop de bagages. Tandis que généralement, plus on a l'habitude des voyages, plus on arrive à simplifier les bagages.

Vers Osaka ... en bicyclette

MONTREAL — Un groupe de plus de 70 jeunes filles représentant les 10 provinces du Canada et dirigé par Claude Dubé, de Québec, ont quitté le pavillon du Québec à Terre des Hommes, le 5 juin, pour effectuer la première étape de leur voyage à bicyclette qui les conduira jusqu'à Osaka, au Japon, où aura lieu l'Expo 70.

Le voyage, qui comprend la traversée du Pacifique entre Vancouver et le Japon, prendra 10 mois et les Canadiennes espèrent arriver à l'Exposition universelle d'Osaka à temps pour l'ouverture le 15 mars 1970. D'ici là, nos voyageurs auront parcouru 5,000 milles en pédalant, dont 1,500 milles à l'intérieur du Japon.

Les personnalités officielles qui ont assisté au départ étaient: M. Kiyoshi Kimura, représentant de l'Expo 70, à New York, M. Louis Chantigny, commissaire des sports du Québec, M. Louis-Hébert Desjardins, commissaire du pavillon du Québec à Osaka, et M. Louis-Philippe Adam, du pavillon du Québec à Terre des Hommes.

La caravane motorisée qui accompagnera les cyclistes comprend un autobus qui servira de bureau et sera muni d'un téléphone mobile pouvant servir en cas d'urgence, un générateur diesel et un système de haut-parleurs.

La caravane comprend également deux camions qui transporteront la nourriture, les tentes, les sacs de couchage et autres articles d'équipement pour le camping qui serviront lors des diverses étapes du voyage.

Courrier de Louise

Q. — Connaissez-vous un soi-disant remède pour enrayer la chute des cheveux? On m'a dit qu'on en préparait un autrefois avec de la moelle de boeuf et qu'il était très efficace. J'aimerais en avoir la recette. Merci. — **Lectrice.**

R. — La préparation de ce tonique est très simple. Faites fondre de la moelle de boeuf et ajoutez au liquide quelques gouttes de rhum. Frictionnez le cuir chevelu avec cette préparation. Vous pouvez obtenir d'excellents toniques à base de moelle de boeuf dans les pharmacies. Ils rendent les cheveux souples, mais je ne sais s'ils sont bien efficaces pour arrêter la chute des cheveux. A votre place, je consulterais mon médecin, afin qu'il trouve la cause de cette chute dans votre cas particulier, puis je suivrais ses conseils. Bonne chance.

☆ ☆ ☆

Q. — Ma mère est décédée il y a six mois. Je suis invitée à assister aux noces de ma cousine, qui est comme une soeur pour moi, et à être une de ses demoiselles d'honneur. Certaines parentes me disent que ce ne serait pas convenable que j'accepte. Il me semble que, comme mon deuil n'est pas très récent, je pourrais certainement le suspendre pour ce jour-là. Qu'en pensez-vous? — Louisette.

R. — Mais certainement, vous pouvez même le quitter complètement. Comme vous le savez, le deuil maintenant, surtout dans le vêtement, ne se porte à peu près plus. Vous pouvez reprendre vos activités normales si le coeur vous en dit. On ne s'enterre plus avec les morts. On conserve précieusement leur souvenir dans son coeur et l'on pense souvent à eux avec affection et respect et... oui, on prie encore pour eux.

☆ ☆ ☆

Q. — Croyez-vous qu'un costume-pantalon en tissu lavable serait convenable pour faire un long voyage en auto? J'ai 40 ans. — **Mimi.**

R. — Si vous avez la taille qui convient au costume, vous seriez à l'aise en effet, à moins qu'il ne fasse très chaud. Il serait bon d'apporter une jupe assortie pour certaines occasions, comme par exemple, entrer dans des restaurants et hôtels qui ne tolèrent pas encore le pantalon pour les dames.

☆ ☆ ☆

Q. — J'ai une amie qui ne mange ni ne prépare jamais de légumes ou de fruits frais, sauf les fruits agrumes, parce qu'elle n'aime pas les préparer. Elle prétend que ces denrées sont tout aussi bonnes congelées ou en conserve. Elle dit que je perds mon temps à faire des bâtonnets de carotte ou de céleri ou encore à faire cuire des légumes, etc. Ne trouvez-vous pas que toutes ces choses ont une saveur complètement différente lorsqu'elles sont cueillies jeunes et fraîches? Au point de vue nutrition, quelle est votre opinion, s'il vous plaît? — **Maman de trois petits.**

R. — D'abord, pour ce qui est de la nutrition, les fruits et légumes frais et crus, autant que possible, ont une valeur extraordinaire. Ils en perdent une proportion, plus ou moins grande, selon leur mode de cuisson, et lorsqu'ils sont congelés ou mis en conserve. Ensuite, pour ce qui est de la saveur... cela ne se compare pas du tout. Continuez vos bonnes habitudes, chère Madame, et contentez-vous d'utiliser les produits congelés ou en conserve que comme mets de réserve seulement. J'ai l'impression que votre amie n'a pas bonne fourchette, ou encore qu'elle ne partage pas les goûts des gourmets. N'allez pas croire que je méprise toutes les conserves et les denrées congelées. Je sais quelles économies on peut réaliser en faisant congeler ou en mettant en conserve soi-même des produits de son jardin et que, à la campagne surtout et partout en hiver, il est parfois difficile d'obtenir des fruits et légumes frais. Mais, en autant qu'il est possible, c'est de la nourriture fraîche qu'on devrait préparer.

LOUISE

M. Ed Schreyer, chef du parti NPD, qu'il mena à la victoire lors des élections provinciales tenues le mercredi 25 juin dernier, semble se détendre avec sa femme et leurs trois enfants en attendant le résultat des élections. Les enfants sont, de gauche à droite, Jason, 2 ans, Karmel, 5 ans et demi, et Lisa 7 ans. (Photo Free Press)

Des femmes et des chiffres

D'après les plus récentes statistiques compilées en 1968, on s'aperçoit que:

— Au Canada, une femme sur trois travaille.

— Au Québec, on compte 673,000 travailleuses (951,000 en Ontario); ceci représente chez nous presque le tiers de la main-d'oeuvre, soit 32.4 pour cent.

— Au Canada, plus de la moitié des femmes en emploi sont mariées, soit 55 pour cent.

— L'âge moyen de la travailleuse est de 37.2 ans.

— La moyenne d'âge du mariage est de 22.9 ans et 70 pour cent des femmes ont leur premier bébé avant 25 ans.

— Aux recensements de 1951 et 1961, les gains moyens des femmes au travail étaient à peine plus de la moitié de ceux des hommes.

Mini-Vacances: le pique-nique

Le pique-nique: un repos pour la mère de famille, une joie pour les enfants, un bol d'air pour toute la famille. Pour qu'il soit réussi, pour qu'il soit une vraie partie de plaisir pour tous, il faut bien plus qu'un petit pain dans lequel on glisse une tranche de jambon ou de saucisson. Profitons des ressources que nous offrent aujourd'hui les produits en boites, sous plastique, en tubes ou autres emballages, et qui permettent de faire du pique-nique une véritable fête. Voici pour vous y aider quelques conseils et suggestions:

Des conseils

• N'emportez jamais de salade toute préparée. Triée et lavée, enfermez-la dans une boite en plastique. La vinaigrette sera enfermée à part, toute prête, dans un petit flacon hermétique.

• Pour ne rien oublier du petit matériel qui va de l'ouvre-boites au tire-bouchon, groupez-les dans un emballage où ils resteront en permanence pendant toute la belle saison, prêt à prendre le départ.

• Préparez à l'avance des portions individuelles, enveloppées dans du papier d'aluminium.

• Ayez des sacs en plastique. Emportez-en suffisamment pour pouvoir y grouper déchets et épluchures. Rapportez-les à la maison pour les mettre à la poubelle. Il y a un savoir-vivre du pique-niqueur à respecter!

• pour que les flacons ne risquent pas de couler dans le sac, enroulez un peu de ruban adhésif autour du goulot et du bouchon.

• Pas de repas froid sans boisson chaude! Emportez un thermos de café ou, surtout s'il y a des enfants, du thé. Si vous avez un réchaud de camping, faites-le sur place, avec des sachets ou de la poudre, en observant bien les instructions d'emploi.

• N'oubliez pas qu'il vous est aisé de préparer une savoureuse grillade, même avec un "mini-gril", pas plus encombrant qu'un bac à plantes, qui fonctionne avec charbon de bois et paille, et qu'on jette après usage.

• De nombreuses crèmes de dessert toutes prêtes, à la vanille, au chocolat, au caramel, au café, pouvant être utilisées pour napper des gâteaux, que vous aurez également trouvés tout préparés aux rayons de pâtisserie.

Des suggestions

• Pour les viandes, le corned-beef en boite entre dans la préparation de délicieuses salades (une boite de corned-beef, pommes de terre cuites en robe des champs, oignon et échalotes, persil, cerfeuil, un peu de vin blanc et vinaigrette).

• Les plats cuisinés sont, par excellence, des plats... prêts à déguster. Mais ils se mangent chauds et supposent que vous ayez un réchaud.

• Pour un pique-nique, choisissez des fruits au sirop parce que pouvant être consommés tels quels.

• Les boissons, comme nous l'avons déjà nommé, le thé, le café (en thermos ou à faire sur place avec le café instantané. Utilisez aussi les jus de fruits.

Marie-Thérèse Voisin

Feuilleton de "La Liberté et Le Patriote"

QUI VIVRA VERRA

PAR

ROBERTE ROLEINE

NUMERO 28

— Comment osez-vous parler ainsi? Vous êtes toujours aussi beau. Et puis, quand bien même vous seriez vraiment défiguré, croyez-vous que je vous aimerais moins pour cela? Au contraire, je vous aimerais plus, parce que vous seriez malheureux.

— Actuellement, vous ne m'aimez donc pas au maximum?

Elle ne perçut pas la fêlure dans sa voix et répondit légèrement, sans souci de l'illogisme?

— Bien sûr que si. Je ne pourrais pas vous aimer plus.

Elle lui prit le visage entre ses mains, l'obligea de se pencher et appuya ses lèvres sur la cicatrice de son front.

— Je vous aime tant, murmura-t-elle ensuite en posant sa tête sur l'épaule de Cristobal.

— Venez. Je vous emmène chez moi: mes parents veulent vous connaître mieux que le soir de Noël.

Bien qu'elle fût portée à trouver beau tout ce qui touchait Cristobal, Virginie estima que le domaine était mal tenu. Elle se souvint qu'il n'y avait pas d'esclaves chez les Cerrar, ce qui expliquait tout, s'ils n'avaient pas une grosse fortune.

M. et Mme de Cerrar étaient assis sous la véranda. Ils parurent oublier que Virginie était une royaliste et l'accueillirent avec chaleur. Il était visible que dans leur esprit elle était déjà leur fille. Dona Conception lui fit de nombreux compliments et, dans son enthousiasme, l'embrassa.

Il se passa fort peu de temps avant que Paco vînt les rejoindre. Il surgit de l'intérieur, silencieux. Pour une fois, il était vêtu à l'européenne, d'un pantalon noir collant qui amincissait encore sa silhouette et d'une chemise blanche à larges manches.

— Tiens, voilà la panthère noire, dit don Manuel en riant.

Cristobal se retourna et parut contrarié.

— On te trouve partout, grogna-t-il entre ses dents.

— Tu es d'une humeur exécrable depuis ce matin, s'écria sa mère, fâchée. C'est insupportable.

— Pas avec moi, déclara Virginie avec candeur.

Cristobal était debout en face d'elle, accoudé en arrière à la balustrade. Il lui sourit tendrement.

— Ce n'est pas tout, mes enfants, dit alors don Manuel. Comment ferez-vous pour vous marier? Moi, je vous donne de tout coeur mon consentement, parce que j'estime que l'amour n'a rien à voir avec la politique. A coup sûr, M. de Saint-Clair ne pense pas de même.

— Il faut attendre que la guerre finisse, déclara Cristobal avec un haussement d'épaules fataliste.

— Cela peut durer longtemps encore. Veux-tu que j'essaie de fléchir M. de Saint-Clair?

— Non, pas encore. De toute manière, je ne peux songer à me marier maintenant.

Virginie s'étonnait de l'atmosphère, un peu bohème, bien moins guindée que chez elle. Ainsi, M. et Mme de Cerrar tutoyaient leur fils. On sentait que leur affection mutuelle venait du coeur, spontanément et non parce que c'était un devoir.

Virginie serait bien restée la journée entière auprès de cette famille si sympathique mais elle devait être prudente et retourner chez elle. Elle prit congé des Cerrar.

Paco, disparu depuis quelques instants, lui barra l'escalier pour lui tendre avec timidité trois orchidées mauves. Dona Conception trouva l'idée charmante, mais pas Cristobal.

— Tu n'es pas fou? Ses parents vont se demander d'où elle les tient.

— Mais non, assura Virginie, conciliante. Il y a les mêmes chez nous.

— S'il y a les mêmes chez vous, c'est idiot de vous en donner.

Peiné, Paco retira sa main; Virginie, compatissant à sa déception, lui sourit, prit les fleurs en déclarant qu'il était très aimable et en glissa la tige dans l'angle de son décolleté.

Le métis s'effaça contre la rampe pour la laisser passer et il la suivit des yeux tandis qu'elle traversait le jardin. Il avait puisé l'audace de son geste dans la prédiction d'un sorcier indien qui avait dit la bonne aventure à tout l'état-major de Bolivar. Il lui avait donné le gant de Virginie, qu'il gardait comme une relique — ce gant que Cristobal avait été si furieux de découvrir ce matin-là. Le sorcier avait dit: "Ta vie est liée à celle de cette femme. Tu as une petite place dans son coeur. Tu en auras bientôt une plus grande".

Cristobal ramena Virginie jusqu'à la palmeraie. Dès qu'ils y furent, il lui arracha les fleurs du corsage; il les jeta par terre et les écrasa d'un talon rageur. Elle eut un petit cri de peine et de protestation.

— Je ne veux pas que vous receviez d'hommages d'autres hommes que moi, dit-il durement. Je veux que personne d'autre que moi n'existe pour vous. J'interdirai à Paco de vous voir et je vous défends de continuer à vivre dans une telle intimité avec Baumilly.

— Germain est comme un frère pour moi.

— Un homme n'est jamais un frère pour une femme. Considérez-le désormais comme un étranger, un ennemi.

— Cristobal! gémit-elle, épouvantée. Comme vous me décevez!

Il s'effondra, perdit sa morgue, son ton coupant. Il la prit dans ses bras et appuya son visage aux cheveux de la jeune fille.

— Ma Virginia, pardonnez-moi, supplia-t-il avec des sanglots dans la voix. Je vous fais du mal. Je vous en fais toujours. Je suis malade de jalousie à l'idée que tant d'hommes vous côtoient en mon absence. J'en souffre tellement! Mon amour, dites-moi que vous me pardonnez et que vous n'aimez que moi.

Elle ne put lui refuser une telle assurance. Cependant, elle demeura troublée de cette scène dont la violence lui faisait un peu peur. Dans son souvenir, l'aimable accueil de M. et Mme de Cerrar fut effacé par la jalousie de Cristobal et elle rentra chez elle toute triste. L'amour la décevait: elle en avait attendu un bonheur ineffable, et il lui apportait de l'inquiétude, de la crainte, de la peine.

Quand elle se retrouva seule, son esprit insoumis ne tarda pas à se révolter contre la docilité imposée par Cristobal. Elle pensa bientôt qu'il exagérait en exigeant qu'elle ne vît aucun homme et ce ne fut pas long avant que, par esprit de contradiction, elle eût envie d'une présence masculine. D'autant plus qu'elle s'ennuyait. La pensée de Cristobal ne l'obsédait plus comme avant, peut-être parce qu'elle l'avait revu et il y avait un vide dans son esprit.

Un seul était capable de le combler: Germain. Elle se rapprocha de lui. Il y consentit et ils reprirent leurs causeries amicales, leurs disputes, leurs promenades de naguère.

M. et Mme de Saint-Clair observaient avec inquiétude ces phases contradictoires où ils pressentaient quelque chose de mystérieux. Le marquis voulut régler la question et fut brutal comme à l'ordinaire.

— Quand me permettrez-vous d'annoncer officiellement vos fiançailles? attaqua-t-il d'un ton ironique et grinçant.

— Un an jour pour jour après l'arrivée de Virginie: le 13 septembre. Si toutefois nous nous marions, bien entendu, ajouta Germain du ton le plus naturel.

— Parce que vous envisagez la possibilité de rompre? s'écria le marquis suffoqué.

— Cela va de soi: le mariage est une chose trop grave pour s'y engager avec un partenaire qui déplait.

— Je saurai bien contraindre ma fille à vous épouser, rassurez-vous.

— Et si c'est moi qui ne veux pas d'elle? répondit calmement le jeune homme, avec un sourire qui laissa M. de Saint-Clair pantois.

La phrase piqua Virginie au vif de son amour-propre. La vieille idée (née le jour de son arrivée en des circonstances semblables) de faire la conquête de Germain, pour le repousser, ensuite, la reprit. Elle la mit à exécution et fit montre d'une coquetterie frénétique, qui parut le laisser froid.

Un soir de mars, vint pourtant l'occasion tant désirée. La nuit était près de tomber et ils revenaient à pas lent de la

(à suivre)

Vol. 57—No 15

Dossier C-120 — . . .

(suite de la première page)

rons par écrit". La deuxième objection que certaines personnes avaient formulée avait trait aux problèmes que poserait la mise en application de la mesure, en ce sens qu'elle entraînerait des frais supplémentaires pour les Canadiens. Appuyé du chef créditiste, M. Réal Caouette, le ministre de la Justice avait précisé que le coût du bilinguisme faisait partie, à son avis, du prix que nous devions payer pour être des Canadiens. La troisième objection avait trait aux problèmes d'ordre technique que la mise en application du bill susciterait dans le pays. Le ministre a toutefois souligné que la souplesse de la formule énoncée dans le bill permettrait d'en assurer la mise en oeuvre graduelle. La quatrième et dernière objection au projet de loi soulignait le fait que le bill établirait une citoyenneté de seconde classe, notamment dans les cas des Canadiens d'ascendance ni britannique ni française. Le ministre de la Justice avait cité toutefois l'article 38 du bill pour donner bonne conscience aux députés de l'Ouest qui avaient d'ailleurs amené cette objection. Selon l'article 38, aucune des dispositions de la présente loi ne serait interprétée comme affectant ou diminuant de quelque manière les droits ou les privilèges acquis ou possédés... en ce qui concernerait les langues autres que les langues officielles". Mais la bataille était loin d'être terminée.

L'attitude de l'Ouest

Les principaux artisans qui se sont opposés au bill en deuxième lecture furent MM. J. Diefenbaker, W. Dinsdale, J. McIntosh et Eldon M. Woolliams. Le 20 mai 1969, le député conservateur de Swift Current-Maple Creek, M. J. McIntosh, avait donné son opinion au sujet du bill C-120 — opinion qui devait être partagée à plusieurs reprises au cours des débats par les députés de l'Ouest. "A mon sens, avait précisé M. McIntosh, rien ne peut fausser et envenimer les relations humaines plus vite que la contrainte gouvernementale et le gâchis que causerait le libre recours de chacun à l'action judiciaire. Je ne pense pas que le mécanisme que ce bill mettra en place puisse fonctionner. Je ne pense pas qu'il soit réalisable au point de vue économique. Je pense qu'il comporte en soi la cause de son échec et qu'il portera atteinte à l'unité nationale de façon irréparable. Ce bill met fin à l'appellation simple et honorable de "Canada" et de "Canadien". Il consacrera à jamais l'emploi du trait d'union dans notre vie nationale. Il dressera un groupe contre l'autre et il nuira à la cause du groupe qu'il cherche à aider plus qu'il ne la favorisera."

Toutefois, le 23 mai, le député de Winnipeg-Sud Centre, M. E. B. Osler, fit une intervention pertinente. M. Osler avait souligné que le Canada n'avait jamais été un creuset ethnique. "Le Canada, avait-il ajouté, tire sa gloire de la diversité de ses races presque aussi variées que ses magnifiques paysages que nous goûtons tous. Nous, les gens des Prairies, sommes différents des autres. Nous possédons une plus riche diversité culturelle. A cause de cela, et parce que nous réunissons plusieurs cultures au lieu de deux seulement, nous avons toujours rejeté la théorie des deux peuples qui a été préconisée de temps à autre. Cependant, il n'y a aucune raison logique pour nous faire hésiter, nous de l'Ouest, à reconnaître les exigences légitimes de ceux qui soutiennent que le français devrait être une langue officielle. En créant un climat propice à l'épanouissement de la culture française, le principe de la diversité nationale est sûrement consacré. Je l'ai déjà souligné, chaque fois que nous écartons le fait français, nous devons écarter tous les autres faits ethniques aussi".

Le vote du 27 mai

Le 27 mai 1969, la loi concernant le statut des langues officielles du Canada fut lue pour la deuxième fois et envoyé au comité spécial formé à cette fin. La motion fut approuvée par une majorité de 197 contre 17. Des onze députés du Manitoba, qui étaient en Chambre, six ont appuyé la motion, soit MM. Cobbe, Guay, Knowles, Osler, Richardson et Smerchanski, tandis que cinq députés, soit MM. Dinsdale, Stewart, Muir, Ritchie et Simpson, ont refusé leur vote. Des députés de la Saskatchewan, six ont appuyé la motion, tandis que cinq ont refusé leur vote. Six députés de l'Alberta se sont objectés à la loi en deuxième lecture. Parmi le groupe qui a opposé la motion, il y avait un député du Nouveau-Brunswick. Tous les députés qui ont tenté de rejeter la loi appartenaient au parti conservateur.

Le sort du bill C-120 sur les langues officielles fut décidé à ce moment. Quelque temps plus tard, soit au mois de juin, les députés de l'Ouest ont tenté de rejeter la loi en dernière lecture. Mais leurs efforts furent en vain et la Chambre des Communes adopta la loi.

Patron imprimé

9269
10½-20½
by Marian Martin

Golf? Vacances? Cet excitant trio servira pour plusieurs occasions. Remarquez la fermeture-éclair invisible au devant de la robe, ainsi que la tunique et le pantalon pour le sport; c'est la nouvelle mode.

Demandez le patron 9269 — demi-grandeurs 10½, 12½, 14½, 16½, 18½, 20½.

Prix 65c

Envoyez votre commande à:
Marian Martin Dept.,
La Liberté et le Patriote,
60 Front St. West, Toronto, Ont.
(non à Winnipeg)
Ecrire lisiblement le numéro du patron, la grandeur, votre nom et votre adresse.
(Paiement en monnaie seulement, les timbres ne sont pas acceptés.)

Profits obtenus des oeufs

AGASSIZ (C.-B.) — Les spécialistes en aviculture de la station fédérale d'Agassiz ont fait de nombreux essais pour aider les producteurs d'oeufs à augmenter leurs bénéfices. En bref, voici ce qu'ils ont constaté:

— la qualité des oeufs se détériore d'environ 2 pour cent pour chaque journée additionnelle qui s'écoule entre la cueillette et l'achat par le consommateur;

— les jeunes poules pondent un pourcentage plus élevé d'oeufs de haute qualité que les vieilles poules;

— les oeufs des poules âgées se détériorent plus rapidement lors de l'entreposage que ceux des poulettes;

— la perte de qualité des gros oeufs peut être réduite en les vendant deux fois par semaine, surtout après six mois de ponte.

COURS DU GRAIN FOURNI PAR JAMES RICHARDSON & SONS LIMITED

1019, Edifice Grain Exchange, Winnipeg — Tél.: 942-3451

Pour la semaine du 28 juin au 4 juillet 1969

Prix déchargé à Fort William ou Port Arthur
PRIX COMPTANTS A WINNIPEG

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
AVOINE —					
C.W. No 2	75.2	....	75	75.2	75.2
C.W. No 3	71.6	....	71.4	71.6	71.6
Fourrage No 1	70	....	70	70.2	70.6
Fourrage No 2	67	....	67	67.2	67.2
Fourrage No 3	64	....	64	64.2	64.2
ORGE —					
C.W. No 2 6 rangs	121.6	....	122	122	122
C.W. No 3 6 rangs	119.6	....	120	120	120
Fourrage No 1	97.6	....	98	98	98
Fourrage No 2	95.6	....	96	96	96
Fourrage No 3	92.6	....	93	93	93
SEIGLE —					
C.W. No 2	127	....	127	129⅝	130.6
C.W. No 3	122	....	122	124⅝	125.6
C.W. 2 rej.	123	....	123	125⅜	126.6
C.W. No 4	103	....	103	105⅝	106.6
Ergot	95	....	95	97⅝	98.6
Sur voie net	127	....	127	129⅝	130.6
OPTIONS — WINNIPEG					
COLZA —					
Juillet	215	....	218.6	222	221⅞
Novembre	209⅛	....	211.4	214	213.2
Janvier	206⅝	....	208.4	211	211
Mars	206	....	207.6	209	209.4
AVOINE —					
Juillet	74.4	....	74⅜	74.6	74.6
Octobre	75.4	....	75.4	76.2	76.2
Décembre	75.2	....	75.2	75⅞	75⅞
Mai	76.4	....	76.4	76.4	76.4
ORGE —					
Juillet	101.6	....	102	102	102
Octobre	102.6	....	103	103.2	103.2
Décembre	102.4	....	102⅜	102⅜	102⅞
Mai	102.6	....	102⅞	103.2	103.2
LIN —					
Juillet	333	....	333.2	336	342.4
Octobre	304.2	....	302⅜	304	302.6
Décembre	292.4	....	291.2	292.2	292.2
Mai	303	....	301.2	302⅛	302⅜
SEIGLE —					
Juillet	127	....	127	129⅝	130.6
Octobre	124.4	....	124.4	125⅞	127⅛
Décembre	121⅛	....	121⅛	123.2	124.4
Mai	127.4	....	127.4	129	130⅛

Marché des bestiaux

Rapport pour la semaine terminée le 3 juillet 1969 fourni par le bureau du Ministère fédéral de l'Agriculture, Service des Marchés, Union Stock Yards, St-Boniface.

Les arrivages: 2,650 bovins, 550 veaux, 4,300 porcs, 280 moutons et agneaux. (La semaine précédente: 4,700 bovins, 900 veaux, 5,500 porcs, 525 moutons et agneaux.)

Bouvillons	
Choix	$33.50—34.50
Bons	$32.50—33.50
Moyens	$30.00—32.50
Communs	$25.00—30.00
Génisses	
Choix	$31.00—32.00
Bonnes	$30.00—31.00
Moyennes	$28.00—30.00
Communes	$25.00—28.00
Vaches	
Bonnes	$25.00—26.00
Moyennes	$23.00—24.50
Sujets destinés à la charcuterie et à la mise en conserve	$15.00—22.50
Taureaux	
Bons	$27.00—28.00
Communs et gras	$20.00—26.00
Veaux	
Bons et choix	$40.00—45.00
Moyens	$35.00—40.00
Communs	$25.00—35.00

Porcs

Les porcs de $35.65—37.40 ($36.20 à la fermeture). Les truies de $25.35—25.70.

Agneaux et moutons	
Agneaux du printemps selon poids	$29.50—36.50
Moutons, bons	$ 8.00— 9.50